



WOMEN'S LEGAL RIGHTS INITIATIVE
OF THE WOMEN IN DEVELOPMENT IQC

MADAGASCAR ASSESSMENT AND ANALYSIS REPORT
OCTOBER 12-25, 2003

Contract No. GEW-I-00-02-00016-00

Submitted to:
Office of Women in Development
United States Agency for International Development

June 2004: This publication was produced for review by the United States Agency for International Development. It was prepared by Chemonics International Inc.

DISCLAIMER
The authors' views expressed in this publication do not necessarily reflect the views of the U.S. Agency for International Development or the United States Government.



TABLE OF CONTENTS

Acronyms		i
Executive Summary		iii
SECTION I	Introduction	1
	A. Objectives of the Women's Legal Rights Initiative	1
	B. Country Selection Process	1
	C. Assessment Objectives and Activities	2
	D. Technical Approach and Methodology	2
SECTION II	Women's Legal Rights in Madagascar	4
	A. USAID Programs and Partners	4
	B. International Donors and Organizations	6
	C. Government Agencies	8
	D. Civil Society Organizations	10
SECTION III	Assessment Findings and Recommendations	11
	A. Legislative Framework	11
	A1. Findings	11
	A2. Recommendations	13
	B. Judicial Enforcement	13
	B1. Findings	13
	B2. Recommendations	14
	C. Civil Society Advocacy	14
	C1. Findings	14
	C2. Recommendations	18
	D. Public Awareness	19
	D1. Findings	19
	D2. Recommendations	20
SECTION IV	Implementation Approach and Next Steps	21
	A. Implementation Strategy	21
	A1. Violence Against Women	21
	A2. Civil Society Capacity Building	22
	A3. Public Awareness and Education	22
	B. Development of Country Action Plan	23
	C. Next Steps	23
ANNEX A	Meetings Held October 12-15, 2003	24
ANNEX B	Bibliography	30
ANNEX C	Recommendations on Violence Against Women: Non à la violence!	33
ANNEX D	English translation of PANAGED Executive Summary	34
ANNEX E	Plan d'Action National Genre et Developpement 2004 – 2008	37

ACKNOWLEDGEMENTS

The Women's Legal Rights Initiative (WLR) team wishes to express its gratitude to USAID/Madagascar for the invaluable guidance and support provided during the course of our work in Madagascar. We particularly appreciated the professional collegiality with which we were received by the Mission.

ACRONYMS

AGOA	African Growth and Opportunity Act
ASEG	Gender Economic Socio-Analysis
CAFED	Confederation of Associations of Women and Development
CBO	Community-based organization
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women
CEDII	Centre d'Echanges de Documentation et d'Information Inter-Institutionnelles
CRC	Convention on the Rights of the Child
CRS	Catholic Relief Services
CSO	Civil society organization
DRV	Concert and Coordination Committee of Women's Associations and NGOs of Madagascar
DV	Domestic violence
EDDI	Education, Democracy, and Development Initiative
EGAT/WID	Office of Women in Development
EPZ	Export processing zone
EU	European Union
FAO	Food and Agriculture Organization
FFKM	FFKM Andrimaso-Confederation of Christian Churches
ICJ	International Court of Justice
ICT	Information and communication technologies
IDA	International Development Association
IEC	Information-education-communication
ILO	International Labor Organization
IQC	Indefinite Quantity Contract
IMF	International Monetary Fund
JEP	Jurisprudence of Equity Program
MIGA	Multilateral Investment Guarantee Agency
NGO	Non-governmental organization
PAIGEP	World Bank - Institutional Support for Public Accounting [Projet d'Appui Institutionnel à la Gestion Publique (PAIGEP)]
PNP	Politique National du Population
PRSP	Poverty Reduction Strategy Paper

SO	Strategic Objective
TOT	Training of Trainers
UNDP	United Nations Development Program
UNFPA	United Nations Fund on Population Activities
UNIFEM	United Nations Development Fund for Women
USAID	United States Agency for International Development
VAW	Violence Against Women
WBI	World Bank Institute
WID	Women in Development
WLR	Women's Legal Rights Initiative

EXECUTIVE SUMMARY

The USAID Women's Legal Rights Initiative (WLR) is a task order under the Women in Development (WID) Indefinite Quantity Contract (IQC), which was signed by Chemonics International, Inc. on September 30, 2002. The WLR project is designed to contribute to the Office of Women in Development (EGAT/WID) Strategic Objective 3 (SO3) goals and intermediate results – Women's Legal Rights

Increasingly Protected – and strengthen USAID Mission strategic objectives, particularly with regard to democracy and governance.

The WLR project team, in coordination with the USAID Africa Regional Bureau, USAID/Madagascar, and EGAT/WID, selected Madagascar as a focus country for WLR activities in the Africa region. The WLR team will work closely with USAID/Madagascar's Democracy and Governance Team to identify constraints and gaps in women's legal rights programming and design activities to address them.

To begin designing activities for USAID/Madagascar to implement with WLR, a two-week assessment and analysis trip to Madagascar was conducted from October 12 to October 25, 2003. It included visits to the capital city, Antananarivo, and the second largest city, Fianarantsoa. The team met with individuals, USAID/Madagascar staff, other international donors, government officials, and representatives of civil society.

Overview. Women in Madagascar and those working on women's issues in Madagascar have many challenges to contend with in their struggle to establish a viable role for women in the country's political, economic, and social arenas. Among these, some, such as corruption and political stability, are being addressed; the government's efforts after the recent political crisis offer many opportunities to improve the situation for the Malagasy population, particularly women and girls. There have also been improvements recently in the process for changing the legal framework to support women's legal rights, including work being undertaken at the Ministry of Population and the Ministry of Justice. However, deficiencies remain. There is no domestic violence law, compliance with international standards and norms for women's rights is poor, and judicial capacity to enforce women's legal rights is weak.

Violence Against Women. Violence against women (VAW) and girls is one of the issues least understood or discussed in Malagasy culture. Given the time and fiscal resource constraints of WLR, it is necessary for the project to concentrate on leveraging existing resources, build on work already done by grassroots organizations, and set the direction of the project within the framework of country-specific objectives. The WLR team has identified a key area for cooperation and assistance: VAW has the least resources to draw on; a comprehensive national action plan on VAW could form a core on which many other initiatives can be integrally linked.

There appear to be no formal shelters for women escaping violence, although of course informal sheltering takes place in the community. There is a lack of coordination and sharing of information on initiatives undertaken on VAW. A consultation held in 2001 and a paper prepared in 2003 provide guidance to Madagascar on the way forward. The WLR can add value to this process by facilitating funding, resources, training, development, and research.

WLR will build on recommendations already made in the national report on VAW:

- Ratify and apply international instruments to protect against all forms of violence against women.

- Eliminate traditional and customary practices that are prejudicial to the health of women.
- Eliminate discrimination against women in national legislation.
- Adopt legislation targeting domestic and family violence.
- Create services to help women experiencing violence.

Civil Society Capacity Building. A critical issue often raised in Madagascar was the lack of capacity within civil society stemming from a range of historical reasons. All activities undertaken by WLR on women's legal rights will build capacity and train civil society to improve the ability of civil society organizations (CSOs) to advocate for women's legal rights; address the pervasive issue of violence against women; and achieve greater sustainability.

Public Awareness and Education. We recommend supporting NGOs in raising awareness about women's legal rights through a range of activities using information and communication technologies (ICTs), rural radio, literacy training, and other media. Regard for the rural/urban divide as well as for linguistic and cultural differences should be considered when working in the locations selected for WLR activities.

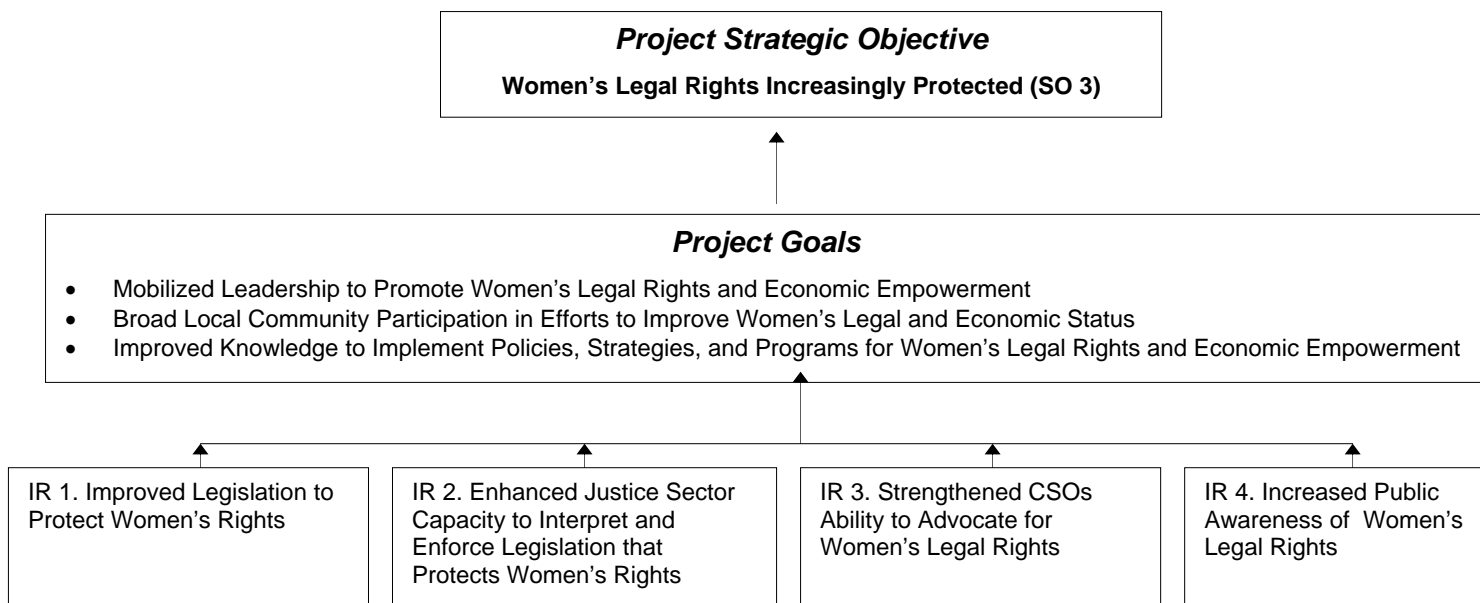
The WLR team will coordinate with other USAID programs, international donors, government, and CSOs to avoid duplication of effort. WLR will identify with USAID/Madagascar and EGAT/WID activities for the project based on recommendations included in this report. After discussions with USAID/Madagascar and EGAT/WID, an action plan with specific activity details and time frames will be created for project implementation.

SECTION I

Introduction

A. Objectives of the Women's Legal Rights Initiative

The Women's Legal Rights Initiative (WLR) team, in collaboration with the Office of Women in Development (EGAT/WID) and USAID Missions worldwide, is working to promote women's legal rights by enhancing opportunities for women to meaningfully participate in the economic, social, and political dimensions of society. To achieve these goals the project coordinates with international donors and local stakeholders to formulate strategies to identify constraints, discern gaps, and document best practices in knowledge and practice related to women's legal rights.



B. Country Selection Process

The WLR team initiated consultations with EGAT/WID and the USAID Africa Regional Bureau on April 2, 2003, to ensure that country selection is consistent with USAID priorities in the region. Bureau representatives Curt Grimm, Carla Komich, Ajit Joshi, and Afia Zakiya suggested communicating through cable with all USAID missions in Africa to identify interest in accessing WLR project services. A cable sent on April 15 brought 11 responses, from Benin, Ethiopia, Liberia, Madagascar, Malawi, Mozambique, Niger, Democratic Republic of Congo, Tanzania and Rwanda, and the Regional Center for Southern Africa (RCSA). The WLR team was very encouraged by the widespread interest in strengthening women's legal rights throughout Africa, but due to limitations in the scope of work, we could only choose four missions for the first three years of the contract.

Responses to the WLR announcement cable were ranked by the WLR team in early May 2003 based on six objective criteria designed to measure the potential impact a project could have in a country. Review of the responses indicated that a hub approach would be appropriate for addressing women's legal rights needs region-wide as well as using WLR resources optimally. WLR recommendations were shared with the project's technical officer and representatives of the Africa Regional Bureau on May 21. These recommendations were further reviewed by the country desk officers affected. The final decision was made with the Regional Bureau on June 5: In Year 1, WLR launched programs in RCSA and Madagascar; in Year 2, activities will begin in Benin and Rwanda.

C. Assessment Objectives and Activities

The WLR team worked closely with USAID/Madagascar to identify and organize activities for the assessment and analysis phase conducted in Madagascar October 12–25, 2003. USAID/Madagascar's Democracy and Governance Team provided assistance in identifying current programs, constraints to women's legal rights, gaps in knowledge and practice, and the current social, political, and economic context. Introductory meetings were conducted with government agencies, civil society groups, international organizations, and other stakeholders to identify priority issues, potential partners, and activities already underway.

Results from the assessment and analysis trip will be used to design a country action plan that meets the needs of women's organizations, government, civil society, and USAID/Madagascar and that also complies with the WLR task order. The action plan will target a few key issues to be addressed using local and international resources to achieve goals and objectives that strengthen women's legal rights, reinforce USAID/Madagascar's objectives, and dovetail with ongoing activities.

D. Technical Approach

The WLR technical approach to assessing the needs, opportunities, and constraints related to women's legal rights in Madagascar includes:

- Background research and document review on the economic, political, social, and legal context related to women's legal rights in Madagascar before the initial assessment
- Presentation of the WLR program to USAID/Madagascar staff and discussion of Mission strategic objectives, constraints to women's legal rights, programs already in place, and existing successful models
- Discussions and consultations with civil society groups, government agencies, and other stakeholders to identify program concepts, issues, and priorities
- Collection and review of reports, studies, legal texts, and training materials related to women's legal rights

The assessment and analysis team consisted of David Vaughn, WLR project director; Susan Bazilli, WLR gender and legal specialist, and Lisa Shooner, junior researcher. In Madagascar, the team met with numerous civil society organizations (CSOs), international donors, representatives of the judiciary and government agencies, personnel from USAID-funded projects, and USAID/Madagascar staff (see Annex D for a comprehensive list of individuals and organizations.) These meetings identified the context of women's rights in Madagascar and current programming, and helped the team determine activities that might be undertaken as part of this project.

The WLR team agenda since the assessment and analysis trip is to

- Debrief with USAID/Madagascar, EGAT/WID, and the Africa Regional Bureau preliminary findings and recommendations.
- Identify long-term local and short-term foreign consultants.
- Submit the assessment and analysis report to USAID/Madagascar, EGAT/WID, and the Africa Regional Bureau.
- Review the budget implications of the action plan to ensure that the necessary resources exist.
- Analyze where the Madagascar program will fit with other African regional and country- specific plans to optimally leverage resources.
- Submit the draft country action plan to USAID/Madagascar, EGAT/WID, and the Africa Regional Bureau.
- Conduct roundtable discussion on the draft plan with USAID/Madagascar, EGAT/WID, the Africa Regional Bureau, and local counterparts.
- Finalize the action plan, incorporating the comments and suggestions collected.

SECTION II

Women's Legal Rights in Madagascar

A. USAID Programs and Partners

In the five-year Country Strategy of Madagascar, FY 2003 – FY 2008, a new democracy and governance strategic objective (SO) has been created: *Improving Governance in Targeted Areas*. It has three components that USAID/Madagascar believes correspond to the needs of an effective women's legal rights program:

- *Strengthen the capacity of civil society*: Increase the ability of civil society (including media) to act as an effective advocate while also strengthening the institutional capacity and sustainability of targeted CSOs and associations.
- *Increase the flow of information*: Improve the exchange of information between CSOs, citizens, and government using both traditional and modern means of communication.
- *Increase government responsiveness to citizen demands*: Enhance the capacity of government to respond to citizen concerns in an accountable and transparent manner.

During the last six years, efforts to address the problems of Madagascar within the Democracy and Economic Growth SO have focused on improving the environment for private initiative so as to stimulate investment and job growth. This approach – with the ultimate goal of reducing poverty – worked in two ways. The first was to cooperate closely with the Ministry of Justice to improve the legal, financial, and policy framework for trade and investment. The other was to strengthen civil society to ensure that citizens had a greater say in the decision-making process. From national elections to the country's Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP), Malagasy were mobilized to give greater voice to their concerns and demands. The Mission has also been a strong supporter of the Leland Initiative, helping to expand the use of the Internet within Madagascar from no Internet accounts in 1994 to some 12,000 by 2002.

The new SO was formulated to lend integral support to the Mission's other strategic objectives in strengthening civil society, disseminating information, and working to make local government more responsive in priority zones. In an effort to move beyond rhetoric about "synergies" and "cross-cutting" issues, the new strategy incorporates common democracy results indicators for all the new SOs. A portion of funding from each of the Mission's other SOs will be channeled into this good governance program. Results achieved under this SO will be shared across the Mission portfolio.

Great care has also been taken to weave in components related to gender and development strengthening throughout the Request for Applications [RFA] for the

Good Governance Program released by the Madagascar USAID Mission in the three main areas of the RFA as noted above:

- Deeper and stronger civil society
- Increased flow of information
- Increased government responsiveness to citizen's demands

For example, there will be a strong focus on supporting women-led CSOs, supporting local women leaders, and reducing the digital divide in the use of information and communication technologies (ICTs). The Mission believes that this new democracy and governance SO is an excellent vehicle for addressing some of the most pressing needs related to women's legal rights. Meetings conducted by the WLR team in Madagascar kept this opportunity in mind at all times, as leveraging resources, working in partnerships, and strengthening civil society are goals of both the Mission and the WLR Initiative. The WLR will ensure that there is no duplication of efforts and programs and that the WLR program will be able to enhance and build upon the initiatives undertaken in the *Good Governance* RFA.

USAID/Madagascar is now working with two main CSOs that deal with women's issues. Both are federations of women's associations and both are headquartered in the capital city of Antananarivo but reach down to the provincial, regional, and village levels through their member associations.

USAID/Madagascar is also one of the main partners of the Gender Network, which is comprised of donors and international organizations, including CRS, CARE, and GTZ, as well as government Ministries. The network meets monthly to share information, coordinate activities, and support greater integration of gender and development across all sectors. The network has four commissions that report at each meeting: (1) AIDS; (2) Documentation; (3) Communication and External Information; and (4) Civic Education.

In 2001 Elizabeth Adelski conducted a mission-wide gender study for WIDTECH that reviewed USAID/ Madagascar's Country Strategy for 2003 – 2008. The study identified rural women's limited access to land as one of the six principal barriers to economic growth and rural development in the country. The paper details the barriers in far more detail than is possible in this report.

Corruption is one of the main obstacles to the eradication of poverty and the enhancement of sustainable development in Madagascar. USAID/Madagascar is working closely with the Anti-Corruption Superior Council to expose and monitor corruption at all levels of society. The new government has made addressing corruption a priority and is paying considerable attention to raising public awareness of the issue.

Current U.S. government-funded programs and partners with possible links to women's legal rights in Madagascar include:

- **Chemonics.** The USAID Landscape Development Interventions program helps to protect forest resources and reduce rural poverty. The program links conservation and development through a web of mutually reinforcing

activities: agricultural intensification, community natural resource management, environmental education, conservation-based enterprises, and local and regional capacity building.

- **Peace Corps.** More than 380 Peace Corps volunteers have worked in Madagascar since 1993. In Madagascar, most of the volunteers are female, and many of them work with sex trade workers or on HIV/AIDS issues. None have been trained on women's legal rights, or in fact in any other aspect of the legal framework of the country. Providing such training for current and future volunteers would add value to the WLR program, especially given that the Peace Corps plans to double its numbers in Madagascar over the next year.

B. International Donors and Organizations

European Union. Between 2003 and 2006, the European Union (EU) will allocate €10 million euros to good governance, of which €7 million is for justice and the judiciary. Because program funding is request-driven, the EU does not have specific actions planned, but there are great opportunities for collaboration and information sharing. The flexibility of EU funding offers an opportunity for complementary programs involving the Ministry of Justice and the judiciary system. The EU and the World Bank are currently undertaking a country-wide assessment of the enforcement of legislation.

Friedrich Ebert Stiftung Foundation. The FES Foundation will allocate approximately \$4,000,000 over the next five years for its democracy and governance program. Opportunities are likely for complementary programming to build upon the consultation and conference on VAW the FES Foundation was instrumental in funding. The conference report, *Non! To Violence*, was produced by the FES Foundation in association with local nongovernmental organizations (NGOs) working on ending VAW.

There is also the potential for building on a current FES Foundation study of women in politics and the FES land tenure information campaign, *Soratako ny taniko* (Land registration). However, these are initiatives for the USAID/Madagascar to engage with, not the WLR. Although they do not directly apply to women's legal rights per se, the study results can be used to reduce cultural barriers that prevent women from succeeding in political roles and to encourage their participation in mayoral elections. The study results will be another important building block for future women's legal rights programs.

World Bank. The Bank has 19 active International Development Association (IDA) projects in Madagascar with current commitments of about US\$816 million, of which about US\$310 has been disbursed. About 36 percent of projects are in the social sectors, 14 percent in infrastructure and transport, 6 percent in energy and mining, 15 percent in rural development and environment, and 8 percent in the private sector; the remaining 21 percent are multisector.

The International Finance Corporation (IFC) has committed \$7.5 million to seven operations in Madagascar. In FY01, three new operations totaling \$26 million – an aquaculture project and two textile export operations – were approved.

The Multilateral Investment Guarantee Agency (MIGA) has three guarantees in the tourism sector, for a gross exposure of US\$1.4 million. The total amount of foreign direct investment facilitated is expected to reach US\$117.6 million. It also has two active applications from Madagascar for a total investment potential of US\$41 million in the oil and gas sector.

In FY01, the number of participants from Madagascar who took part in training activities organized by the World Bank Institute (WBI) increased significantly from the year before, from 13 to 46, for two reasons: (1) Two activities were held locally; none had been the year before. (2) Video-conferencing was used, accommodating many more participants than regional face-to-face events. The most popular themes were economic and business journalism and health sector reform.

United National Development Program (UNDP). Budget figures for UNDP in Madagascar were not available, but UNDP is clearly very active in mainstreaming gender into policies and national plans in Madagascar, particularly as there is no office of the U.N. Development Fund for Women (UNIFEM) in Madagascar; the closest one is in Nairobi. UNDP has been working closely with the Ministry of Population on the National Plan on Gender and Development. As gender is one of the key goals in the Millennium Development Goals, UNDP is ensuring that all its programs, especially literacy, HIV/AIDS, and civil society capacity building will mainstream gender.

UNDP published a book in Malagasy on women's rights in the household after research made it clear that women's ability to participate in development was hindered by the fact that the majority of their time was spent in serving the needs of men. This book has been distributed and used widely by the Ministry of Population.

United Nations Children's Fund (UNICEF). UNICEF is concerned with activities relating to children, especially in relation to the role of children within families and communities. UNICEF has published a compendium of all laws in Madagascar that pertain to children and child's rights. Its other activities in Madagascar have been primarily emergency relief related to the cyclone, the influenza outbreak, civil strife, and the breakdown in essential pharmaceutical supplies.

United Nations Fund on Population Activities (UNFPA). UNFPA in Madagascar is concerned with reproductive health and population and development activities. It has a close working relationship with both the Ministry of Population of Madagascar and many NGOs. There is no right for women more fundamental than reproduction, and the basic premise of development is linked to women's role in reproduction and production.

Catholic Relief Services (CRS). CRS has been working in Madagascar for 41 years; it works not only with the Catholic church but also with other churches and local associations. Recently a CRS prison assessment found that the largest prison, built in 1890 to hold 300 people and never rehabilitated since, today holds 2,600

people. Pregnant women in the prison receive no prenatal care or medical attention. Over 20 babies born in the prison remain there with their mothers. HIV/AIDS, rape, and other forms of sexual violence are endemic. The Ministry of Justice, which is in charge of prisons, has recently signed an agreement giving CRS space to do public education in the prison, among other things. This may be an important precedent for WLR.

CRS is also addressing women's tasks in the household, including their work on handicrafts, small animal husbandry, marketing, and other typical women's tasks through the USAID Food for Peace project. The CRS objective is to increase the revenue of the rural household and educate families on how spend their earnings effectively and manage their farm as a business (basic accounting). CRS uses radio spots and local partners to reach rural audiences.

A CRS survey found that people saw HIV/AIDS as a foreigner's disease and that having an STD is considered a rite of passage. CRS has 14 HIV/AIDS education, testing, and treatment clinics throughout the country but has trouble getting men into the clinics, so it is training its staff on how to speak with men on this issue.

CARE. CARE has been operating in Madagascar since 1992, working in agriculture and natural resources, government, environment, public infrastructure, health – water sanitation, AIDS, food security, and emergency response. CARE's work in rural communities focuses on helping the community identify problems and arrive at solutions and then facilitating the drafting of a community action plan.

Pact. Pact has been working in Madagascar since 1991 in the areas of capacity building for NGOs and civil society, forestry, financial management, and democracy and governance. It has six regional offices, among them those in Fianarantsoa and Fort Dauphin, where the WLR Program will also be working. It is working on health programs with John Snow International and also on a World Bank-funded HIV/AIDS program based on NGO capacity building. It is also working in association with EDDI (Education, Democracy and Development Initiative). Pact's Madagascar Media Message project is working with CSOs to promote the involvement of CSOs and youth in civic activities.

Food and Agricultural Organization (FAO). FAO is working on a joint project with UNDP - Dimitra – that addresses gender. The project, housed within the Office of the Environment, includes the Gender Economic Socio-Analysis (ASEG) that was commissioned by the FAO.

C. Government Agencies

A severe political crisis between 2001 and 2002 brought all of Madagascar to a complete standstill. The new Ravalomanana government, elected in 2001 but taking office only in May 2002, has now outlined its political, social, and economic strategy. There is great potential under the present regime to fulfill many goals related to women's legal rights. Throughout the government there is positive support for working with women to increase knowledge about their legal rights; advocate for greater change; and promote women's inclusion in leadership roles and the decision-making process. For example, the new government has adopted a national

gender strategy and shown political will to address the issue of gender in the five-year strategy outlined in the draft PRSP dated March 2003. In the strategy paper, the government has stated it intends to: (a) promote a gender approach in all social, economic, and political projects; (b) reinforce actions incorporating gender dimensions; and (c) look after the economic integration of disadvantaged and marginalized groups, including women.

The new government is also committed to accelerating many activities that should ensure engendering:

- The fight against AIDS has become a top priority.
- There is progress on restoring user participation in health services and simultaneously ensuring access to services for the poorest.
- Education is being reformed to abolish gross inefficiencies and improve the quality of the system.
- The digital divide is being addressed by accelerating development of ICTs.

Madagascar has also ratified the Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination against Women (CEDAW). In 1999 the government undertook an assessment of what actions had been taken on the recommendations that came out of the Beijing +5 though little has been done since. The new government has expressed its desire to update the assessment but it has been constrained by a lack of resources.

The legislature consists of the Parliament and the Senate. Of the 120 members of Parliament, only 10 are women. Members are directly elected by popular vote to four-year terms. The Senate has 90 seats, six of them occupied by women. Two-thirds of the seats of the Senate are filled by regional assemblies whose members are elected by popular vote; the remaining one-third are appointed by the president.

The legal system is based on French civil law and traditional Malagasy law; Madagascar has not accepted compulsory ICJ (International Court of Justice) jurisdiction. The two main courts are the Supreme Court (*Cour Supreme*) and the High Constitutional Court (*Haute Cour Constitutionnelle*). The 35 district courts or tribunals in the country are virtually inaccessible to rural inhabitants. Most lawyers and judges in Madagascar are women, but those roles do not translate into their participation at the electoral level. The predominance of women in the legal system could, however, be capitalized on as a catalyst for change; leadership training for women in the justice sector might encourage more women to engage in political affairs once there is a real attempt to address corruption in the system.

The Ministry of Population has produced the national action plan on gender, in cooperation with the Ministry of Justice and UNIFEM. The Ministry also cooperates with many other UN and international agencies. The Director of the Ministry has a staff of 35 to 37; 10 work in the Department of Women, 15 in the Department of the Promotion of the Child, and 10 to 12 in the Project Direction department. But while the Ministry appears to be adequately staffed, there is no one assigned specifically to ensure that all initiatives of the government meet the needs of women's equality.

On the Transparency International Corruption Perception Index of 2003, Madagascar was rated 88th out of 133 countries with a rank of 2.6. The score confirmed the high degree of corruption operating at all levels of society. Because corruption is one of the main reasons for the lack of socioeconomic development in Madagascar, the government has decided to make the fight against corruption a cornerstone of its political agenda. The main objectives are to improve the transparency and accountability of government operations while raising awareness about the implications of corruption. The government has established an Anticorruption Commission (*Conseil Supérieure de Lutte Contre la Corruption*) under the authority of the president. The commission will design and coordinate the Government's program. It is also tasked with setting up an independent anticorruption agency that will have investigative authority.

The Ministry of Communications has embarked on an ambitious program to move Madagascar beyond the digital divide. It plans over the next five years to open 600 telecenters, primarily in rural areas. The public/private partnerships being used for this process will serve the country well as models for future infrastructure projects.

In the area of legal and judicial reform, the main objective of the Government is to restore the credibility of the judiciary, which has been seriously undermined by rampant corruption and inefficiency. Ultimately the goal is to establish a credible and effective legal and judicial framework equally accessible to all, one that fosters good governance, private sector development, gender equality, and compliance with international law, which would contribute to realizing the rule of law.

D. Civil Society Organizations

Civil society in Madagascar is extremely underdeveloped compared to southern and eastern Africa. Although a variety of NGOs and CSOs are working on a few issues related to women's legal rights, they have extremely limited resources, access, and reach. The civil society structures that exist need to be strengthened if they are to contribute to Madagascar's political, economic, and social development. These NGOs are typically funded by the international donor community; given the poverty in Madagascar, it is difficult for NGOs to find local support. There is no national NGO network.

In any emerging civil society sector, in the initial phase there is very little cooperation either within or across sectors – and much competition for limited resources. In Madagascar, several NGOs profess to have national memberships and national programs. These will be discussed in Section III, though the team's very short-term mission with very limited contact with the regions and grassroots communities makes it extremely difficult to evaluate the effectiveness of their work.

The experience of cooperatives from the socialist era is also a force blocking the establishment of civil society and community spirit. NGOs historically lacked legal recognition. A law was created to reverse this, but it has been difficult to get associations to register. In short, the environment has not been enabling for civil society. COMODE, Conseil Malagache des ONGs pour le Développement et l'Environnement, is considered to be the main national level umbrella group for Malagasy NGOs.

The significance of the role of culture and religion in Madagascar must also be stressed. There are 18 distinct ethnic groupings in Madagascar. The three religions are Catholic, Lutheran or Protestant, and Muslim; the Christian churches predominate. No development work can be undertaken in Madagascar without taking into account regional, cultural, and religious differences. Rather than working solely through NGOs and CSOs, it is well to recognize that churches are the most structured, elaborate, and far-reaching organizations within the country. The FFKM Andrimaso, the confederation of Christian churches, works primarily on election monitoring.

SECTION III

Assessment Findings and Recommendations

After a careful review of all the information obtained in the assessment and analysis, the WLR team makes the following findings and recommendations for assistance in terms of the legislative framework, judicial enforcement, civil society advocacy, and public awareness.

A. Legislative Framework

A1. Findings

Unlike many other countries, Madagascar in its constitution states that: “All nationals are equal in right; enjoy the same fundamental liberty; are protected by the same laws with no discrimination based on sex.” This is a solid legal base upon which to build work a legislative framework. The country has also ratified a number of international human rights instruments, such as the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women (CEDAW) and the Convention on the Rights of the Child (CRC), that consequently have legal status equal to national law.

However, implementation of the laws is severely lacking. Moreover, there are gaps in the legal framework. There are no specific laws on VAW, there are inconsistencies in the family law, customary and traditional law conflict, and there is a failure to comply with international standards and norms.

The family law was considered an obstacle to women’s equality. Many respondents commented on citizenship of children and the issue of birth certificates as a priority for their work, as children are not registered at birth. There was apparently no comprehensive revision of the family law. Because marriages are not registered, women have problems related to property, inheritance, polygamy, and burial rights (Malagasy culture places enormous significance on burial rituals and rights).

A new law within the Penal Code was introduced to address some issues pertaining to VAW, but it is telling that no respondent was able to state clearly what the changes were or how they were being implemented. Apparently, a section was added to the penal code that pertains to sexual assault and sexual harassment, but not to other forms of VAW.

Sections in the Labor Code still conflict with goals for women’s equality, notably “protective” legislation that prohibits women from working nights. Madagascar is a prime country in the Export Processing Zone (EPZ), where over 90 percent of workers, particularly in the textile factories, are women. The Labor Code should be reviewed to see which sections are contrary to women’s legal rights.

Customary law and practice were seen as a specific barrier to women’s equality that crosses all areas of law and policy, particularly with regard to land tenure and ownership. Marriage, support, maintenance, divorce, polygamy, and all forms of family law are impacted by customary law.

Government agency support is crucial for making progress in women's legal rights. The new Ministry of Population is charged with drafting much of the legislation on issues pertinent to women's rights; it also oversees NGOs and CSOs in Madagascar.

As mentioned, the number of women in key positions, particularly in Parliament, remains extremely low, with only 10 out of 120 members of Parliament and 6 out of 90 members of the Senate being women. This may be seen as ironic, given the high percentage of women who are lawyers and judges, but a common comment was that Malagasy women "prefer to use their power in the background." More likely, however, the low number of women in key government positions represents the fact that the previous government had only a minimal commitment to improving the status of women. Officials of the present government who were interviewed indicated their awareness of the problems facing women and their willingness to work on improving the legal rights of women. This commitment is obviously severely hampered by poverty and limited resources.

The director general of the Ministry of Population meets with women members of the Parliament and the Senate to discuss strategies for women's empowerment. The director general and the departments she oversees would be logical partners for WLR in working to achieve changes in law, policy, and government expenditure that benefit women. However, it must be noted that the resources of the Ministry of Population are extremely limited. This is a pertinent point to take cognizance of when referring to the commitment by the government to the PANAGED program, as while the political will is clearly there, the resources to implement the plan are severely limited.

Within the Ministry of Justice, the director general of studies and legal reform leads the process of drafting new bills and amendments, though laws related to specific areas, such as agriculture, are drafted by the appropriate Ministry. The Ministry of Justice works through commissions, some of them comprised of representatives from a variety of groups. For example, members of the commission for the reform of the Penal Code represented:

- Magistrates
- Lawyers
- NGOs
- Ministries
- Police
- Prisons

What we were able to determine from discussions at the Ministry of Population and the Ministry of Justice is that there is a nascent process for multi-sector cooperation. The commission model and the fact that the directors general are aware of the need for consultation and cooperation can be strategically leveraged to benefit the development of expertise and concrete policies on women's legal rights.

Other high level government officials that need to be included would be the office of the Prime Minister, the office of the President, and that National Assembly. A most

successful meeting was held with the wife of the Prime Minister, and this relationship will be developed.

A2. Recommendations

Compendium of Laws. All laws in Madagascar that either affect women directly by being discriminatory on their face or that have a disproportionate impact on women in their application should be collected in a compendium that would also analyze the laws in terms of women's equality. It is recommended that the long-term local consultant who undertakes this compendium be associated with a faculty of law but have a base in an NGO or CSO, so that a tripartite relationship between government, civil society and academia is structured into the review process. This model would use the process of participatory research that allows for the development of evidence-based advocacy, so that CSOs could undertake advocacy efforts with solid research to reinforce their policy and legislative recommendations.

Violence Against Women. To follow the model of the Penal Code, there should be ongoing consultation between the government and civil society on drafting the National Plan of Action on Violence Against Women. Based on the National Plan on Gender, the Beijing Platform for Action, and CEDAW, the National Plan on VAW should lead to a law on VAW; its implementation, enforcement and monitoring; and a process that would create participatory democratic practice and public awareness of the issue.

Unfortunately, the WLR team did not meet with key organizations working on VAW because these groups are difficult to identify in Madagascar. However, from what has been learned since about work on VAW in Madagascar, there are a number of events and documents that WLR can leverage to provide constructive resources to increase the impact of local initiatives:

1. There is already a domestic model of consultation and cooperation that can be built upon to design a national Commission on Violence Against Women, based on the consultations that were held in 2001 and 2003. A national meeting has already been held and a report submitted to the government and the UN, with significant engagement by national and local NGOs and CSOs.
2. This report lists recommendations on addressing VAW that were derived through a consultative process.

It is therefore recommended that WLR support establishment of a national survey and program that will use the findings of the May 2003 report to create a National Plan of Action to Address Violence Against Women. Clearly, it would address many of the issues that arose from the mission visit: economic empowerment of women, the role of customary law, the lack of enforcement of existing positive legislation, discriminatory legislation, and so on.

B. Judicial Enforcement

B1. Findings

There are massive structural problems within the justice sector in Madagascar; they stem from poverty and corruption. There are not enough personnel, let alone trained personnel, or resources in the judicial system. There is only one forensic laboratory for the entire country; some police stations have neither paper nor typewriters. There is no centralized information system, and since most of the rural areas do not have access to telecommunications, information is difficult to access. Addressing corruption should allow for reallocation of resources to the judicial system, which is responsible for enforcing the laws that affect women.

There are only 35 tribunals in the whole country and they are difficult if not impossible for rural women to reach. With illiteracy rates that are estimated as high as 80 percent among women in the rural areas, even those who could access a court or tribunal would undoubtedly be unable to understand or participate in the proceedings in a meaningful way. The WLR team heard about plans for creation of legal clinics from over half the respondents interviewed, but no legal clinic was seen, and it was not clear if any clinics have actually been established. Given that general literacy is so limited, legal literacy is nonexistent; without the integration of much broader legal literacy programs, legal clinics would perhaps not be an advisable use of current resources.

B2. Recommendations

Curriculum for Magistrate's School. We recommend cooperation with the Magistrate's School to enhance its capacity to train judges and other legal professionals. Judges need specific training on women's rights, gender analysis, and how to creatively apply existing domestic law and international human rights law. The training should also cover judicial ethics, linking with the work of the Anti-Corruption Committee. In addition to training; we also recommend development of a course in the 2004 curriculum for the Magistrates School. There is already a class on human rights in general and on children's rights in specific, developed by UNICEF. The women's legal rights program in Madagascar could also build upon the World Bank PAIGEP-I program, the public sector capacity building program, which funds and provides technical assistance to the Madagascar Magistrates' School. Important changes have already been made in the curriculum and style of teaching. An interviewee noted a significant ideological difference between the "new" judges graduating from the Magistrates' School and the "old" judges.

Training on International Instruments. We also propose training for legal and judicial professionals on how the international human rights instruments can be applied in domestic situations. We would take as the starting point the report on which drafting began several years ago on Madagascar's compliance with CEDAW, which should be the centerpiece of training on the use of international instruments. The relationship with UNICEF would be leveraged by providing joint training on the intersection of CEDAW with the CRC. The American Bar Association's ABA/CEELI CEDAW Assessment Tool would be translated into French and a team of researchers would be trained by an international short-term consultant in using the tool in conformity with its Implementation Manual. This process would take two

years and would then build on ongoing research and best practices, as well as provide the basis for an alternative report on CEDAW prepared by the NGO sector.

C. Civil Society Advocacy

C1. Findings

The WLR team interviewed a number of NGOs and CSOs, among them the following:

Association of Women Journalists. The Association of Women Journalists is 10 years old and has 40 members who work—in radio, television, and newspapers. The representatives are knowledgeable about how regional cultural differences affect women and seemed to have a good understanding of how to conduct research for media presentation. Their current concerns are education for women, child prostitution, and civil rights. They bring women’s issues to public attention and also address them in round tables with local authorities to find solutions. The association appears to be a good catalyst for disseminating information about women’s issues. Its president said that they must keep putting women’s issues before the public or the issues will disappear.

DRV: The Concert and Coordination Committee of Women’s Associations and NGOs of Madagascar. Created in 1994, DRV is a network of more than 450 organizations. Thirty percent of its member organizations are in Antananarivo province; the rest are distributed throughout Madagascar.

DRV has two fundamental goals: sustainable human development and reduction and ultimate eradication of poverty. It has three strategic objectives:

- 1) Promotion of women based on a true partnership with men, (gender and development)
- 2) Good governance through promotion of men and women citizens to transform Madagascar into a well-governed country and a model of democracy and development
- 3) Reinforcement of Malagasy civil society so that it becomes an autonomous force for development, capable of assuming its role in the new national and international context.

DRV has eleven strategic action areas:

- Optimizing Beijing 1995
- Accessing reliable and necessary information
- Promoting the rural world and rural women
- Reinforcing the capacities and coordination of CSOs
- Promoting efficient partnerships
- Fighting poverty in health, education, environment, water, and sanitation
- Promoting the gender-and-development approach
- Working for good governance and women’s access to decision-making
- Giving value to the role and image of women

- Promoting women's rights and the fight against violence
- Contributing to the organization of adolescents and youth.

Among DMV's partners are UNDP, UNICEF, UNFPA, the World Bank, USAID and the American Embassy, the Swiss Cooperation, the Embassy of Great Britain, and Air Madagascar.

CAFED: Confederation of Associations of Women and Development. CAFED was founded in 1993 as the result of a national colloquium hosted by the Ministry of Population in partnership with UNICEF. It is a registered NGO with several "departments" or areas of expertise, among them, documentation, consulting and information. It reports that it has 114 regional offices throughout Madagascar and a total of 98,000 members.

CAFED's overarching objective is to participate in all development projects that are based on the gender approach. Its three general objectives are:

- 1) Promotion of women and their well-being
- 2) Integration of women into the development process
- 3) Providing institutional and technical support to women's economic associations and promoting income-generating activities in the fight against poverty.

CAFED's lack of funding limits its activities, including participation in study-visits to other countries. The representatives we met are interested in working with USAID to expand their activities.

CAFED works in all six Madagascar's provinces, in all districts and all communes, in the following four sectors:

- Informal education
- Health: sexual and reproductive health, and nutrition education
- The fight against poverty: agriculture, handicrafts, animal husbandry, and environment
- Youth: professional training.

CAFED's approach is to support women in the design of their own projects, and help them seek funding. Taking a participatory approach based on raising awareness, providing assistance, and mobilizing women's groups, it trains the target population based on their needs. The list of completed CAFED projects shows that most of its work is in the sectors of information-education-communication (IEC)/training and economic activities (a total of 37 projects). CAFED has implemented only 12 projects on environment and health.

CAFED's partners in completed activities were USAID, Clark Atlanta University, World Health Organization, UNESCO, and the French Cooperation. Its potential future projects include partnerships with GTZ on IEC strategies for sexual and reproductive health and with the International Labor Organization (ILO) to improve child labor; informal education with UNESCO; and a project to address VAW with UNDP. Other partners for potential future activities are the World Bank and FAO.

CAFED reports that it has three years of experience identifying projects but little experience in coordinating programs. It lists its strengths as the multidisciplinary expertise of its member, its solidarity, and having the confidence of the target groups with whom it works. Its weaknesses are lack of technical competence, equipment, and personnel. Its self-assessed training needs are in:

- Mobilization techniques (“animation”)
- NGO management
- IEC
- Computer science
- Microcredit or microfinance
- Linguistics
- Marketing.

Association of Women Jurists. This association, a member of the DRV network, has about 100 members and the overall goal of improving women’s knowledge of their legal rights. Their method for disseminating information is to print new legal texts in French in pamphlets; they plan to translate these into Malagasy but apparently lack funding at the moment. DRV will use their pamphlets in rural areas, but the methodology has yet to be decided. The association lacks the time to expand information dissemination to other media, such as radio and television. The association appears to have been inactive, but several members stressed that it would be easy to reactivate it. However, they definitely seem to lack the IEC expertise to work effectively with rural women.

Comité des Femmes Syndicalistes. This association of workers, based in the capital, appears to have many activities on the ground. It is currently implementing a workshop for EPZ delegates on improving work conditions, fighting discrimination against women in the workplace, and improving the economic, social, and cultural rights of working women (at least 90 percent of EPZ employees are women. It will hold a national membership workshop in January 2004 on issues relevant to women workers. The group appears to have good organizing skills.

Akany Avoko. Akany Avoko (Safe Haven) is a local women’s detention center that has been operating since 1963. It has extensive experience with the Ministry of Justice as a result of its collaborative effort to provide detained women with a healthy learning environment while they await trial. In its 2003 report, Analysis of the Penitentiary System in Madagascar, Catholic Relief Services states that 67 percent of the prison population is still awaiting trial. Many prisoners have exceeded their maximum potential sentence in preventive detention.

The Catholic Relief Services study also reports that women generally know less about their legal rights than men and may suffer rape and other physical abuse. Although the services provided by Akany Avoko mitigate the negative social impact of extended preventive detention, lack of legal expertise and funding prevents the center from working with the government to attack the problem at its roots. This organization was one of the lead partners in the national consultation on VAW and in the Non! A Violence report and recommendations.

CEDII. The Centre d’Echanges de Documentation et d’Information Inter-Institutionnelles (CEDII) in Fianarantsoa is sponsored by PACT. It is training institute, library, documentation center, telecentre, meeting place, and community center, providing a multiplicity of services to the community. Capacity building for CSOs and NGOs is one of these. CEDII provides information on HIV/AIDS, human rights, environmental issues, capacity building, and other issues of concern to the public. The Center is a perfect partner for the WLR project.

SALT. At the Lutheran Faculty of Theology in Fianaranstosa, a courageous and enterprising woman, Dr. Noru Razafindrabe, has created an NGO called SALT to address VAW within her own church community. SALT has worked in partnership with the Faculty of Law and a group of women lawyers to produce two booklets on women’s legal rights, one in French and one in Malagasy. These have been distributed locally but not nationally. With regard to VAW, SALT has created puppet productions and plays to raise public awareness in rural areas, along with dramas, posters and radio broadcasting. One of the lawyers that helped write the texts is now a judge of the High Court with connections to women jurists, lawyers, and government.

SALT has used the booklets to hold seminars, talk to women about their rights, and train women’s groups in rural areas on how to use the booklets to train other women in a “Know Your Rights” campaign. SALT has established a shelter for women victims of domestic violence within the compound of the Lutheran Faculty, whose first aim was to address VAW within its own community and is now to expand beyond to the community at large.

SOS aux Victimes du Non Droit. SOS is a well established human rights organization that has achieved some significant goals. However, the “organization” appears to be the work of a single tireless champion of rights rather than a membership-based organization. The WLR team was given a proposal on addressing VAW issues and several legal judgments that stemmed from a case involving sexual assault of a young woman by police officers. SOS is one resource for building a coalition on the issues of VAW and women’s legal rights. Subsequent to the WLR team’s visit to Madagascar, SOS has announced its opening of a legal aid clinic addressing issues on legal rights for women, including violence against women.

C2. Recommendations

Regional and Local Training on Advocacy. Democratic governance requires that civil society participate in policy making and its implementation. All reports on Madagascar’s civil society point to the same conclusion: The sector is weak, undeveloped, dominated by an urban elite, limited in capacity, and donor–dependent. CSOs can demand accountability, but to have the capacity to do so effectively, they must strengthen their own sustainability and their own advocacy skills.

CSOs clearly have a need for information on rights, laws, and the role of government, and tools to advocate for their concerns. Hence, it is recommended that a training of trainers (TOT) advocacy program be initiated using the training

model that has been developed for “action for citizen participation” and the Step by Step advocacy training. CEDII resources can be used for such trainings in the Fianarantsoa area; partners for the Deep South region of Fort Dauphin must still be identified.

We are mindful of the caution from Ambassador Wanda Nesbitt that WLR not be seen as working with only one ethnic group, region, or religious group. Given the limited fiscal and personnel resources of the WLR, we need to be sure that we are leveraging existing programs to provide the best added value. To that end, we will work very closely with the USAID Mission’s *Good Governance* program to complement their activities, specifically the program on increased advocacy capacity of CSOs, and specifically to work with the CSOs on the specific issue of VAW. The Mission’s *Good Governance* program will focus on advocacy at both the national and local level, and the WLR project will work in collaboration with those efforts to ensure maximization of effort.

CIVICUS World Assembly. Many of those we met with, as well as our own research, indicated that Madagascar is far behind other countries in developing a civil society sector. Southern Africa boasts a vibrant culture of civil society and the CIVICUS World Assembly will be held there in March 2004. One of its main themes is strengthening the governance and capacity of civil society, with gender equity as one of the main cross-cutting themes, especially eradication of VAW.

It is recommended that some of the civil society organizations with whom WLR will partner be enabled to send representatives to CIVICUS, to learn from, be inspired by, and interact with the approximately 700 civil society representatives expected from around the world. The conference will be interpreted in English, Spanish, and French. It is further advised that the organizations not send their presidents but that the delegates chosen be those who will be working with WLR for the duration of the project—particularly representatives from groups especially concerned with VAW and women journalists; arguably they would have the most to learn from best international practices that they could then implement upon their return.

Social Enterprise. As the new WLR project goals indicate, increasing economic empowerment and strengthening sustainability are key objectives for both women and CSOs. To strengthen the ability of CSOs to advocate for women’s legal rights, they need training not only in advocacy but also in social enterprise so that they can increase their sustainability by reducing their dependence on donors and increasing their autonomy. It is recommended that training on social enterprise be designed for selected women’s rights CSOs in collaboration with international NGOs that work in the social enterprise, business development services, and microfinance fields. A focus on these program activities will be carried out in collaboration with the USAID Mission’s *Good Governance* program in the area of *Enhanced Management and Financial Capacity* for the NGOs and CSOs selected to work with the WLR project.

Violence Against Women. Providing capacity building training for CSOs and NGOs dealing with VAW will contribute to the broader WLR goal of a national plan on VAW, public awareness of the issue, cultural change, draft legislation, a consultative process with government, and ultimately a stronger, more vibrant and autonomous,

third sector. All activities undertaken in this programmatic area will be done in collaboration with the *Good Governance* program to increase the advocacy capacity for civil society organizations.

D. Public Awareness

D1. Findings

There is significant lack of infrastructure throughout Madagascar, particularly with regard to ICTs. There is no national radio or television coverage; it is estimated that radio coverage reaches 60 percent of the country, and there are only 400,000 televisions in the whole country. Only 165,000 newspapers are printed daily, for a population of over 16 million.

Literacy is a huge issue; literacy organizations estimate that illiteracy among rural women ranges from 50 to 80 percent; statistics from international multilateral organizations statistics set the rate at a still unacceptable 35 percent. Outside major cities or towns, Malagasy is the language spoken, so materials produced or broadcast in French are not useful. The urban/rural divide mentioned as a critical factor in Madagascar is no less obvious in the area of public awareness and access to communications.

The Ministry of Communications is planning to build 600 telecenters over the next five years. A gender analysis of telecenters seems to be occurring; the Minister of Population was very excited about participation in the opening of the very first telecenter a few hours away from Antananarivo. A working group of representatives from Ministries and donors, including USAID, meets regularly to discuss implementation of the telecenters. Access to telecenters in the rest of sub-Saharan Africa has been a great source of information, empowerment, and education for women where their design and implementation has been gender-sensitive. This intention seems to be in place in Madagascar.

Many of the organizations we met with are examining ways to leverage their resources to try to combine, for example, literacy teachings with substantive information on HIV/AIDS, thus raising public awareness of a major issue while doing literacy education. The primary means of public awareness in Madagascar appears to be local rural radio, although its programs lack serious content.

Development of material and content on women's rights and access to justice will be a key activity for the WLR program in the rural areas: for literacy programs, all forms of media including mobile cinema, rural radio, theatre, puppet shows, and so on.

D2. Recommendations

Violence Against Women. All initiatives undertaken on public awareness of women's legal rights will make VAW one of the key issues.

Telecenters. While most rural women in Madagascar are illiterate and will have no access to the telecentres being constructed by the Ministry of Communications, it is important to ensure that ICT development is gender-sensitive. Best practice models from other countries in Africa can be replicated; for example, "Know Your Rights"

campaign material can be disseminated in multiple media and languages in conjunction with rural telecentres. It is recommended that WomensNet, the South Africa-based women's division of the Association for Progressive Communications, provide training to the Association of Women Journalists in content delivery and multimedia dissemination and a TOT workshop on the use of Internet and email technology.

Rural Radio Content. It is recommended that content be created for public awareness campaigns on women's rights issues, particularly VAW and distributed in cooperation with the government, the National Plan on VAW, and local NGOs and CSOs.

Enhanced Literacy. Many literacy programs could be enhanced at little expense by designing materials or adapting existing materials to provide awareness and education on women's rights in conjunction with teaching literacy teaching.

Public Awareness. As the local NGO community has already undertaken this, we recommend limited WLR participation in public awareness campaigns. The NGO community appears competent to handle public awareness activities through a variety of print and electronic media. We propose that technical expertise be provided to NGO awareness campaigns by disseminating legal information for a possible "Know Your Rights" campaign.

All activities in this program area will be carried out in consultation and collaboration with the USAID Mission's *Good Governance* program.

SECTION IV

Implementation and Next Steps

A. Implementation Strategy

There is obviously no lack of issues to address that relate to women's legal rights in Madagascar; WLR could draft a long list of possible initiatives. But with limited fiscal resources, an initial time frame of less than two years, and no guarantee of long-term follow-up, what makes most sense is a highly targeted program of assistance where the impact is measurable and makes a very real contribution to the ongoing of the Madagascar government and civil society with regard to women's equality and development.

We therefore recommend violence against women as the main focal area for the WLR program in Madagascar, primarily because it is the greatest immediate need and gets the least attention. The cross-cutting issues of VAW, HIV/AIDS, women's economic empowerment, gender-sensitive ICTs, and NGO capacity building together compose the gender lens through which all recommendations are visualized. A comprehensive program or plan on VAW brings into focus all aspects of women's legal rights and so can provide a structure on which to build other programs.

A1. Initiatives on Violence Against Women

From our analysis and assessment of the multiplicity of needs of Malagasy women and of their equality rights, violence against women is the area that has attracted the least resources and attention. WLR can have the greatest impact by building its entire program in Madagascar around VAW because VAW is universally considered to be one of the greatest cross-cutting issues for women world wide. All the other areas discussed this report bear directly or indirectly on addressing violence: training of magistrates, social enterprise, women's rights public awareness campaigns, intervention in literacy education, a compendium of laws relating to women, and so on. Addressing VAW makes it possible to address women's legal rights more generally in a way that is comprehensive and targeted, while allowing for strategic planning that will sustain capacity beyond the life of the WLR project. We propose to partner with local NGOs and CSOs, the Ministry of Population, international donors, and academic institutions to achieve this goal.

To address regional and cultural differences, we will choose partners in Antananarivo, Fianarantsoa, and Fort Dauphin, who represent some of the Malagasy diversity of religion, rural/ urban, and cultural differences. Partners that we will work with will be, but are not limited to: SALT, the Association of Women Journalists, the Faculty of Law in Fianarantsoa, the Magistrates' School, the FES Foundation, PACT and CEDII, Chemonics/ LDI and the coalition of groups working on aspects of VAW.

While a draft law on domestic violence is a long-term goal for which we can provide technical assistance, it is more important to train legal professionals to use the

current law to protect women. This will achieve real short-term results that ensure that women have effective, appropriate, and reliable protection. Legal professionals should be trained to use both current national law and international law, including CEDAW and other human rights instruments, to protect women. At the same time, we can support the NGO community and government in drafting new domestic violence laws by providing technical expertise, roundtables, sample domestic violence codes from other European and Western countries, and awareness training.

Expected Results. Technical assistance to local organizations on designing a process for consulting with the government on drafting an effective domestic violence law will increase the promotion of gender-sensitive and equitable legislation (IR 1). Providing additional technical expertise for educating the public and the government on this topic will lead to increased community cooperation with justice institutions, law enforcement, administrative agencies, and legislative bodies (IR 4). Teaching legal professionals to use current laws, domestic and international, to help protect women from violence will improve the ability of CSOs and NGOs to provide legal services to women (IR 3), as well as ensure the proper enforcement of legislation that protects women's rights (IR 2). Further, all IRs will be strengthened if it is recognized that women's economic empowerment is a critical factor in building the individual capacity of women to address violence in their own lives, a fact that has been clearly analyzed with regard to microfinance and social enterprise around the world. Such technical assistance also complements the USAID/ Madagascar's SO on Good Governance, with their IR1 and IR3.

A2. Civil Society Capacity Building

The second recommended area of focus for Madagascar is to increase the capacity of the NGO and CSO sector to engage in advocacy and become sustainable. One of the many limiting factors for the CSO sector in Madagascar is its relative isolation from the world. Almost all the NGO and CSO members that we met with had never interacted with advocacy organizations from other countries, even those elsewhere in southern and eastern Africa. If a few key members of CSOs who will be partners with WLR were funded to attend the CIVICUS World Assembly, they will have the opportunity to be inspired and to learn from best practices and lessons learned around the world. By ensuring the participation of members of groups concerned particularly with VAW and with social enterprise in workshops on those areas at the World Assembly, WLR will help build their capacity to engage in strategic advocacy.

Expected Results. Building the capacity of civil society by training CSO members in evidence-based advocacy, social enterprise, and participatory research will increase their knowledge not only of the substantive areas in which they work but also of the tools and skills they need for sustainability as a sector; this would contribute directly to IR3.

A3. Education and Awareness

The third area deserving attention is education and awareness (contributing to IR4). Almost no public awareness or education has been undertaken on issues of violence against women. Engaging in such an information campaign presents a number of challenges. NGOs and CSOs must be sensitized about VAW, particularly

with its integral link to women’s lack of economic empowerment and lack of access to resources. The required technical assistance must be provided. The development of such a campaign requires necessary guidance and structure. And such a campaign must be based on documentation and research such as survey information. Examples of related activities would be “Know Your Rights” brochures that would build on the work NGOs are already doing and increase their reach in providing information women need. As well, the RFA that has been issued by the USAID Mission will provide resources for collaboration on capacity building for citizenry access to information.

Expected Results. Providing technical assistance to the CSOs/NGOs on the legal rights of women and their capacity to engage in public awareness and education will increase public awareness of women’s legal rights and VAW (IR 4) and improve the ability of CSOs/NGOs to promote legal, policy and cultural changes (IR 3).

B. Country Action Plan

After EGAT/WID and USAID/Madagascar comment and review the assessment and analysis report, the WLR Team will draft an action plan based on the activities selected for implementation, recognizing the project’s budgetary limitations. The action plan will detail specific activities, methods for completing those activities, and deadlines for completion. These activities will reinforce USAID/Madagascar’s strategic objectives and coordinate with other Mission activities.

C. Next Steps

After collaborative design of the action plan to the satisfaction of USAID/Madagascar and EGAT/WID, the WLR team will begin the project. The project, scheduled to take two years, will all all times be guided by USAID/Madagascar and EGAT/WID strategic objectives. The WLR team will ensure maximum coordination with USAID programs and partners.

The team will implement the project in collaboration with local Madagascar long-term consultants, who will help coordinate activities. The local consultants will be supported by short-term experts as well as the WLR team and will be supervised by the WLR project director.

Our core home office team members will regularly provide any necessary supervision and technical assistance, scheduling two field visits over the two-year implementation phase; they will also be in regular communication—by email or phone —with the field. The core team may identify technical experts on a specific topic to provide short-term field assistance or train staff or implementation partners.

ANNEX A

Meetings Held October 12 – 25, 2003

- 10/14/03** **Freidrich Ebert Stiftung Foundation**
Hantanirina Andrianasy, Project Advisor
B.P. 3185, 101 Antananarivo, Madagascar
Tel: 261-20-22-344-24/25; Fax: 261-20-22-257-31;
E-mail: hanta.ffe@dts.mg
- 10/14/03** **Association of Women Journalists**
Lucie Odile Ralisiarinjatovo, President
Tel: (0)32-02-163-90; E-mail: odralis@yahoo.com
Andrianialisoa Arindranto, Journalist and Secretary General
- 10/14/03** **USAID/Madagascar**
Catie Lott, Director D&G
Villa Vonisoa III, Av. Dr Ravoahangy, Anosy, B.P. 5253
Antananarivo, Madagascar
Tel: 261-20-22-254-89; Fax: 261-20-22-348-83;
E-mail: Clott@usaid.gov
- Corinne Rafaell, Coordinator, Legal and Judiciary Reform and**
Head of Anticorruption
E-mail: crafaell@usaid.gov
- Ronhi G. Ralamoarivony, Legal Regulatory and Judicial Reform**
Program Management Specialist and WLR contact person
Mobile: 261(0)33-11-378-46; E-mail: rralamboarivony@usaid.gov
- Brett Beach, D&G specialist working on gender**
Mobile: 261-(0)32-04-044-05; E-mail: bbeach@usaid.gov
- Roland Ramamonjisoa, Global Information Infrastructure**
Coordinator
E-mail: rramamonjisoa@usaid.gov
- 10/14/03** **Ministry of Population**
Bakolimalala Rabezanahary, Director General of Promotion of
Gender, Family and Children
Ambohijatovo, B.P. 764, Antananarivo, Madagascar
Tel: 261-20-22-218-48; Fax: 261-20-22-221-56;
E-mail: lrabezanahary@yahoo.fr
- 10/15/03** **USAID/Madagascar**

Catie Lott, Director D&G
Villa Vonisoa III, Av. Dr Ravoahangy, Anosy, B.P. 5253,
Antananarivo, Madagascar
Tel: 261-20-22-254-89; Fax: 261-20-22-348-83;
E-mail: Clott@usaid.gov

- 10/15/03 Association of Women Entrepreneurs**
Dr. Florette Andriamiarisatrana, President
B.P. 62, Antaninarenina, Antananarivo, Madagascar
Tel: 261-20-22-270-62; Fax: 261-20-22-218-88;
E-mail: misltd@dts.mg
- 10/15/03 CAFED, Confederation of Association of Women and Development**
General Denise Fischer, National Coordinator;
B.P. 3780, 101 Antananarivo, Madagascar;
Tel/Fax: 261-20-22-443-13; E-mail: cafed@dts.mg

Irene Rakotoarisoa
Irene Voaliarjirina, Coordinator
Sahondra H.T. Voalangiririrna
Marie Jeane Itrara
Harinosy Tovonirina
Seheno Honorine Razakarisoa, National Coordinator
Philomeno Razafisoa
Marje ?

- 10/16/03 PACT Madagascar**
Patrick Brenny, Director
1, Rue Naka Rabemanantsoa, B.P. 7519, Imm. Santa Antanimena,
101 Antananarivo, Madagascar
Tel: 261-20-22-628-41; Fax: 261-20-22-353-94;
E-mail: patrick@pact.mg
- Tiana Gabriella Rakotondrainy, Director of Administration and Finance; E-mail: ttiana@pact.mg**
- Marie Jose Surpris, Chief of Project, Madagascar Media Message**
E-mail: mariejose@pact.mg

- 10/16/03 Prime Minister's Office**
Mme. Sylla, the Prime Minister's wife

- 10/16/03 UNICEF - Valerie Taton, Project Administrator, Rights and Protection of Children**

5, Rue Robert Ducrocq, B.P. 732, Behoririka, 101 Antananarivo,
Madagascar
Tel: 261-20-22-280-83, Fax: 261-20-22-628-45;
E-mail: vtaton@unicef.org

Arisoa Raelison

- 10/16/03 **Comite des Femmes Syndicalistes**
Marie Therese Rasoarimanana
- 10/17/03 **SOS**
Dr. Mathilde Rabary Ramalalalaniria, National President
Dr. Rafamina, Chairman of SOS in Antananarivo
- 10/17/03 **Magistrates School**
Bakolalao Ramanandraibe, Director General and President of the
Anti-Corruption Superior Council
- 10/17/03 **Catholic Relief Services (CRS)/Madagascar**
Jennifer Overton, Country Representative
Street Address: Lot II 27 D, Rue Francois Vittori, Ankorahotra
Antananarivo 101, Madagascar
Mailing Address: Catholic Relief Services – USCC, P.O. Box 6073,
Antananarivo 101, Madagascar
Tel: 261-20-222-6534/0666, 225-1022; Fax: 261-20-223-1696;
E-mail: crs@bow.dts.mg; Web Site: www.catholicrelief.org
- 10/17/03 **Madagascar Television**
J.E. Radavidson, Director of Editing and Publication
Rue Rainivoninahitrinarivo, Ankorondrano, B.P. 1414, 101
Antananarivo, Madagascar
Tel: 261-20-22-364-69/70; Mobile: 261-(0)32-07-213-81 or 261-(0)33-
11-364-68; Fax: 261-20-22-671-27; E-mail: jermatv@iris.mg
Web Site: www.matvonline.tv
- 10/20/03 **CARE – Andriamiarinarivo Rajaonarison, Director of Programs**
Centre Commercial Tana Waterfront Ambodivona,
B.P. 1677 – 101 Antananarivo, Madagascar
Tel: 261-20-22-339-10; Mobile: 261-(0)32-07-314-74; Fax: 261-20-
22-637-50; E-mail: caremad@dts.mg
- Liliane Rajaobelimahfa, Information and Communication and
Gender Unit Senior Advocacy Technical Advisor
Mobile: 261-(0)32-02-031-55; E-mail: caremad@dts.mg

Désiré Rakotoarison, Senior Technical Advisor, Program and Project Support Unit; E-mail: caremad@bow.dts.mg, desire@care.mg, dezhyopp@yahoo.fr

- 10/20/03 Ministry of Justice
Lala Ratsiharovala, Director General of Studies and Reforms
Faravohitra, 101 Antananarivo, Madagascar
Tel: 261-20-22-659-78; Mobile: 261-(0)33-11-465-74;
E-mail: pgjustic@dts.mg
- 10/20/03 DRV [Concert and Coordination Committee of Women's Associations and NGOs of Madagascar]
Lalao Randriamampionona, Chairperson of DRV Committee Board on Gender
P.O. Box 477, 101 Antananarivo, Madagascar
Tel: 261-(0)33-11-407-13; E-mail: eccpl@dts.mg
- 10/20/03 UNDP
Bali. H. Andriantseheno, National Coordinator
159, Rue Damantsoa, Ankorahotra, 101 Antananarivo, Madagascar
Tel: 261-22-683-42, (0) 32-07-038-74; Fax: 261-22-384-57;
E-mail: cndap1@dts.mg
- 10/21/03 German Association for Adult Education (IIZ DVV)
Violette Rabakoarivelo, Country Representative
208, Route Circulaire Ankazatokana Ambanidia, Antananarivo, Madagascar
Tel/Fax: 261-22-569-81; E-mail: iiz.dvvmada@simicro.mg
- 10/21/03 GEFP/GEM (Groupement des Entreprises Franches et Partenaires/ Groupement des Entreprises de Madagascar)
Henry Jacky Radavidra, President GEFP/Vice President GEM
Villa E 2, Village de Jeux, Ankorondrano, Antananarivo, Madagascar
Tel: 261-22-363-32; Mobile: 261-(0)33-11-335-94;
E-mail: gefpmq@dts.mg
- 10/22/03 USAID Debriefing
Ronhi G. Ralamoarivony, Legal Regulatory and Judicial Reform Program Management Specialist
Villa Vonisoa III, Av. Dr Ravoahangy, Anosy, B.P. 5253, Antananarivo, Madagascar

Tel: 261-20-22-254-89; Mobile: 261-(0)33-11-378-46 Fax: 261-20-22-348-83; E-mail: rralamboarivony@usaid.gov

Brett Beach, D&G specialist working on gender;
Mobile: 261-(0)32-04-044-05; E-mail: bbeach@usaid.gov

Roland Ramamonjisoa, Global Information Infrastructure
Coordinator; E-mail: rramamonjisoa@usaid.gov

10/22/03 U.S. Embassy – Wanda L. Nesbitt, Ambassador
14-16, rue Raintovo, Antsahavola, 101 Antananarivo,
Madagascar;
Tel: 261-20-22-1257; Fax: 261-20-226-4860;
Web Site: www.usmission.mg

10/22/03 CAFF
Dr. Diana Razafindrakoto, President
Janne Pierre Hankairina Vololoniana
Charlotte Bao, Administrative Assistant
Helena Ramanantenasoa, Secretary

10/23/03 FAFED/CAFED (Confédération des Associations Femme Et
Développement)
Victorine Razafimpaniry, President
B.P. 3780, 101 Antananarivo, Madagascar
E-mail: cafed@dts.mg

Seheno Honorine Razakarisoa, National Coordinator for Farintany
Toamasina
Tel/Fax: 261-20-22-443-13; Mobile: 261-(0)33-11-514-96

Emilienne Razanamahelo, Vice President
Viviene Tioro Raharisonina, Advisor
Adeline Gynette Razafindrakoto, Advisor
Oilisoa Jose Razainandraina, Advisor

10/23/03 DRV [Concert and Coordination Committee of Women's
Associations and NGOs of Madagascar]

Gabriel Paul Razafimahatratra, President
Elisabeth Marie Razafimalala
Mme. Dinaharisovo
Charlotte Bao

*Lunch with Sister Anne Marie, Gillbertine Razanda, Guiliene
Voniarmalala, Marie Josephine, Raheisoa, and Karen*

Freudenberger of the Landscape Development Interventions (LDI) project of Chemonics Intl..

- 10/23/03** CEDDI (Centre d'Echanges, de Documentation et d'Information Inter-Institutionnelles)
Kotoarivony Razafimahenina Fils, Executive Director
Tsianolondroa 301 Fianarantsoa
Tel: 261-20-75-509-34/68;
Fax: 261-20-511-06; E-mail: cedii.fia@dts.mg
- 10/23/03** Malagasy Mahomby for Literacy
Rakotozafy Harisoa, Secretary General
- 10/23/03** PACT/Fianarantsoa
Amelie, Coordinator

Ivo, Civic Education Project
- 10/23/03** Dr. Noro Razafindrabe
Lutheran Faculty of Theology
Tel: 261-750-510-96 or 261-75-526-71;

Mme. Christine Rakotozafy, Justice of the High Court

ANNEX B

Bibliography

- Adelski, Elizabeth. *Strategy Outline: Mainstreaming Gender in USAID/Madagascar's 2003-2008 Integrated Strategic Plan*. Washington, DC: WIDTECH, 2001.
- Aimerazaf. *Stop à la Prostitution des Mineurs!* Poster. Association des Femmes Journalistes Malgaches, MINESEB/UERP/Cellule Education des Filles, Centre Culturel Américain, and Population Services International. Madagascar.
- Andriatsivoh, Huguette. *Comité contre l'Esclavage Moderne – Antenne à Madagascar*. Antananarivo: CCEM – Antenne Madagascar, 2003.
- CAFED. *CAFED – Bulletin Femme et Développement, Numéro Spécial*. Antananarivo: CAFED, 2002.
- Care International. *Vision in Practice: A Profile of CARE International*.
- Comité de Concertation et de Coordination des Associations et ONG/Femmes de Madagascar. *Brochure d'Information 2002*. Antananarivo: Comité de Concertation et de Coordination des Associations et ONG/Femmes de Madagascar, 2003.
- Comité de Concertation et de Coordination des Associations et ONG/Femmes de Madagascar. *Historical Malagasy Women Portraits*. Antananarivo: Comité de Concertation et de Coordination des Associations et ONG/Femmes de Madagascar
- Comité de Concertation et de Coordination des Associations et ONG/Femmes de Madagascar. *Le Document Référentiel DRV*. Antananarivo: Comité de Concertation et de Coordination des Associations et ONG/Femmes de Madagascar, 2001.
- Comité de Concertation et de Coordination des Associations et ONG/Femmes de Madagascar. *Le Réseau DRV/DRV Network*. Antananarivo: Comité de Concertation et de Coordination des Associations et ONG/Femmes de Madagascar, 2002.
- Commission « Education ». *Les Droits de la Femme et de l'Enfant*.
- Committee on the Elimination of Discrimination Against Women. *Concluding Observations: Madagascar*. U.N. Doc. A/49/38, paras. 186-244. 1994. 29 Oct. 2003, <<http://www1.umn.edu/humanrts/cedaw/cedaw-Madagascar.htm>>.
- Firaisan'ny Vehivavy Sendikalista. *Séminaire Régional sur le Renforcement des Capacités de Négociation des Syndicalistes dans les Entreprises Franches*. Antananarivo: Firaisan'ny Vehivavy Sendikalista, 2003.
- Fondation Friedrich Ebert, ed. *Sur le Chemin de l'Egalité des Chances: Le Gender Mainstreaming dans la Coopération Internationale au Développement*. Bonn: Toennes Satz and Druck GmbH, 2002.
- Le Groupe de Travail sur les Droits de l'Homme. *Colloque National sur les Droits de la Femme et de l'Enfant*. Antananarivo: Le Groupe de Travail sur les Droits de l'Homme, 1999.
- Nelson, David, Paola Lang, and Sara Steinmetz. *USAID's Global Civil Society Strengthening Cooperative Agreement: A Flexible Funding Mechanism for Democracy and Governance Activities*. JHDesign, Inc.
- PACT Madagascar. *Analyse et Recommandations sur la Capacité des Organisations de la Société Civile Face à la Lutte Contre le VIH et le SIDA*. Antananarivo: PACT Madagascar, 2002.

- Presentation of the Rural Radio Network.* 2003.
- Programme des Nations Unies pour le Développement. *Rapport National sur le Développement Humain 2003: Genre et Développement Humain à Madagascar – Cadre Juridique de la Promotion du Genre à Madagascar.* Antananaviro: UNDP Madagascar, 2003.
- Programme des Nations Unies pour le Développement. *Rapport National sur le Développement Humain 2003: Genre et Développement Humain à Madagascar – Les Forces d’Inertie à l’Egalité du Genre à Madagascar – Le Processus de Formation et d’Evolution des Images, des Referents Culturels et des Stéréotypes Lies à la Disparité des Genres au Cours de l’Histoire.* Antananarivo: UNDP Madagascar, 2003.
- Ralamboarivony, Ronhi. *Human Rights Working Group Monthly Meeting Report.* 2003.
- Ralamboarivony, Ronhi. *Land Tenure, Especially in Regard to Women’s Rights.* Ralamboarivony, Ronhi. *Written Media in Rural Areas.*
- Rambeloma, Tiana, “Conditions de Travail dans les Zones Franches,” *Third World Network Afrique – Réformes Economiques et Analyse Genre en Afrique.* March 2003.
- Ranaivoharivony, Bakolalao, and Clarisse Rajaonarivelo. *Torolalana Momba Ny Fifiadianana Solombavambahoaka Eto Madagasikara.* Antananarivo: Fondation Friedrich Ebert, 1998.
- Ranariselo, Elise. *Stop aux Violences: Femme Journaliste, Provocatrice de Changements.* Poster. Antanarivo : Population Services International/Madagascar, Association des Femmes Journalistes Malgaches, and Office de l’Education de Masse et du Civisme.
- Ravaozanany, Noroarisoa, and Mireille Rabenoro. *Genre et Comportement Sexuel.* Banque Mondiale, 2002.
- SOS aux Victimes du Non-Droit. *SOS aux Victimes du Non-Droit Guide – Informal Translation.*
- Republic of Madagascar and the International Monetary Fund. *Madagascar: Poverty Reduction Strategy Paper.* IMF Country Report No. 03/323. Washington, DC: International Monetary Fund, 2003.
- République de Madagascar, Assemblée Nationale. *Loi N° 96-030 du 31 Juillet 1997: Portant Régime Particulier des ONGs à Madagascar.* Antananarivo: 1997.
- République de Madagascar, Ministère de la Justice. *Droit Pénal.* Antananarivo, 2001.
- République de Madagascar, Ministère de la Justice. *Instruments Internationaux et Législation Nationale: Droits de l’Enfant.* Ankorondrano: ECOPRIM, 2001.
- République de Madagascar, Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l’Enfance. *Etude sur l’Exploitation Sexuelle des Enfants à Madagascar: Résumé Important.*
- République de Madagascar, Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l’Enfance. *Politique Nationale de Promotion de la Femme.* Antananarivo: République de Madagascar, 2000.
- République de Madagascar, Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l’Enfance. *Politique Nationale de Promotion de la Femme: Résumé Exécutif.* Antananarivo: République de Madagascar, 2000.
- République de Madagascar. “Ordonnance N°60-133 Portant Régime Général des Associations,” *Programme de Vulgarisation et de Mise en Application des Textes sur les ONG: Recueil de Textes.* Antananarivo, 2000.

- République de Madagascar, Présidence de la République. *Plan Stratégique National de Lutte Contre le VIH/SIDA 2001-2006*. Antananarivo: 2002.
- USAID/Madagascar. *Draft Request for Applications: Good Governance Program Madagascar*. Antananarivo: 2003.
- USAID/Madagascar. *Program Description for the USAID – QIT Madagascar Minerals Public – Private Alliance, October 1, 2003 – September 30, 2003*.
- USAID/Madagascar. *Women’s Legal Rights Initiative*.
- Walter, Victoria, and Alpha Bowe. *Intégration du Genre dans les Organisations : Document de Référence*. Bonn: Toennes Satz and Druck GmbH, 2003.

ANNEX C

Recommendations to Alleviate Violence Against Women

Recommendations from first Madagascar conference on Violence Against Women - August 2001

Translated from:

Rapport sur la Violence a l'Egard des Femmes et des Fillettes a Madagascar Republique de Madagascar et Systeme des Nations Unies, Mai 2003; and

Non a la Violence! Reflexions et Experiences sur la lutte contre la violence a Madagascar. riederick Ebert Stiftung, Aout 2001

- Ratification and application of international instruments to protect against all forms of violence against women and children.
- Eliminate traditional and customary practices that are prejudicial to the health of women and girls.
- Elimination of discrimination against women in national legislation.
- Adoption of specific legislation on domestic and family violence.
- Create services to help provide assistance to women experiencing violence.

Translation by Susan Bazilli, WLR

ANNEX D

Republic of Madagascar National Action Plan Gender and Development 2004-2008

Executive Summary

In adopting the Beijing Platform of action during the 4th World Conference on Women in 1995, the signing governments accepted the equality of the sexes and the emancipation of women as fundamental principles of human and lasting development. This engagement was reaffirmed in the Millennium Declaration (United Nations, September 2000) that recognizes the necessity of **“promoting the equality of the sexes and the autonomy of women, as effective means of combating poverty, hunger and sickness and of promoting sustainable development.”** Indeed, the inequalities tied to gender (which is to say the social and economic roles differentiating men and women) prove to be totally cross-cutting across all forms poverty. Therefore, these inequalities must be well-targeted by each anti-poverty intervention, not only on an ethical basis, but equally for reasons of effectiveness.

As a consequence, these countries, including Madagascar, have committed themselves to integrating gender throughout all their development interventions and to establishing specific policies and programs for the reduction of inequalities between women and men. This two-track strategy, known as “mainstreaming,” implies that policies and programs be analyzed to distinguish the different impact on women and men and that they be adjusted so as to guarantee that they contribute to the fulfillment of the objective of equality between the sexes.

The current **National Gender and Development Plan of Action (PANAGED)**, which is anticipated to be implemented over 5 years (2004-2008), is foremost, focused on the integration of gender throughout all development interventions. This is the goal of the **“Principal Program of integration of gender in development institutions, programs, and projects,”** which is comprised of five components:

- (i) **Research/Work-plan**, necessary for a correct definition of which steps to take;
- (ii) **Petitioning** to those people in charge of development institutions and programs, in order to convince them that the integration of gender is not only a question of ethics, but also of effectiveness;
- (iii) **The reinforcement of capacities.** This component includes:
 - Reinforcement of the governmental mechanics designed to promote gender, that is to say, in the actual governmental configuration, the Ministry of Population, through the Headquarters of the Promotion of Gender, and at the provincial level, the general Commissariats in charge of matters of population and promotion of women;

- The strengthening of skills (training) in gender, not only within these governmental structures, but also for other participants of PANAGED (institutions, and profit-making groups, partners);
- (iv) **Communication**, including the development, production, and distribution of training and lobbying materials.
- (v) **Follow-on Evaluation** will be done on an annual basis, but a mid-term evaluation in 2005 and a final evaluation in 2008 are also anticipated. The follow-up evaluation will not only periodically produce documents on the attainment of the objectives of the 3 programs which make up the Action Plan, but equally contribute to the set-up of the collection and analysis of gender-disaggregated data for the sectors (health, education, but especially in the sectors that do not usually disaggregate data by gender, such as agriculture, industry, police, justice, etc.).

The National Gender and Development Action Plan anticipates, moreover, two specific programs, intended to rectify situations of flagrant inequality noted in the development framework of the National Policy on the Promotion of Women. It describes economic empowerment of women and their legal and social conditions, two sectors which are only very partially covered by the actions of the sectoral ministries, and therefore for which PANAGED would like to take responsibility.

Specific Program A: “Improvement of Economic Empowerment of Women” comprising 5 components:

- (i) **Access of rural and suburban women to factors and means of production;** this action is justified by the difficulties encountered by certain women, notably women heads of households (widows, divorced or separated women, single mothers) for attaining property ownership and credit.
- (ii) **Support to women in informal sectors,** which makes up the majority of women in urban and suburban settings, despite the precariousness that characterizes this sector;
- (iii) **Women’s access to the formal sector;**
- (iv) **Reduction of domestic chores of women:** it is noted, in both an urban and rural setting, that the time women spend on domestic work (notably care of children and elderly and/or sick people, cleaning, washing, water chores, cooking) either limits the time women can devote to production work or makes their work time that much more precious than that of men.
- (v) **Economic and social integration of young out-of-school girls:** This action aims to equip young girls who have prematurely left school with the capacities that will allow them to assume their future responsibilities as mothers, agents of development, and citizens.

Specific Program B: “Improvement of legal and social conditions of women” is comprised of 5 sections:

- (i) **Support to the enforcement of rights for all:** This part aspires to make target groups more aware of their rights and possible recourses, and to put in place an observatory on the rights of women;

- (ii) **Promotion of the rights to information and training:** this component proposes to respond to the information and training needs of women and young girls, including the elimination of illiteracy.
- (iii) **Support to the development of social and legal reform texts:** this component has the objective of improving the lives of women, and in particular women in difficult situations, who are women heads of household and women working in factories;
- (iv) **Battle against violence against women,** including domestic violence. This important component has 3 sub-components:
 - Assistance to victims of violence
 - Reinforcement of punishment against those responsible for the violence
 - Creation of a social dynamic for the battle against violence
- (v) **Improvement in the representation of women in decision-making:** this component is justified by the weak representation of women in all areas of public life, with the exception of legal power, and in decision-making in the private sector. The improvement of this situation, which cannot be explained by any gap in the level of qualifications, is dependent upon effective petitioning and the reinforcement of women's capacities in the area of leadership.

The **PANAGED budget** comes to a total of **77,870 million FMG, or USD 11.12 million over five years (2004-2008)**. It is divided as follows:

- 45.5% to the Principal program to integrate gender into development institutions, programs and projects
- 25.45% to the Specific Program A "Improvement of the economic empowerment of women"

NOTE: 29% OF THE BUDGET IS ALLOCATED TO SPECIFIC PROGRAM B "IMPROVEMENT OF THE LEGAL AND SOCIAL CONDITIONS OF WOMEN"

ANNEX E

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana

PLAN D'ACTION NATIONAL
GENRE ET DEVELOPPEMENT
2004-2008

Octobre 2003

RESUME EXECUTIF

En adoptant la Plate-forme d'action de Beijing lors de la 4ème Conférence Mondiale sur les Femmes en 1995, les gouvernements signataires ont accepté l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes comme principes fondamentaux du développement humain et durable. Cet engagement a été réaffirmé dans la Déclaration du Millénaire (Nations unies, septembre 2000) qui reconnaît la nécessité de « **promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie et de promouvoir un développement réellement durable** ». En effet, les inégalités liées au genre (c'est-à-dire aux rôles sociaux et économiques différenciés des hommes et des femmes) s'avèrent être totalement transversales à toute forme de pauvreté. Ainsi, ces inégalités doivent être ciblées par chaque intervention de lutte contre la pauvreté, et ceci non seulement sur un fondement éthique, mais également par principe d'efficacité.

Par conséquent, ces pays, dont Madagascar, se sont engagés à intégrer transversalement la dimension « genre » dans toutes leurs interventions de développement et à mettre en œuvre des politiques et programmes spécifiques pour la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Cette stratégie à deux voies, appelée « mainstreaming », implique que les politiques et programmes soient analysés pour définir tout impact différencié sur les femmes et les hommes et qu'ils soient ajustés afin de garantir que les actions contribuent à la réalisation de l'objectif d'égalité entre les sexes.

Le présent **Plan d'Action National Genre et Développement (PANAGED)**, dont l'exécution est prévue sur 5 ans (2004-2008), s'attache d'abord à intégrer transversalement la dimension « genre » dans toutes les interventions de développement. C'est l'objectif du « **Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement** », qui comprend cinq composantes :

- (i) **la recherche-action**, nécessaire pour une définition correcte des actions à mener ;
- (ii) **le plaidoyer**, auprès des responsables des institutions et des programmes de développement, pour les convaincre de ce que l'intégration du genre n'est pas seulement une question d'éthique, mais aussi d'efficacité ;
- (iii) **le renforcement des capacités**. Cette composante comprend :
 - le renforcement des mécanismes chargés de la promotion du genre, c'est-à-dire, dans la configuration gouvernementale actuelle, le Ministère de la Population, à travers la Direction Générale de la Promotion du Genre, et au niveau provincial, les Commissariats généraux en charge des questions de population et de la promotion de la femme ;

- le renforcement des capacités (la formation) en genre, non seulement au sein de ces mécanismes, mais aussi auprès des autres acteurs du PANAGED (institutions et groupes bénéficiaires, partenaires) ;
- (iv) **la communication**, y compris la conception, la production et la diffusion de supports de plaidoyer et de formation ;
- (v) **le suivi-évaluation** qui se fera sur une base annuelle, mais qui prévoit également une évaluation à mi-parcours en 2005 et une évaluation finale en 2008. Le système de suivi-évaluation devra non seulement produire périodiquement des documents sur la réalisation des objectifs des 3 programmes qui composent le Plan d'Action, mais également contribuer à la mise en place de la collecte et de l'analyse de données désagrégées par genre auprès des services sectoriels (santé, éducation, mais surtout dans les secteurs qui n'ont pas l'habitude de désagréger les données par genre, tels que l'agriculture, l'industrie, la police, la justice, etc.).

Le **Plan d'Action National Genre et Développement** prévoit par ailleurs deux programmes spécifiques, destinés à redresser des situations d'inégalité flagrante constatées dans le cadre de l'élaboration de la Politique Nationale de Promotion de la Femme. Il s'agit de l'efficacité économique des femmes et de leur condition juridique et sociale, deux secteurs qui ne sont que très partiellement couverts par l'action des ministères sectoriels, et que le PANAGED entend donc prendre en charge.

Le **Programme spécifique A : « Amélioration de l'efficacité économique des femmes »** comprend 5 composantes :

- (i) **Accès des femmes rurales et suburbaines aux facteurs et moyens de production** ; cette action se justifie par les difficultés rencontrées par certaines femmes, notamment les femmes chefs de ménage (veuves, divorcées ou séparées, mères célibataires) pour accéder à la propriété foncière et au crédit ;
- (ii) **Appui aux femmes du secteur informel**, où exercent la majorité des femmes en milieu urbain et suburbain, malgré la précarité qui caractérise ce secteur ;
- (iii) **Accès des femmes au secteur formel** ;
- (iv) **Allègement des tâches domestiques des femmes** : il a été constaté, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, que le temps consacré par les femmes à leurs devoirs domestiques (notamment soins des enfants et des personnes âgées et/ou malades, ménage, lessive, corvée d'eau, cuisine) soit limite le temps qu'elles peuvent consacrer aux travaux de production, soit leur impose des temps de travail beaucoup plus importants que ceux des hommes ;
- (v) **Insertion économique et sociale des jeunes filles déscolarisées** : cette action vise à doter les jeunes filles qui ont quitté prématurément l'école des capacités qui leur permettront d'assumer leurs responsabilités futures de mères de famille, d'agents de développement et de citoyennes.

Le **Programme spécifique B : « Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes »** comprend pour sa part 5 volets :

- (i) **Appui à l'application du droit pour tous** : ce volet ambitionne de mieux faire connaître aux groupes cibles leurs droits et les recours possibles, et de mettre en place un observatoire des droits des femmes ;
- (ii) **Promotion du droit à l'information et à la formation** : ce volet se propose de répondre aux besoins d'information et de formation des femmes et des jeunes filles, y compris par l'alphabétisation ;
- (iii) **Appui à l'élaboration de textes de réformes sociales et juridiques** : ce volet a pour objectif l'amélioration du cadre de vie des femmes, et en particulier les femmes en situation difficile que sont les femmes chefs de ménage et les femmes en usine ;
- (iv) **Lutte contre la violence à l'encontre des femmes**, y compris les violences domestiques. Cet important volet comprend 3 composantes :
 - Assistance aux victimes de violences
 - Renforcement des sanctions contre les responsables de violences
 - Création d'une dynamique sociale pour la lutte contre les violences
- (v) **Amélioration de la représentation des femmes dans les instances de décision** : ce volet se justifie par la faible représentation des femmes dans l'ensemble de la vie publique, à l'exception du pouvoir judiciaire, et dans les sphères de décision du secteur privé. L'évolution de cette situation, que n'explique aucun décalage au niveau des qualifications, est tributaire d'un plaidoyer efficace et d'un renforcement des capacités des femmes en matière de leadership.

Le budget du PANAGED s'élève au total à 77.870 millions FMG, soit USD 11,12 millions sur cinq ans (2004-2008). Il se répartit comme suit:

- 45,5% au Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement
- 25,45% au Programme spécifique A « Amélioration de l'efficacité économique des femmes »
- 29% au Programme spécifique B « Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes ».

SOMMAIRE

	PAGES
PREFACE DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE	5
INTRODUCTION	7
CHAPITRE I / CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PANAGED	10
1.1. Contexte économique, social et politique	
1.2. Justification du PANAGED	
CHAPITRE II / STRATEGIES D'INTERVENTION DU PANAGED	16
2.1. Stratégie d'intégration du genre dans les institutions, politiques et programmes sectoriels	
2.2. Stratégie de communication	
2.3. Stratégie de financement	
CHAPITRE III / DESCRIPTION DES PROGRAMMES DU PANAGED	19
3.1. Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, programmes et projets de développement.	
3.2. Programme spécifique A : Amélioration de l'efficacité économique des femmes et des jeunes filles déscolarisées.	31
3.3. Programme spécifique B : Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes.	40
CHAPITRE IV / SCHEMA INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE	51
4.1. Cadre institutionnel de pilotage	
4.1.1. Les parties prenantes	
4.1.2. Les organes institutionnels	
4.2. La gestion des programmes	

- 4.2.1. Les structures d'exécution
- 4.2.2. Les mécanismes opérationnels
- 4.2.3. Suivi et évaluation des programmes

CHAPITRE V / PRESENTATION FINANCIERE DU PANAGED 57

- 5.1. Budgets estimatifs par programme consolidé et par an.
- 5.2. Budget estimatif du programme transversal d'appui à la mise en œuvre du PANAGED

ANNEXES 59

PREFACE DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

INTRODUCTION

A Madagascar, les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population. Au sein du foyer, elles sont au centre des décisions qui concernent la gestion et la survie de la famille. Elles sont très actives dans les différents secteurs d'activités de l'économie. Dans les milieux défavorisés, elles constituent souvent le seul soutien de la famille (au plan national, environ 20% des ménages sont dirigés par une femme, et ces ménages sont le plus souvent monoparentaux).

Sur le plan juridique et politique, elles bénéficient sans conteste du soutien de l'Etat, qui a fait de la promotion de la femme une priorité

- en reconnaissant dans la Constitution l'égalité des droits à tous les citoyens ;
- en ratifiant dès 1988 la Convention des Nations unies pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW);
- en adoptant en Septembre 1995 le Programme d'action mondial pour la Promotion de la Femme et en septembre 2000 la Déclaration du Millénaire qui réaffirme la volonté des gouvernants de « **promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie et de promouvoir un développement réellement durable** ».

Enfin, tous ces engagements sont concrétisés par l'élaboration en octobre 2000 de la *Politique Nationale de Promotion de la Femme pour un développement équilibré homme-femme*.

Le présent plan d'action dénommé « **Plan d'Action National Genre et Développement** » (**PANAGED**) a pour but de fournir à l'Etat et à ses différents partenaires un instrument d'exécution, de coordination et de suivi de la Politique Nationale de Promotion de la Femme, dont la mise en œuvre va contribuer à l'amélioration du statut social, économique, juridique et politique de la femme dans la perspective d'un développement qui soit durable parce qu'il aura été équitablement réalisé.

Le concept de '**genre**' est utilisé pour différencier les rôles (économiques, sociaux, familiaux, etc.) des hommes et des femmes, alors que celui de 'sexe' se réfère uniquement à leurs différences biologiques. Le concept de '**genre et développement**' s'appuie sur le constat du fait que les rôles joués par les hommes et par les femmes sont différents, que leurs besoins sont donc différents, et qu'il faut tenir compte de ces différences dans la conception, la programmation, la budgétisation et la mise en œuvre des programmes de développement pour pouvoir espérer des résultats optimaux.

Le PANAGED a ainsi pour **but** de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la croissance de l'économie en réalisant l'objectif de l'égalité entre les sexes. Les 5 années prévues pour son exécution constituent un premier pas vers la réalisation de cet objectif d'égalité. Elles seront consacrées essentiellement à l'intégration de la dimension 'genre' dans les institutions (branches du pouvoir législatif, exécutif, judiciaire, organisations de la société civile) et à l'harmonisation des approches entre les institutions nationales et les organisations internationales qui ont commencé à intégrer l'approche genre dans

leurs politiques (agences des Nations Unies, Banque Mondiale, ONG internationales, etc. Voir Annexe 2 : Tableau des interventions des partenaires en Genre et Développement à Madagascar). A l'issue des 5 années du PANAGED, il est attendu que **les compétences en matière de genre auront été créées au sein des institutions à tous les niveaux, de manière à ce que la dimension 'genre' puisse être intégrée efficacement dans l'élaboration, la planification, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi et évaluation de toutes les actions de développement.** Un accent particulier sera mis sur **la prise en compte des aspects 'genre' dans l'élaboration des outils de budgétisation**, tels que la Loi des finances proposée par le Gouvernement au Parlement, les Plans Communaux de Développement, etc.

Les programmes du PANAGED :

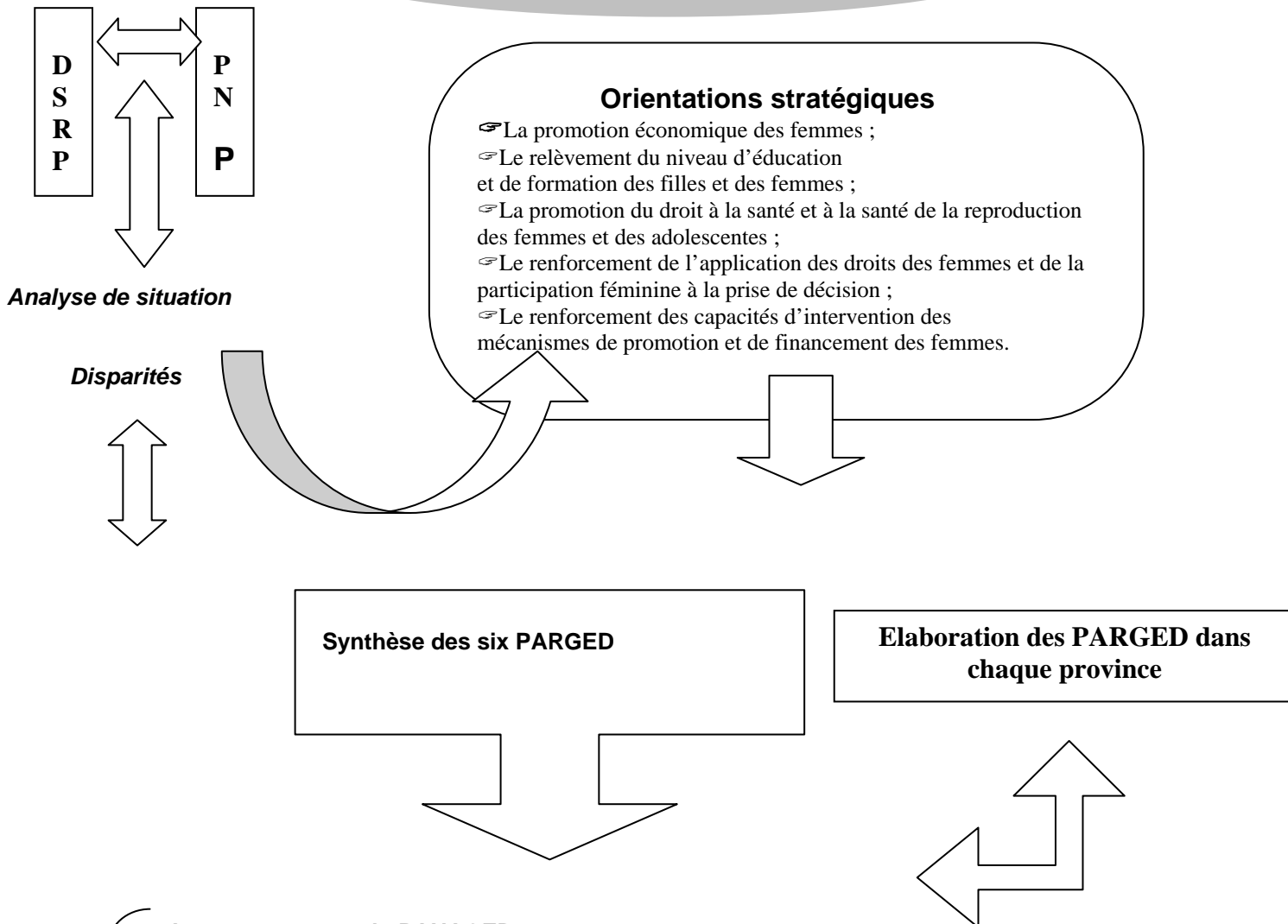
Ces programmes sont issus de la synthèse des objectifs et des actions retenus par les Plans d'Action Régionaux Genre et Développement (PARGED). Ils expriment les besoins communs identifiés par les six provinces. Les spécificités de chaque province sont maintenues dans leur plan d'action respectif.

Le coût global du PANAGED est estimé à **77.870 millions FMG**, soit USD 11,12 millions sur cinq ans (2004-2008). Il se répartit comme suit:

- 35.450 millions FMG (soit 45.5%) au Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement
- 19.820 millions FMG (soit 25.45%) au Programme spécifique A : Amélioration de l'efficacité économique des femmes
- 22.600 millions FMG (soit 29%) au Programme spécifique B : Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes

INTERRELATIONS

DSRP – PNPF - PARGED - PANAGED



☞ Les programmes du PANAGED

*

Le programme principal d'intégration du genre dans les institutions, programmes et projets de développement, qui comprend 5 composantes :

- **recherche-action**
- **plaidoyer**
- **renforcement des capacités en genre des mécanismes institutionnels**
- **communication, y compris la production de supports d'IEC et de formation**
- **suivi et évaluation**

Ce programme couvre notamment les secteurs éducation et santé, mais vise essentiellement à l'intégration de l'approche genre dans la conception, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi et évaluation des programmes et projets de développement à tous les niveaux (national, provincial, régional et communal) ;

***Deux programmes sectoriels :**

- **le programme sectoriel A : Amélioration de l'efficacité économique des femmes**
- **le programme sectoriel B : Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes.**

CHAPITRE I : CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PANAGED

1.1. CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET POLITIQUE

Madagascar fait partie des pays à faible revenu et à faible niveau de développement humain, avec une disparité marquée entre les différentes composantes de la société : entre milieu urbain et milieu rural, entre hommes et femmes au niveau des revenus, de l'alphabétisation et de la représentation/participation dans la vie publique.

Sur le plan économique :

La situation macro-économique de Madagascar connaît des performances encourageantes depuis quelques années. Toutefois, il est à noter que cette reprise de la croissance économique ne s'est pas faite de manière uniforme et équitable. Le milieu urbain semble avoir tiré un meilleur parti des bénéfices de cette croissance puisque la pauvreté y a régressé de près de 11,1% alors que la situation économique de la population vivant dans le milieu rural continue de s'aggraver avec une incidence de la pauvreté qui aurait augmenté de 0,7% durant la période 1997-1999.

La pauvreté a été encore aggravée en 2002 par la crise politique qui, par la paralysie imposée à de nombreux secteurs, a eu de sérieuses répercussions sur les activités économiques, et par conséquent sur la situation sociale (chômage, éducation des enfants, soins de santé notamment) de nombreuses familles, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

L'éligibilité de Madagascar à l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (IPTE) a été l'occasion pour le pays de bénéficier d'une remise de dettes qui, réinvestie dans les secteurs porteurs et dans les secteurs sociaux, devrait permettre d'améliorer le taux de croissance. A cet effet, le Gouvernement central, les provinces autonomes, la société civile et le secteur privé ont formulé une Stratégie de Réduction de la Pauvreté matérialisée dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dans un processus participatif.

Trois axes stratégiques constituent les piliers du DSRP, à savoir :

- L'amélioration des performances économiques en y faisant participer les pauvres ;
- Le développement des services essentiels de base et l'élargissement des filets de sécurité au bénéfice des couches les plus vulnérables de la population ;
- La mise en place d'un cadre institutionnel favorable à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté ainsi que le renforcement de la capacité des institutions et des ressources humaines pour améliorer la gouvernance, y compris les relations entre l'administration et les administrés.

Ainsi, durant les prochaines années, le DSRP va intervenir en complément des plans d'action sectoriels et des programmes nationaux et provinciaux de développement. Il est important de noter que le DSRP, qui doit servir de cadre de référence pour les 15 prochaines années en matière de politique économique et sociale, accorde une place particulière aux femmes et à la réduction des disparités liées au genre. La mise en œuvre du Plan d'action National Genre et Développement sera soutenue dans ce cadre.

Sur le plan social :

La croissance démographique relativement élevée de Madagascar (2,8%) a pour conséquence d'exercer une pression sur les services et infrastructures sociaux de base. Une partie considérable de l'investissement effectué par le Gouvernement est ainsi réservée pour répondre aux demandes croissantes en services de santé et d'éducation.

Les estimations de l'ONUSIDA, en partenariat avec le gouvernement, font état de 1,05% de la population vivant avec le VIH à Madagascar en 2003. Il est à noter que 97% de la transmission du VIH à Madagascar se fait par voie sexuelle. Bien que la prévalence de l'infection à VIH ait été maintenue à un niveau relativement bas jusqu'ici, la très forte prévalence des infections sexuellement transmissibles, notamment de la syphilis (12,5% chez les femmes enceintes et 30,5% chez les travailleuses du sexe), constitue un facteur de risque extrêmement important. Et ce risque semble confirmé actuellement par le fait que la barre de 1% de prévalence a été franchie, ce qui implique que la maladie aborde sans doute déjà la phase de généralisation. Conscient de l'importance de l'enjeu que représente la lutte contre les IST/SIDA dans le combat pour le développement, Madagascar est partie prenante au Consensus africain de lutte contre le SIDA adopté à Addis Abeba en décembre 2000, qui accorde une importance primordiale à la dimension «genre» de la lutte contre la pandémie, notamment du fait de la vulnérabilité des femmes au VIH (dans l'ensemble des Etats membres de la SADC, par exemple, le nombre de jeunes filles infectées est 5 fois supérieur à celui des jeunes hommes, dans la tranche d'âge des adolescents de 15 à 19 ans). L'engagement du gouvernement s'est concrétisé par la mise en place en 2002 du Comité National de Lutte contre le SIDA, organe directement rattaché à la Présidence de la République.

Les taux encore élevés de mortalité maternelle et de malnutrition constituent un autre grand défi de santé publique à relever¹.

En matière de scolarisation primaire, Madagascar a connu une modeste amélioration durant ces dernières années. En effet, le taux net de scolarisation est passé de 65,3% en 1997 à 72% en 1999 et 74,9% en 2000 (sources : MINESEB 2000 et Tableau de bord social 2000). Il faut rappeler que le Programme National d'Amélioration de l'Enseignement (PNAE-II) vise, entre autres objectifs, à porter le taux net de scolarisation à 80% en 2005 et 97% en 2015.

Certes, il n'y a pas de discrimination aux dépens des filles dans le système éducatif formel. Cependant, filles et garçons souffrent du grave problème de l'accès insuffisant et des faibles performances scolaires, surtout en milieu rural. C'est ainsi qu'au niveau national, 1 élève du cycle primaire sur 3 est un redoublant, et ce dès la première année de scolarisation (MINESEB, annuaire 2000-2001).

L'analphabétisme est encore élevé à Madagascar. Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1993 montre que près de 54% des personnes âgées de 10 ans et plus ne savent ni lire ni écrire. Les femmes sont plus touchées par ce phénomène avec un taux de 56,4% contre 50,2% chez les hommes (source :

¹ Common Country Analysis, coordination du Système des Nations unies à Madagascar, 2002.

EPT 2000). La mise en œuvre du programme conjoint « Education de base pour tous les enfants malgaches », contribuera très certainement à l'amélioration de ces résultats tant au niveau de l'éducation formelle que de l'éducation non formelle.

Au niveau de l'assainissement, un peu moins d'un ménage sur quatre est approvisionné en eau potable. Une amélioration du taux d'électrification est notée dans toutes les régions depuis quelques années.

Sur le plan politique et institutionnel :

Pour optimiser ses performances économiques et sociales, l'Etat malgache a concrétisé son option pour la décentralisation. La Constitution prévoit la mise en place de six provinces autonomes qui sont des démembrements de l'Etat central. Par ailleurs, il est prévu la mise en place de collectivités décentralisées à deux niveaux : les régions et les communes. Pour l'heure, seules les communes sont opérationnelles. Le Sénat, l'Assemblée nationale ainsi que les organes des provinces autonomes ont été également mis en place. En décembre 2001, les Malgaches ont été appelés aux urnes afin d'élire le Président de la République de Madagascar pour le prochain quinquennat. Après la grave crise qui a suivi l'élection, la nation a retrouvé son unité et sa stabilité. Cette stabilité devrait être renforcée par les élections au niveau communal, en novembre 2003, première étape d'un processus démocratique qui mènera à la mise en place des instances de décision jusqu'au plus haut niveau des provinces autonomes.

Ainsi, Madagascar dispose d'un cadre institutionnel qui devrait constituer un environnement favorable à la participation des communautés au processus de développement et offrir aux partenaires de développement un cadre approprié d'intervention aux niveaux national, régional et local.

1.2. JUSTIFICATION DU PANAGED : REDUIRE LES DISPARITES DE GENRE AU PROFIT DU DEVELOPPEMENT EQUITABLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

De nombreuses études menées au niveau mondial ont montré que de grandes disparités de genre subsistent encore dans le monde. Ces inégalités sont observées au niveau des droits de la personne humaine, de l'accès et du contrôle des ressources, des opportunités économiques, ainsi que de la représentation politique. A Madagascar, ces disparités sont manifestes par exemple dans les violences – y compris domestiques – souvent impunies dont sont victimes les femmes et les jeunes filles ; l'accès plus difficile, dans la pratique sinon dans le droit, des femmes à la propriété foncière ; l'analphabétisme plus répandu chez les femmes, ce qui limite leurs opportunités économiques ; ou encore dans la faible représentation des femmes dans les sphères de décision, qu'il s'agisse du pouvoir législatif ou du pouvoir exécutif (du Gouvernement jusqu'aux conseils communaux). Pourtant, si les femmes sont les premières à souffrir de cette situation d'inégalité, des études récentes² en ont montré le coût au niveau des pays : la persistance des disparités de genre affecterait négativement la capacité d'un pays à réaliser une croissance durable, à s'assurer une gouvernance efficace, et ainsi à réduire la pauvreté.

² Engendering development through gender equality in rights, resources, and voice, The World Bank, Washington, D.C., 2001

QUELQUES ELEMENTS INDICATEURS DES DISPARITES DE GENRE A MADAGASCAR

- Si en 1999, le taux de parlementaires (sénateurs et députés) femmes étaient de 10%, il n'est que de 5% dans l'actuelle législature.
 - Seuls près de 29% des postes de direction et de cadres supérieurs et 1/3 des postes d'encadrement et de fonctions techniques sont occupés par les femmes. Pourtant la proportion des femmes actives ne cesse d'augmenter : de 46,6% en 97 et 46,7% l'année suivante et en 99, elle est passée à 48,8% en 2001³.
 - Entre 1993 et 2001, en milieu urbain, le taux de chômage féminin a augmenté, passant de 6,4% à 10,9%, tandis que celui des hommes a reculé, passant de 7,2% à 6%. Pourtant, les prétentions salariales des femmes sont plus faibles, sans que l'on note de différence sensible sur leur niveau d'éducation et l'horaire hebdomadaire de travail souhaité⁴. Cette évolution résulte plutôt du fait que sur les 250.000 emplois créés, les 2/3 sont allés aux hommes.
 - Presque la moitié des femmes (43%) gagnent moins du salaire minimum en vigueur, contre le quart (26%) seulement des hommes.
 - Plus de 75% des femmes travaillent dans le secteur informel, contre 68% des hommes. Inversement, les femmes n'occupent qu'un tiers des emplois de l'administration et du secteur privé formel⁵, c'est-à-dire des emplois salariés qui garantissent un revenu stable.
 - En 2001, le salaire annuel moyen des femmes est estimé à 2.585.000 FMG, alors que celui des hommes atteint 4.183.000 FMG, sans que ce décalage se justifie par des différences de niveau d'éducation ou d'ancienneté dans l'emploi⁶.
 - 14% des femmes dirigent une exploitation agricole. Mais elles disposent en moyenne de terres de superficies plus faibles que celles des hommes (0,9 ha contre 1,4 ha) et de moins de main d'œuvre agricole adulte (1,3 personnes contre 1,9 par ménage). De ce fait, le revenu des femmes chefs de ménage agricole représente 70% seulement du revenu de leurs homologues masculins⁷.
 - En milieu rural, 54,4% des femmes sont sans instruction, contre 49,1% des hommes. L'illettrisme des femmes a de nombreuses incidences sur leur santé et celle de leur famille : de 24,6% en 1992, le pourcentage des jeunes filles de 15 à 19 ans déjà mères est passé à 30,7% en 1997, et cette aggravation de la situation est particulièrement notable chez les jeunes filles sans instruction⁸.
- De même, le taux de mortalité maternelle et celui de malnutrition des enfants sont intimement liés au niveau d'instruction de la mère.

³ Rapport National sur le Développement Humain 2003

⁴ Enquête sur l'emploi dans les sept grandes villes de Madagascar, MADIO, 2001.

⁵ Enquête Permanente sur les Ménages (EPM), 2001.

⁶ EPM, 2001.

⁷ EPM, 1999.

⁸ ENDS 1992 ET EDS 1997.

- Pour diverses raisons, notamment d'ordre social et économique, les femmes sont plus vulnérables au SIDA que les hommes : 53,2% des individus infectés par le VIH sont des femmes, et elles le deviennent à un âge plus jeune (à 27,5 ans en moyenne, contre 34,4 ans chez les hommes)⁹.

L'impact positif de l'éducation d'une femme sur sa fertilité, sur l'éducation et la santé de ses enfants, sur sa productivité économique et donc sur les revenus de la famille, est bien connu. Par ailleurs, des études menées dans différents pays ont montré une corrélation forte entre implication des femmes dans la prise de décision et la gestion, tant au niveau privé qu'au niveau public, et une baisse significative des niveaux de détournement et de corruption ; de même, la capacité des femmes à rembourser les crédits contractés a été prouvée par l'expérience à Madagascar comme ailleurs, ainsi que celle à promouvoir la paix.

Ce sont des considérations de cet ordre qui ont amené l'ensemble de la communauté internationale, notamment depuis la Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), à tenter d'accélérer la prise en compte du 'genre' dans les institutions, les politiques et les programmes de développement. Par exemple, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la SADC (Communauté pour le développement de l'Afrique australe) ont signé en 1997 une Déclaration sur le Genre et le Développement, dont les principes ont été concrétisés notamment par l'adoption en 2001 du Plan d'action pour l'intégration du genre dans les Parlements des pays membres¹⁰.

☞ ***Le PANAGED va contribuer à lever les obstacles, reconnus comme des contraintes à l'instauration d'un développement équitable et durable, et soutenir la participation effective et efficace des femmes.***

Les différences entre les contraintes, les besoins et les opportunités des hommes et des femmes face au développement et à leur situation économique et sociale justifient la prise en compte de l'équité et de l'égalité entre les sexes dans les politiques et programmes de développement.

L'intégration de la problématique de l'équité et de l'égalité entre les sexes dans toute planification générale ou sectorielle est un atout pour garantir un développement harmonieux et durable ; l'oubli ou l'invisibilité des femmes, dans des programmes de développement en apparence neutres du point de vue du genre, peut provoquer des déséquilibres et des effets pervers dans le changement souhaité.

Les mesures proposées, à cet effet, sont volontairement ciblées en direction des femmes et des jeunes filles en vue de corriger les inégalités et de combler les besoins qu'une démarche globale ne permettrait pas de satisfaire.

En un mot, **le PANAGED** apparaît comme le garant de l'intégration de l'équité des sexes à tous les niveaux de la vie économique et sociale. Reconnu comme tel, sa

⁹ Laboratoire National de Référence, janvier 2002.

¹⁰ Le Plan d'action prévoit notamment que d'ici 2005, la proportion des femmes élues dans les Parlements des différents pays membres, en moyenne de 10% en 2000, sera portée à 30%. Mais l'objectif final, d'après le président namibien Sam Nujoma, est de voir les femmes occuper 50% des fonctions parlementaires à tous les niveaux (présidents, présidents de commission, bureaux permanents...)

formulation et sa mise en œuvre effective sont, dès lors, considérées comme ***une exigence de développement***.

CHAPITRE II : STRATEGIES D'INTERVENTION DU PANAGED

2.1. Stratégie d'intégration du genre dans les institutions, les politiques et programmes de développement

L'existence de mécanismes et instruments de politiques tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le programme mondial de Beijing pour la promotion de la femme, la Politique Nationale de Promotion de la Femme, offre sans nul doute, un environnement favorable à l'intégration du genre ; mais pour être *effective, efficace et durable*, l'intégration du genre dans les institutions, les politiques et programmes de développement doit être sous-tendue par une stratégie d'intégration clairement définie. A cet effet, la stratégie proposée repose sur *huit portes d'entrée* :

1) **le maintien de l'engagement des autorités** par la prise des **mesures appropriées** pour mettre en place et rendre fonctionnels les organes institutionnels et les mécanismes opérationnels du PANAGED. Ceux-ci sont en effet appelés à jouer un rôle crucial : d'une part, ils devront trouver les stratégies pour rendre explicite la transversalité du genre, car transversalité ne doit pas signifier invisibilité, au contraire. D'autre part, il s'agit aussi pour ces mécanismes nationaux de faire un travail de « désengagement » des projets femmes traditionnels (les programmes sectoriels A et B) sans crainte de perdre leur légitimité, leur raison d'être... et leur budget.

2) **La définition d'objectifs précis en faveur de la promotion de la femme et de la petite fille** dans les documents d'orientation politique des institutions nationales et internationales ainsi que dans les programmes d'action sectoriels.

3) **l'allocation d'un certain pourcentage des budgets** des ministères, commissariats généraux, services et organismes de développement ainsi que de l'IPTE et autres crédits ou subventions pour constituer les fonds nécessaires à la réalisation des programmes du PANAGED, et au fonctionnement des Unités Techniques et des Cellules Genre et Développement.

4) **l'analyse systématique des budgets** selon l'approche genre, y compris la loi des Finances.

5) **l'institution d'un label**. Le label 'Programme genré' sera accordé aux institutions ayant intégré la dimension genre dans leurs programmes et projets de développement. L'obtention du label leur permettrait de bénéficier de la priorité dans les allocations budgétaires. Par contre, le label leur serait retiré en cas de rapport de suivi et d'évaluation négatif. L'institution de ce label nécessitera un plaidoyer actif auprès des autorités concernées pour être admise en tant que principe d'administration.

6) **la création des compétences requises** en approche genre au sein des interfaces des niveaux central et décentralisé pour asseoir un climat de confiance et nouer les liaisons utiles pour opérer des changements.

7) **la mise en place d'un système de suivi-évaluation** solidement bâti à partir de données et d'indicateurs ventilés par sexe dans tous les domaines pour servir d'argumentaire à l'égalité des sexes et à l'élaboration des politiques et des programmes. Ce système de suivi-évaluation a également pour but de permettre une réévaluation annuelle des objectifs du PANAGED, selon les résultats obtenus et le contexte. Une telle réévaluation peut entraîner des réaménagements internes du PANAGED, y compris des aménagements budgétaires, au cours des 5 années de son exécution.

8) **la construction d'alliances stratégiques** entre les parties prenantes du PANAGED en vue d'une meilleure coordination et synergie des interventions en faveur de l'objectif de l'égalité entre les sexes.

Les orientations stratégiques ainsi conçues visent non seulement à mener à bien les programmes du Plan d'Action National Genre et Développement durant les cinq années prévues pour sa réalisation, mais également à en **assurer la pérennité**, tant du point de vue technique et humain que financier.

2.2. Stratégie de communication

La stratégie de communication retenue pour le PANAGED va allier la **communication de masse** en s'appuyant sur les médias publics et privés et **la communication de proximité** basée sur une intervention plus ciblée en direction des différentes catégories de la population.

* **Les groupes cibles et les partenaires pour la communication :**

Les décideurs (Gouvernement, Gouvernorats), les parlementaires (Sénateurs et Députés), les élus locaux (maires, Conseillers provinciaux et Conseillers municipaux/communaux), les leaders d'opinion (Chefs coutumiers et religieux), les employeurs, les ménages seront des **cibles privilégiées** pour les activités d'information, de sensibilisation, de mobilisation sociale et de plaidoyer.

Le Ministère de l'Information et de la Communication, les médias publics et privés, le réseau des journalistes, le réseau des Femmes Ministres et Parlementaires, le Comité National CEDAW, les Comités du 8 mars, les réseaux genre, les communicateurs traditionnels, les artistes, les associations sportives et culturelles, les relais communautaires, les chercheurs de l'université, les enseignants et les ONG spécialisées en IEC seront **les partenaires** pour la conduite de la stratégie de communication du PANAGED.

La stratégie de communication devra être soutenue par une production conséquente de **supports** d'information et la constitution d'une **base de données sur le genre** et le développement à tous les niveaux d'intervention. Cette démarche a pour objet de soutenir les argumentaires qui seront utilisés lors des séances d'information, de sensibilisation et de plaidoyer.

La stratégie de communication sera conduite par le programme national d'appui à la mise en œuvre du PANAGED.

2.3. Stratégie de financement

Pour mobiliser le financement des programmes du PANAGED, deux voies sont retenues :

1. Bénéficier des **ressources disponibles** en assurant l'intégration effective de certaines actions du PANAGED **dans le DSRP (2003-2006)** ainsi que dans les programmes et projets en cours d'exécution. Pour ce faire, ces programmes et projets de développement – et en particulier leur budget – seront d'abord analysés selon les méthodes 'genre' ;

2. Recourir à la mobilisation de **ressources additionnelles** auprès de l'Etat, des Collectivités Territoriales Décentralisées, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers pour les actions n'ayant pu être intégrées dans les programmes et projets existants.

*** Les contributions attendues des parties-prenantes :**

- *La contribution de l'Etat et des Collectivités Territoriales Décentralisées*

Il est attendu de l'Etat et des Collectivités Territoriales Décentralisées de :

(i) prendre en compte, dans leurs budgets respectifs, les objectifs et actions des différents programmes du PANAGED ;

(ii) renforcer les capacités des mécanismes institutionnels en charge de la coordination et du suivi du PANAGED par une dotation budgétaire conséquente et l'affectation en personnes ressources qualifiées ;

(ii) assurer l'inscription systématique de crédits de contrepartie au PIP pour les projets financés sur fonds extérieurs ainsi qu'une allocation budgétaire pour appuyer les mécanismes en charge de l'égalité entre les sexes.

- *La contribution du secteur privé :*

Les femmes représentent une frange importante de la société au niveau de la production, de la consommation mais aussi de l'emploi. Les activités des femmes, par leur diversité, peuvent offrir des opportunités économiques importantes aux entreprises malgaches et constitueraient par là de puissants leviers pour le développement national. Aussi, le secteur privé aurait un intérêt certain à orienter ses efforts vers les femmes afin de profiter des avantages qu'elles offrent en tant que potentiel économique. A cet effet, il s'agira de déterminer les voies et moyens permettant d'instaurer un partenariat plus dynamique, mutuellement profitable au privé national et aux femmes dans le cadre du financement intéressant les différents programmes du PANAGED.

- *La contribution des acteurs-bénéficiaires :*

Les groupes-cibles entendent s'investir pleinement dans la mise en oeuvre du PANAGED. Ils le feront en mobilisant toutes les ressources humaines et organisationnelles à leur portée ainsi que leur épargne. La part de leur apport sera à déterminer au niveau des programmes et projets à mettre en oeuvre.

*** Les mécanismes de mobilisation des financements :**

Les interfaces Genre et Développement, chargées d'appuyer la mobilisation des ressources, organiseront des *mini tables rondes* avec les partenaires techniques et

financiers et les responsables des programmes nationaux en vue de les informer sur le PANAGED et de déterminer les possibilités de partenariat et de financement. Ces concertations devront se tenir au début des exercices des programmes.

CHAPITRE III : DESCRIPTION DES PROGRAMMES DU PANAGED

Le Plan d'Action National Genre et Développement comprend 3 programmes :

- le Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement ;
- le programme spécifique A : Amélioration de l'efficacité économique des femmes ;
- le programme spécifique B : Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes.

3.1. LE PROGRAMME PRINCIPAL D'INTEGRATION DU GENRE DANS LES INSTITUTIONS, LES PROGRAMMES ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT

3.1.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Le Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement trouve sa justification dans le contexte des grandes réformes lancées depuis 2002 par le Gouvernement tant dans le domaine économique (priorité donnée au développement rural), social (Ex : appui à la scolarisation des enfants des familles pauvres) que politique (mise en place effective des provinces autonomes). La mise en œuvre des réformes constitue autant ***d'opportunités d'intégration de la dimension 'genre' dans les programmes et projets de développement, en cours et en voie d'élaboration, mais également dans les institutions redynamisées, en particulier aux niveaux régional et communal.*** En effet, l'avènement des provinces autonomes à Madagascar induit une modification au niveau du partage des responsabilités entre l'Etat central et les collectivités publiques que sont devenues les provinces autonomes. Désormais, chaque province, à travers ses Collectivités Territoriales Décentralisées que sont les régions et les communes, a la responsabilité de l'exécution des politiques nationales définies par l'Etat. L'Etat central, garant des politiques et des normes, leur apporte appui, assistance et conseils dans la mise en œuvre de leurs priorités. Ainsi, le Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement, dans le cadre de l'exécution de la Politique Nationale de Promotion de la Femme, sera bâti sur la base des missions ainsi définies.

3.1.2. STRATEGIE D'INTERVENTION

Sous la coordination du mécanisme chargé de la promotion de la femme au niveau national, le Programme va s'attacher à faciliter l'intégration du genre dans toutes les actions de développement en soutenant le renforcement des capacités en genre et développement ainsi que l'harmonisation des stratégies d'intervention dans le domaine.

Une approche top-down est préconisée. En effet, une véritable intégration du concept implique un engagement en faveur d'une réduction des inégalités entre femmes et hommes. De toute évidence, un tel engagement ne peut pas être demandé à des agents de terrain sans que l'institution de tutelle l'internalise également dans ses pratiques et modes de fonctionnement internes. Le Programme devra donc agir très vite pour toucher les responsables aux niveaux national, provincial et régional, afin d'assurer la prise en compte du genre dans les Plans

communaux de développement (PCD), dont l'élaboration devrait se faire au cours de l'année prochaine.

Objectif du programme : Contribuer au renforcement de l'égalité des sexes à Madagascar pour un développement durable.

Les groupes cibles : Les responsables au sein des institutions, au niveau national (Parlement, ministères, centres de formation, ONG, etc.) et au niveau décentralisé (provinces, régions, communes) constituent les groupes cibles directs du programme. Les femmes en situation difficile, à savoir notamment les femmes chefs de ménage et les filles déscolarisées, en constituent les groupes cibles secondaires.

Les zones d'intervention : Le Programme principal d'intégration du genre sera exécuté au niveau central et dans les six provinces.

Stratégies d'action : Le Programme principal d'intégration du genre va appuyer l'intégration du genre dans les institutions ainsi que dans les programmes de développement. Cet appui portera essentiellement sur les besoins communs aux six provinces en termes de : (i) recherche en Genre et Développement (GED) en vue de la conception de méthodologies et de supports pour le plaidoyer, l'information et la sensibilisation en faveur de l'intégration du genre dans les programmes de développement, et (ii) renforcement des capacités des acteurs en GED. Le suivi et l'évaluation de l'application de la Politique Nationale de Promotion de la Femme et des normes de mise en œuvre, conformément aux missions dévolues à l'Etat central, viennent compléter ce champ d'action.

L'analyse des budgets en cours et l'élaboration de budgets sensibles au genre constitueront l'une des pierres angulaires du Programme. Il ne s'agit pas de budgets formulés séparément pour les femmes et les hommes. Au contraire, l'objectif de l'analyse genre des budgets est de redéfinir les priorités et d'allouer des ressources pertinentes qui répondent aux besoins de toutes les sections de la population, en prenant en compte de façon explicite la position désavantagée des femmes. Les budgets sensibles au genre permettent de promouvoir l'équité et l'efficacité.

3.1. Le Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement

Objectif de développement : Contribuer à la promotion et à la mise en œuvre du concept de 'Genre et développement' à Madagascar pour un développement durable.						
Objectifs immédiats	Composantes	Actions/activités	Cibles acteurs-bénéficiaires	Partenaires	Indicateurs de résultats	Budget en millions FMG sur 5 ans
Préparer le terrain en vue de l'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement	Composante 1 : Recherche en vue de l'identification des obstacles à la pleine participation des femmes et des actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Recherches dans les domaines politique, économique et social (droit, santé, culture et éducation, formation ...) <ul style="list-style-type: none"> . Inventorier les programmes et projets de développement en cours . Identifier les lois, et surtout les pratiques, discriminatoires à l'égard des femmes . Analyser les programmes, lois et pratiques pour identifier les actions à mener, pour préciser et au besoin rectifier les objectifs des programmes spécifiques A et B ci-dessous. 	Décideurs, responsables de programmes et projets de développement, Femmes, hommes, adolescent(e)s, petites filles	UT/GED, cellules genre, réseaux genre, INSTAT et Services techniques concernés, Universités, ONG et associations spécialisées, CTD et PTF.	En 2008, les programmes, lois et pratiques sont analysés et reformulés selon le genre	800

	<p>Composante 2 : Plaidoyer en vue de l'intégration du genre dans les programmes de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <p>Plaidoyer auprès des membres des institutions</p> <p>. Organiser des séances de partage des résultats des recherches</p> <p>. Procéder, en collaboration avec les acteurs-bénéficiaires, à une revue critique des instruments utilisés jusqu'ici (Loi des Finances, budgets des ministères, Plans communaux de développement, etc.)</p> <p>. Elaborer, en collaboration avec les acteurs-bénéficiaires, des stratégies de mise en œuvre du système de label 'Programme généré'</p> <p>. Elaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec les acteurs-bénéficiaires, un plan de communication visant à faire connaître les actions menées et à mener</p> <p>. Aider à la mise en place des Cellules Genre et Développement au sein des institutions concernées</p> 	<p>Elus (parlementaires, conseillers provinciaux, régionaux, communaux), responsables de l'Exécutif (ministères, gouvernorats, commissariats généraux, préfets et sous-préfets, etc.), responsables de centres de formation (armée, gendarmerie, police, magistrature, enseignants, etc.)</p>	<p>UT/GED, Services techniques concernés, dont le ministère des Finances et le ministère de la Décentralisation, CTD et PTF</p>	<p>En 2005 au moins 50% des institutions, du niveau national au niveau communal, auront adopté le label 'Programme généré' ; Des actions de communication sont menées ; Les Cellules Genre et Développement sont en place.</p>	<p>2.500</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <p>Plaidoyer auprès des responsables de programmes</p> <p>. Organiser des séances de partage des résultats des recherches</p> <p>. Elaborer, en collaboration avec les techniciens des institutions concernées, des méthodes d'intégration du genre dans les différents domaines</p> <p>. En assurer la vulgarisation</p> 	<p>Responsables de programmes et projets de développement au sein des institutions nationales et des organismes internationaux ou de coopération bilatérale, ainsi que des ONG</p>	<p>UT/GED, Services techniques concernés, ONG CTD et PTF</p>	<p>En 2005, des méthodes d'intégration du genre dans les différents secteurs sont disponibles</p>	<p>2.000</p>

<p>Mettre en œuvre l'intégration du genre dans les programmes de développement économique et social</p>	<p>Composante 1 : Renforcement des capacités en GED des mécanismes institutionnels nationaux de développement</p>	<p>* Renforcer les capacités organisationnelle et opérationnelle en GED des mécanismes institutionnels nationaux de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Appuyer la mise en place et le fonctionnement des organes d'orientation, de coordination et de suivi-évaluation Genre et Développement ainsi que des Unités Techniques et Cellules GED prévus dans le schéma de mise en œuvre du PANAGED ; . Prendre les mesures administratives et financières appropriées ; . Appuyer la nomination de points focaux genre au niveau des Réseaux, ONG et Associations existants ; . Appuyer la mise en place d'un réseau genre au niveau de chaque province ; <p>. Etablir un fichier des Réseaux, ONG et Associations existant dans la Province notamment dans les zones ciblées ;</p> <p>. Etablir des protocoles de collaboration entre les partenaires et les interfaces GED.</p> <p>. Organiser des sessions de formation sur le genre et la gestion organisationnelle au profit des mécanismes nationaux.</p>	<p>Mécanismes institutionnels nationaux</p>	<p>UT/GED Interfaces Gouvernorats, CTD Réseaux genre ONG et experts spécialisés en formation GED</p>	<p>En 2008, 60% des mécanismes nationaux ont les compétences organisationnelles et opérationnelles pour intégrer de manière efficace l'égalité des sexes dans leurs interventions.</p>	<p>3.000</p>
--	--	---	--	---	---	--------------

		<p>Soutenir la mobilisation des ressources disponibles aux niveaux national et provincial :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Appuyer l'analyse selon le genre des budgets des partenaires ; . Appuyer la formulation des requêtes de financement des actions du PANAGED ; . Appuyer l'éligibilité des actions du PANAGED à l'IPTE et l'inscription des contreparties de l'Etat aux Programmes d'Investissements Publics (PIP) ; . Organiser des concertations périodiques avec les partenaires techniques et financiers et les responsables des programmes nationaux pour le financement des programmes PANAGED ; . Organiser les tables–rondes avec les partenaires (i) avant le démarrage du PANAGED, (ii) après la revue à mi parcours et (iii) après l'évaluation finale. 	Etat, PTF, responsables des programmes nationaux , secteur privé, Collectivités locales	UT/GED, cellules GED, Ministère des Finances, de l'Economie et du Budget.	En 2005, 70% des actions du PANAGED sont financés et mis en œuvre.	200
--	--	--	---	---	--	------------

		<ul style="list-style-type: none"> Formation en genre des membres des institutions concernées <p>. Identification des membres des institutions à former (ex : parlementaires, élus locaux, responsables et enseignants des centres de formation, responsables d'ONG...)</p> <p>. Formulation, en collaboration avec les acteurs-bénéficiaires, des modules de formation, notamment en élaboration de budgets sensibles au genre</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation des cadres et techniciens des programmes et projets <p>Outre les étapes ci-dessus :</p> <p>. Revue critique des cadres logiques en vue de l'intégration immédiate/future de la dimension genre dans les documents de projet (ex : les Vohijery, cadres prévus par le ministère de l'Enseignement supérieur pour la mise en place de formations continues au niveau des provinces)</p> <p>. Formation sur l'utilisation des supports de communication et de formation prévus dans la Composante 4.</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégration du genre dans les cursus des institutions de formation <p>. Concevoir, avec les responsables des écoles de police, de gendarmerie, de magistrature et d'administration, de formation de formateurs, des méthodes d'intégration du genre dans les programmes de formation et/ou des modules à intégrer dans les cursus de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutenir la formation et la recherche sur le genre au sein des universités et autres institutions d'enseignement supérieur <p>. Etablir un partenariat avec les associations de femmes de ces institutions pour le plaidoyer et le lobbying</p>	<p>Formateurs, y compris enseignants des Ecoles normales, corps administratifs et judiciaires, police, gendarmerie, agents de développement, services décentralisés des ministères techniques (Agriculture et Elevage, Environnement, Eaux et Forêts, Industrie et Artisanat, Santé, Education...), UTG et cellules GED, points focaux et réseaux genre</p> <p>Enseignants et Chercheurs de l'université</p>	<p>Unité Technique Nationale/GED, Unités Techniques provinciales /GED Cellules genre, Réseaux genre, Ministères et services décentralisés ONG et Associations spécialisées, CTD, PTF et Secteur privé.</p> <p>UT/GED, cellule GED, Associations des femmes Universitaires Réseaux genre PTF, ONG, secteur privé et CTD.</p>	<p>En 2005, 30% des membres des institutions et des cadres et techniciens ciblés sont formés en genre</p> <p>En 2005, au moins 50% des institutions de formation auront intégré le genre dans leur cursus de formation</p> <p>En 2008, les responsables des 6 universités sont sensibles au genre et intègrent le genre dans leur programme de formation</p>	<p>2.500</p> <p>2.000</p> <p>2.000</p> <p>600</p>
--	--	---	--	---	--	---

	<p>Composante 2 : Mise en place d'un plan de communication pour une meilleure synergie entre les intervenants des différents secteurs</p>	<p>* Renforcer la communication au niveau des groupes cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication dans chaque province ; . Développer les supports et outils de sensibilisation et de plaidoyer nécessaires ; . Asseoir un partenariat avec les médias, les artistes et les communicateurs traditionnels ; . Organiser des ateliers de sensibilisation et de formation en GED à l'endroit des responsables de la presse et des radios de proximité, des artistes et des communicateurs traditionnels ; . Appuyer la mise en place d'un système de partenariat entre les bibliothèques (y compris les bibliothèques des villes secondaires et les bibliothèques villageoises) et les programmes et projets genre ; . Appuyer la mise en place d'un centre d'information et d'échange en mettant l'accent sur le Genre et Développement (GED) . Appuyer la mise en place de télécentres . Instituer des cérémonies de décoration des modèles de réussite. 	<p>Les acteurs du Panaged, femmes, petites filles et adolescent(e)s</p>	<p>Unité Technique Nationale GED, Unité Techniques provinciales GED Cellules genre, Réseaux genre, Ministères et services décentralisés, ministère des Postes, Télécommunication et Information ONG et Associations spécialisées, Médias, CTD, PTF , GTG, artistes, communicateurs traditionnels et Secteur privé.</p>	<p>En 2008, 60% des composantes des différentes communautés et des groupes cibles sont informées sur les questions relatives au genre et sont organisées pour soutenir l'égalité des genres et la promotion des groupes cibles</p>	<p>2.750</p>
--	--	---	---	--	--	---------------------

		<p>* Renforcer la communication au niveau des mécanismes d'appui :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Redynamiser le centre de documentation sur la femme du Ministère de la Population ; . Etablir un mécanisme de collaboration entre le centre de documentation sur la femme du ministère et les bibliothèques et autres centres d'information qui existent aux niveaux international et national. . Organiser des journées portes ouvertes, des tables rondes et des visites de terrain sur les activités, les stratégies d'intervention des groupes cibles ; . Publier un bulletin d'information périodique sur la situation de la femme, des petites filles et des adolescent(e)s à Madagascar. . Produire en partenariat avec le Groupe Thématique Genre, le Centre d'Information des Nations Unies, les professionnels de la communication et les communicateurs traditionnels, des supports audio-visuels (film, théâtres, sketches) sur les disparités de genre, les bonnes pratiques en GED et les modèles de réussite féminins ; . Appuyer la participation de Madagascar aux rencontres régionales et internationales relatives au Genre ; . Appuyer l'organisation des événements spéciaux sur la promotion de la femme célébrés au niveau national ; . Diffuser régulièrement les rapports sur les résultats obtenus. 		<p>Unité Technique Nationale GED, Unité Techniques provinciales GED Cellules genre, Réseaux genre, Ministères et services décentralisés ONG et Associations spécialisées, Médias, CTD, PTF , GTG, artistes, communicateurs traditionnels et Secteur privé.</p>	<p>En 2008, 90% des acteurs du PANAGED sont informés sur l'approche Genre et Développement et participent activement à sa mise en œuvre</p>	<p>2.000</p>
--	--	---	--	--	---	---------------------

		<ul style="list-style-type: none"> • Production et diffusion de supports de formation . Elaboration, production et distribution, avec les entités concernées, de supports d'IEC et de formation en genre dans les domaines technique, sanitaire, juridique, etc. 	Acteurs du PANAGED	Unité Technique Nationale GED, Unité Techniques provinciales GED Cellules genre, Réseaux genre, Ministères et services décentralisés ONG et Associations spécialisées, Médias, CTD, PTF , GTG, artistes, communicateurs traditionnels et Secteur privé	En 2005 des supports d'IEC et de formation sont disponibles dans chaque secteur.	5.000
--	--	---	--------------------	--	--	--------------

	<p>Composante 3 : Mise en place d'un système de suivi-évaluation</p>	<p>* Evaluer le degré d'intégration du genre dans les programmes et projets de développement dans les divers secteurs (économique, sanitaire, juridique) et à différents niveaux (national, provincial, régional, local)</p> <p>. Etablir des protocoles d'accord avec les responsables des statistiques et du suivi-évaluation dans les divers domaines et à différents niveaux ;</p> <p>. Renforcer la capacité des responsables nationaux, régionaux et locaux en suivi évaluation ;</p> <p>. Concevoir des supports de collecte et d'analyse des données désagrégées par sexe ;</p> <p>. Avec les responsables, définir des indicateurs de suivi et d'évaluation appropriés dans les divers secteurs;</p> <p>. Assurer le suivi régulier des interventions en GED auprès des partenaires ;</p> <p>. Mener des évaluations annuelles, en vue d'éventuelles rectifications des objectifs, des actions et du budget du PANAGED ;</p> <p>. Mener les évaluations à mi-parcours et finale telles que prévues.</p> <p>* Produire des rapports périodiques sur les interventions en GED</p>	Responsables nationaux, régionaux et locaux	Unité Technique Nationale GED, INSTAT Unités Techniques Provinciales GED Cellules genre, Réseaux genre, Ministères et services décentralisés ONG et Associations Médias, CTD, PTF et Secteur privé.	<p>En 2008, les données sur le degré d'intégration du genre et son impact sur les groupes cibles sont disponibles et analysées</p> <p>En 2008, Madagascar dispose de données désagrégées dans tous les secteurs et à tous les niveaux et d'une base de données par province sur le genre et développement</p>	<p>1.050</p> <p>1.700</p>
SOUS-TOTAL DU PROGRAMME PRINCIPAL :						35.450

L'intégration du genre dans les programmes et projets de développement constitue l'objectif essentiel du PANAGED. Cependant, l'analyse de la situation effectuée lors de l'élaboration de la Politique Nationale de Promotion de la Femme pour un développement équilibré hommes-femmes a fait apparaître deux aspects prioritaires de la réduction des disparités hommes-femmes : le secteur économique (auquel est étroitement associée la formation) et le domaine des droits (y compris la lutte contre la violence et pour une meilleure représentation des femmes dans la prise de décision). Il est proposé que ces deux secteurs, parce qu'ils ne sont que très partiellement couverts par les actions des départements ministériels sectoriels, fassent l'objet de programmes spécifiques.

3.2. PROGRAMME SPECIFIQUE A :

AMELIORATION DE L'EFFICIENCE ECONOMIQUE DES FEMMES.

3.2.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

☞ Une répartition inégale des rôles et des tâches domestiques par rapport aux rôles et tâches économiques :

Les femmes au foyer représentent 30% de la population active âgée de 10 ans et plus. Elles ont la charge exclusive des travaux domestiques, mais ce travail est généralement occulté par la comptabilité nationale.

En milieu rural, les femmes travaillent 2 à 3 heures/jour de plus que les hommes. En plus des travaux agricoles, ce sont elles qui assument les corvées domestiques. Lorsqu'elles sont salariées, leur travail est rémunéré traditionnellement à un niveau généralement de 25% inférieur aux salaires accordés aux ouvriers agricoles masculins. L'intensité et la durée des travaux des femmes varient selon les calendriers culturels et les régions.

La migration des hommes, phénomène de plus en plus observé dans le contexte économique actuel, accroît les **responsabilités des femmes qui se voient ainsi déléguées dans la fonction de chef de ménage sans en avoir les prérogatives.**

En milieu urbain, la majeure partie des femmes, en plus des tâches domestiques, exercent dans le secteur informel pour pallier l'insuffisance de revenu du ménage et assurer la satisfaction des besoins essentiels de la famille. Celles qui exercent dans le secteur formel n'échappent pas à la responsabilité des tâches domestiques en plus de leurs obligations professionnelles.

☞ Un faible niveau d'éducation, de formation et d'information :

Les femmes sont moins instruites que les hommes, avec un taux d'analphabétisme de 51,5 % pour les hommes contre 56,5 % pour les femmes. Si l'on tient compte du taux de scolarisation relativement faible tant pour les garçons que les filles, il faudra s'attendre, dans les années à venir, à voir une importante partie des jeunes adultes, surtout des femmes, rester en marge des circuits économiques, auxquels elles seront incapables de s'intégrer par manque d'aptitude.

☞ **Des difficultés d'accès, particulièrement des femmes chefs de ménage, aux facteurs de production et au crédit :**

Les femmes sont rarement chefs d'exploitation, par manque de terre. Les pratiques coutumières, qui varient d'une ethnie à une autre, freinent leurs possibilités d'accès aux moyens de production, malgré quelques particularités notoires, comme dans la province d'Antsiranana, où une minorité de femmes sont de grands propriétaires terriens. Dans certaines régions de Madagascar, les femmes n'ont pas droit à l'héritage des terres. En général, les femmes cultivent les parcelles qui leur sont allouées avec des techniques et des instruments rudimentaires, alors que les travaux d'entretien qui leur incombent sont encore manuels. La faiblesse de leur surface financière ne leur permet pas d'avoir une bonne capacité de production et de bons rendements. Les **femmes chefs de ménage** (divorcées, mères célibataires, veuves) sont celles qui rencontrent le plus de difficultés : obligées de recourir à une main d'œuvre salariée, pour travailler sur des terres généralement de superficie inférieure à celle des exploitations dirigées par les hommes chefs de ménage, elles ont pourtant peu accès au crédit, le plus souvent, par manque de garantie et d'information sur les opportunités existantes mais aussi par peur des procédures.

☞ **Des difficultés d'accès à un emploi stable et rémunérateur :**

Les femmes en milieu urbain sont surtout présentes dans le secteur informel où elles occupent 47% des emplois. Ce secteur, bien qu'instable et peu sécuritaire, constitue un refuge et un mode d'insertion privilégié pour les femmes face au développement accéléré des zones urbaines, à l'exode rural et à la crise économique. Ces activités leur procurent des revenus modestes qui sont surtout affectés aux dépenses domestiques.

Malgré les lois en vigueur qui garantissent l'égalité de chance des hommes et des femmes dans l'emploi et dans le secteur privé, les femmes subissent des discriminations au niveau de l'embauche et au niveau des salaires. De plus, les conditions de travail dans certaines des entreprises sont particulièrement contraignantes, surtout pour les femmes enceintes.

En résumé, quel que soit le milieu, les femmes jouissent d'une faible autonomie d'action et d'une capacité économique plutôt précaire pour assumer efficacement et de manière pérenne leur rôle d'acteur de développement.

3.2.2. STRATEGIE D'INTERVENTION DU PROGRAMME

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration de l'efficacité économique des femmes suburbaines et rurales à Madagascar, et ainsi à celle des revenus de leurs familles.

Groupes cibles : Les femmes au sein des ménages en milieux suburbain et rural, et en priorité les femmes chefs de ménage et les jeunes filles prématurément déscolarisées.

Zones d'intervention : Le programme s'exécutera dans des zones cibles prioritaires en milieu rural et suburbain dans les six provinces de Madagascar.

Stratégies d'action :

Le programme de promotion économique fera de **l'intégration du genre dans les programmes de développement** une condition sine qua non à la levée des contraintes à la promotion économique et sociale de la femme. Dans cette optique, les priorités d'action du programme iront au plaidoyer, à la mise en place des Cellules Genre et Développement au sein des ministères sectoriels et à la création des capacités en matière de genre auprès des responsables de programmes et projets (Ex. : Projet de Soutien au Développement Rural-PSDR, Programme Sectoriel Transports et Projet de Transport Rural, mais aussi ceux des ONG), ainsi qu'au suivi et à l'évaluation du processus d'intégration du genre dans les programmes et projets de développement.

Le programme comprendra par ailleurs des actions spécifiques visant à l'habilitation des femmes dans le domaine économique.

3.2.3. Programme spécifique A : Amélioration de l'efficacité économique des femmes.

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration du niveau de revenu dans les familles suburbaines et rurales						
Objectifs immédiats	Composantes	Actions/activités	Cibles acteurs-bénéficiaires	Partenaires	Indicateurs de résultats	Budget (en millions FMG) sur 5 ans
Intégration du genre dans les programmes et projets de développement économique et social	[PM : Composante 1 : v. Programme principal]	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer le genre dans les politiques et programmes de développement rural (y compris transports, environnement et artisanat) <ul style="list-style-type: none"> Inventaire des programmes et projets de développement en cours (OG, ONG) Recherche en vue de l'identification des lois, et surtout des pratiques, discriminatoires à l'égard des femmes Plaidoyer auprès des responsables pour l'intégration effective de la dimension 'genre' dans leur programme Formation des responsables sur l'application du genre dans leur domaine d'action Intégration du genre dans les documents de projets (revue du cadre logique, de la programmation des activités et de la budgétisation, du suivi et de l'évaluation) Identification des activités pouvant faire l'objet de formation en faveur des femmes, et production de supports dans l'optique de l'alphabétisation fonctionnelle 	Techniciens et planificateurs du développement rural, de l'environnement et de l'artisanat	UT/GED, Cellules GED, Organismes de formation, Réseaux GED, Services décentralisés, CTD et PTF	En 2008, 50% des techniciens et planificateurs du développement rural, de l'environnement et de l'artisanat maîtrisent l'approche genre et l'appliquent dans leur travail	[1.600]

	<p>Composante 2 : Appui à l'accès des femmes rurales et suburbaines aux facteurs et moyens de production : terre, intrants, équipements, techniques et technologies de production, crédit.</p>	<p>* Soutenir l'accès des femmes aux facteurs et moyens de production dans le développement rural, l'environnement et l'artisanat</p> <ul style="list-style-type: none"> . Inventorier les textes et les procédures ainsi que les programmes d'appui en matière de <ul style="list-style-type: none"> - sécurisation foncière - crédit - techniques et technologies de production . En informer les femmes . [PM : En collaboration avec les responsables concernés, produire des brochures de vulgarisation dans les domaines précités] <p>* Développer l'accès et l'accessibilité des femmes rurales au crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mener un plaidoyer auprès des institutions de financement pour la prise en compte du genre dans la définition des critères d'éligibilité aux différents mécanismes de crédit ; . Plaidoyer auprès des programmes des Bailleurs de fonds pour la création de lignes de crédit, la constitution de fonds de crédit et autres produits financiers accessibles aux femmes rurales et suburbaines. . Sensibiliser les femmes sur l'importance de l'épargne et de sa mobilisation ; . Informer les femmes sur les mécanismes de financement existants; . Soutenir la création de caisses d'épargne et de crédit pilotes gérées par les femmes, y compris en vue de l'approvisionnement en équipements et intrants. ; 	<p>Femmes rurales et suburbaines, et en particulier les femmes chefs de ménage</p>	<p>UT/GED, Services techniques du développement rural et de l'Artisanat Programme Sectoriel de Développement Rural et Programme d'Action Environnemental CTD, PTF , Cellules GED et ONG spécialisées</p> <p>Organismes de financement, Réseaux genre, Associations et ONG spécialisées, Cellules GED, CTD et PTF</p>	<p>En 2008, 50% des femmes des zones ciblées sont informées sur les textes, procédures et programmes d'appui leur permettant d'améliorer leur accès aux facteurs et moyens de production</p> <p>En 2008, 50% des associations et groupements féminins des zones ciblées disposent d'un système de crédit approprié pour l'approvisionnement de leurs membres en équipements et en intrants</p>	<p>1.000</p> <p>2.500</p>
--	--	--	--	--	--	---

Améliorer les revenus des femmes	Composante 3 : Appui aux femmes du secteur informel en milieux urbain et rural	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la création d'activités génératrices de revenus, le marketing et la vulgarisation des productions <ul style="list-style-type: none"> . Appuyer la création de parcelles agro-forestières et de pépinières ainsi que la vente de foyers améliorés. . Appuyer l'écoulement des produits des femmes rurales et suburbaines : <ul style="list-style-type: none"> . Rechercher des partenariats avec des organismes intervenant dans le secteur ; (PM : Faire une recherche sur les besoins en informations commerciales des femmes rurales et les intégrer dans les systèmes d'information sur les filières existantes) ; . Informer et encadrer les groupements de femmes. <p>[PM : Produire les supports écrits et audiovisuels nécessaires]</p> <p>* Soutenir la diversification des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mener une étude sur les secteurs d'activité et les créneaux porteurs au niveau local et régional; . Informer et sensibiliser les femmes sur ces créneaux, y compris en produisant les supports écrits et audiovisuels nécessaires. . Rechercher des partenariats avec des organismes et programmes de développement intervenant dans les filières agricoles, pêche, élevage, environnement et artisanat 	Femmes rurales et suburbaines	UT /GED provinciales. Cellules GED, ONG et Associations spécialisées, les organismes de recherches, PTF, Collectivités locales et secteur privé.	En 2008, 30% des femmes rurales et suburbaines des zones ciblées vendent des produits de bonne qualité à des prix rentables.	720
			Femmes du secteur informel, en milieux rural et urbain	UT/GED, Organismes de recherche, ONG PTF, services décentralisés, secteur privé, Cellules GED	En 2005, 20% des femmes du secteur informel en milieu urbain et rural sont informées des créneaux porteurs qui existent dans les zones ciblées.	600

	<p>Composante 4 : Appui à l'allègement des tâches domestiques des femmes</p>	<p>* Soutenir la mise en place dans les zones ciblées : (i) d'infrastructures collectives économiques (lavoirs, voies d'accès, ramassage des ordures, branchement d'électricité et adduction d'eau, (ii) d'infrastructures sociales (garderies d'enfants...) . Mener un plaidoyer auprès des Collectivités locales pour un accroissement des investissements concernant ces infrastructures.</p> <p>* Développer un programme d'allègement des tâches des femmes rurales et suburbaines . Recenser les besoins des femmes et les technologies correspondantes qui existent ; . Organiser des séances de vulgarisation sur l'utilisation du biogaz, des foyers économes à bois et à charbon de bois par les familles en partenariat avec les organismes spécialisés ; . Mettre en place un programme d'équipements d'allègement [PM : y compris la production de brochures d'information sur l'existence et le fonctionnement de tels équipements]</p> <p>* Faciliter l'accès des femmes aux équipements d'allègement des tâches . Doter le programme d'allègement des tâches des femmes d'un fonds d'appui.</p>	<p>Femmes rurales et suburbaines</p> <p>Femmes rurales et suburbaines</p> <p>Femmes rurales et suburbaines</p>	<p>UT/GED, Services déconcentrés, Cellules GED CTD, PTF, ONG et Réseaux.</p> <p>UT/GED, Services déconcentrés, Cellules GED, Associations et ONG CTD et PTF.</p> <p>UT/GED, CTD et PTF.</p>	<p>En 2008, les zones ciblées de chaque province disposent d'infrastructures collectives économiques et sociales de proximité</p> <p>En 2008, 50% des femmes des zones ciblées ont accès à des équipements d'allègement et aux nouvelles technologies dans toutes les provinces</p> <p>En 2005, un fonds d'appui est disponible dans chaque province et est accessible aux femmes</p>	<p>600</p> <p>2.800</p> <p>3.600</p>
--	---	---	--	---	--	--------------------------------------

<p>Objectif 3 : Réduire l'écart entre les genres dans les domaines du marché de l'emploi, du chômage, des salaires</p>	<p>Composante 5 Appui à l'accès des femmes urbaines et suburbaines à un emploi dans le secteur formel.</p>	<p>* Faciliter l'accès des femmes urbaines et suburbaines à un emploi stable dans le secteur formel . Elaborer un plan de sensibilisation sur la discrimination positive en faveur des femmes à compétence égale et sur le respect des droits du travail ; . Mener des actions de sensibilisation auprès des autorités publiques et du patronat dans les zones cibles. . Mettre en place un fonds d'appui pour faciliter l'accessibilité des femmes aux structures de formation partenaires ; . Etablir un partenariat avec les structures de conseil et d'orientation à l'emploi : existantes, . Former en genre le personnel de ces structures ; . Mettre en place, à titre expérimental, des structures de proximité de conseils et d'orientation à l'emploi dans les zones prioritaires ; [PM : * Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation de l'accès des femmes à l'emploi formel :] . Collecter régulièrement les données désagrégées sur le marché de l'emploi ; . Produire un rapport périodique sur l'accès des femmes à l'emploi formel et l'impact sur leur niveau de revenu dans les zones cibles.</p>	<p>Femmes rurales et suburbaines</p> <p>-----</p>	<p>UT/GED Cellules GED Autorités publiques et patronat, Associations, ONG et Réseaux Structures de conseil et d'orientation, CTD, PTF</p> <p>UT/GED, Services de la statistique Cellules GED Groupes cibles</p>	<p>En 2008, 10% des femmes des zones ciblées ont accès à un emploi stable dans le secteur formel.</p> <p>Chaque année les données sur l'emploi des femmes et le niveau de revenu sont disponibles</p>	<p>2.000</p> <p>[900]</p>
--	---	--	---	---	---	---------------------------

	<p>Composante 6 : Appui à l'insertion économique et sociale des jeunes filles déscolarisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'insertion des jeunes filles déscolarisées . Etablir un plan de sensibilisation en partenariat avec les ONG et associations spécialisées en direction des parents et des jeunes filles. . Plaidoyer auprès des Collectivités locales et du secteur privé pour soutenir le programme de qualification et d'insertion des jeunes filles déscolarisées, en particulier par la mise en place de mesures incitatives à la création de centres, formels ou non formels, d'information et de formation . Renforcer/introduire les programmes EVF au niveau de ces structures . Appuyer la mise en place d'activités génératrices de revenus pour la constitution d'un fonds de roulement au sein des structures d'accueil (centres de promotion socio-économique, formels ou non formels) . Etablir un partenariat avec le secteur privé pour l'embauche des jeunes filles ou l'établissement d'un contrat d'approvisionnement ; . Conseiller et orienter celles qui veulent mener des activités autonomes sur le plan de l'organisation, de la gestion et de l'accès à un crédit adapté ; . Réhabiliter et équiper les foyers sociaux et centres de promotion socio-économique existants . Former des travailleurs sociaux en insertion des jeunes filles déscolarisées . Organiser des services de consultation périodique avec les travailleurs sociaux pour l'orientation et le conseil des jeunes filles dans les foyers sociaux et dans les centres de formation socio-économiques. 	Jeunes filles déscolarisées	UT/GED/Cellule GED, EVF ONG, associations spécialisées, secteur privé.	<p>En 2008, les foyers sociaux et centres de promotion socio-économique sont réhabilités, équipés, et leur programme rénové. Les activités d'EVF sont intensifiées et étendues, les fonds d'appui mis en place. Au moins 10 centres de formation non formels sont fonctionnels dans chaque province.</p>	6.000
--	--	---	-----------------------------	--	---	-------

Sous-total A : Programme spécifique d'amélioration de l'efficience économique des femmes (sur 5 ans)	19.820
---	---------------

3.3. PROGRAMME SPECIFIQUE B :

AMELIORATION DE LA CONDITION JURIDIQUE ET SOCIALE DES FEMMES ET RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION FEMININE A LA PRISE DE DECISION.

3.3.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Acquis et atouts

Les femmes malgaches jouissent dans la société contemporaine d'un statut juridique relativement favorable. Elles ont les mêmes droits que les hommes, une égalité d'ailleurs garantie par la Constitution. Les quelques dispositions discriminatoires qui subsistaient dans le code civil ont été abrogées au cours des années 90, suite à la ratification par Madagascar en 1988 de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW).

Des mesures sont venues renforcer la position de la femme au sein de la famille, assurer une meilleure maîtrise de la fécondité, l'égalité devant l'emploi, la protection de la maternité, et une plus grande représentativité des femmes dans les instances de prise de décision.

Contraintes

Il faut toutefois noter que les efforts ainsi réalisés n'ont pas permis d'atteindre les objectifs d'égalité de droit, de chance et de traitement entre hommes et femmes tels que fixés par la CEDAW. Plusieurs facteurs sont évoqués à cet effet :

- La prédominance des coutumes et tabous sociaux sur l'effectivité des droits des femmes. A titre d'exemple, pratiquement partout à Madagascar, la femme stérile ne jouit d'aucune considération, ni dans son ménage ni dans la société ; les filles n'héritent pas toujours des biens immobiliers de leurs parents.
- L'importation depuis la colonisation, puis la perpétuation d'un système politique dit moderne, qui justifie une large prédominance, sinon un monopole des hommes, dans la sphère politique et décisionnelle, au détriment des systèmes traditionnels basés sur la naissance plutôt que sur le genre.
- La dégradation du tissu social et le relâchement du contrôle social traditionnel, conséquences de l'invasion de la modernité et sources de violences (y compris conjugales) contre les femmes.
- L'insuffisance de l'information sur les droits des femmes et des petites-filles et l'ignorance par elles-mêmes de leurs droits, auxquelles s'ajoute leur faible niveau d'instruction.
- L'absence de textes d'application pour rendre effectives les dispositions contenues dans la Constitution et les lois prévues par le législateur pour garantir l'égalité entre l'homme et la femme.
- **L'accès difficile et coûteux aux services juridiques et l'absence de structures de recours plus proches de la population que les tribunaux.**
- L'apparition de situations nouvelles non prévues par la loi (mères célibataires, femmes chefs de ménage ...).

- Sur le plan de la représentation des femmes dans la vie publique, le caractère conservateur de l'administration, qui fait que les femmes, à égalité de qualifications avec les hommes (ex : les administrateurs civils sortant de l'ENAM), sont très rarement nommées à des postes d'autorité (préfets, sous-préfets, délégués auprès des communes).

3.3.2. STRATEGIE D'INTERVENTION

Objectif de développement du programme : *Contribuer à la valorisation du statut social, économique et politique des femmes.*

Groupes cibles : En ce qui concerne le volet 1 (promotion des droits), les femmes en milieu suburbain et rural dont, en priorité, celles en situation difficile, les adolescents et les petites filles ; concernant le volet 2 (amélioration de la représentation des femmes dans les sphères de décision), les autorités politiques en charge des nominations des représentants de l'Etat aux différents niveaux.

Zones d'intervention : La priorité d'action est accordée aux milieux rural et suburbain concernant le volet 1, et aux ministères, particulièrement de l'Intérieur et de la Décentralisation, pour le volet 2.

Stratégies d'action : Les actions qui seront développées par le programme accordent une place privilégiée à l'application du droit pour tous et au renforcement de l'autonomie d'action et de la capacité de décision des groupes cibles. Une vaste campagne d'information et de sensibilisation des communautés, une plus grande responsabilisation des femmes et un important plaidoyer en direction des décideurs et leaders d'opinion sont les stratégies retenues pour y parvenir. Ces stratégies seront soutenues par la mise en place d'un observatoire national et des commissions d'observation des droits de la femme et de la petite fille au niveau provincial. L'objectif de ces instruments étant de s'assurer que les pouvoirs publics et les acteurs sociaux adhèrent aux principes d'égalité et veillent à la prise en compte systématique des besoins et intérêts stratégiques des femmes dans toutes les actions de développement.

3.3. PROGRAMME SPECIFIQUE B : Contribution à l'amélioration de la condition juridique et sociale des femmes

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration de la condition juridique et sociale des femmes.						
Objectifs immédiats	Composantes	Actions/Activités	Cibles	Partenaires	Indicateurs de résultats	Budget en M. Fmg
Objectif 1 : Assurer l'effectivité des droits à l'information, à l'éducation et à la formation.	Composante 1.1. Appui à l'application du droit pour tous.	<p>* Informer et sensibiliser les femmes, les hommes et les adolescent(e)s sur les droits des femmes:</p> <ul style="list-style-type: none"> . Organiser des séances d'animation en partenariat avec les ONG et associations spécialisées ; . Concevoir un programme médiatique en collaboration avec les médias . Produire des supports simples et accessibles pour vulgariser les textes 	Femmes et hommes, Adolescent(e)s, petites filles	UT/GED Cellules GED Services décentralisés ONG, associations spécialisées , médias, PTF et CTD et groupes cibles. UT/GED Cellules GED Services décentralisés Organismes de formation spécialisés Réseau genre Parajuristes PTF et CTD.	En 2008, 50% des groupes cibles connaissent leurs droits.	1.700

		<p>* Soutenir le recours des groupes cibles pour l'application de leurs droits :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Renforcer les capacités des groupements, associations et ONG sur le genre et les droits des groupes cibles ; . Produire des brochures sur les recours possibles (Ex : en matière de pension alimentaire...) . Mettre en place une coalition d'associations pour la défense des droits des groupes cibles et l'amélioration de leur statut ; . Soutenir la formation de parajuristes au sein des associations et ONG ; . Appuyer la mise en place de centres d'écoute et de conseil dans les zones ciblées ; . Organiser des consultations itinérantes dans les zones non pourvues de centres d'écoute et de conseil ; <p>[PM : v. Programme principal.</p> <p>Organiser des ateliers en genre pour les corps administratifs et judiciaires]</p>	Femmes et Adolescent(e)s	UT/GED Services décentralisés Tribunaux régionaux CTD et PTF	En 2008, 50% des associations, dans chaque province, ont les capacités de défendre les droits des groupes cibles.	4.000
--	--	---	--------------------------	--	---	--------------

		* Soutenir la mise en place d'un observatoire national d'observation des droits des femmes et petites filles	Femmes et adolescents, petites filles			500
--	--	---	---------------------------------------	--	--	------------

	<p>Composante 1.2. Appui à la promotion du droit à l'information, à l'éducation et à la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche-action dans le domaine de l'information, de la formation, de l'éducation non formelle et formelle <p>. Identifier, en partenariat avec le personnel des institutions pertinentes, les besoins d'informations (commerciales, économiques, sanitaires, juridiques, etc.) et de formation des femmes et des jeunes filles</p> <p>. Recenser les programmes de formation existants dans les secteurs ciblés, y compris les foyers sociaux et les centres de promotion socio-économique, ainsi que les établissements privés, et en analyser (i) la pertinence et (ii) le contenu du point de vue du genre ;</p> <p>. [PM : Contribuer à la formation en GED des responsables des programmes de formation]</p> <p>. En collaboration avec ces responsables, élaborer des programmes de formation et d'information tenant compte des besoins des femmes et des jeunes filles</p>	<p>Communautés rurales et suburbaines, Femmes et jeunes filles, rurales et suburbaines</p>	<p>UT/GED, cellules genre, réseaux genre, INSTAT et Services techniques concernés, ministère des Postes, Télécommunications et Information Universités ONG et associations spécialisées CTD et PTF UERP/MINESEB</p>	<p>En 2008 un réseau de centres d'IEC non formels est mis en place et fonctionnel, à raison de 5 par Fivondronana au minimum.</p> <p>En 2008 un partenariat permanent avec l'UERP/MINESEB est établi, et la recherche-action sur la situation des filles à l'école est devenue une activité permanente</p>	<p>2.500</p>
--	--	---	--	---	--	---------------------

		<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'alphabétisation des femmes <p>. Exploiter les résultats des recherches sur les besoins d'information et de formation des femmes et des jeunes filles pour la conception de supports d'alphabétisation, en privilégiant comme approche l'alphabétisation fonctionnelle et le maintien des acquis, et comme cibles les femmes en situation difficile et les jeunes filles précocement déscolarisées.</p> <p>. Former les acteurs de l'alphabétisation à l'utilisation de ces supports</p>	Les différents acteurs de l'alphabétisation à tous les niveaux ; Femmes en situation difficile et jeunes filles déscolarisées	UT/GED, Ministères et services techniques décentralisés, Techniciens des projets de développement, ONG et associations spécialisées, CTD, PFT	En 2008, des supports d'alphabétisation ont été produits et distribués, et sont utilisés dans les campagnes nationales d'alphabétisation	5.000
--	--	--	---	---	--	--------------

<p>Objectif 2 : Répondre aux besoins juridiques des femmes</p>	<p>Composante 2.1. Appui à l'élaboration de textes de réformes sociales et juridiques</p>	<p>* Soutenir l'amélioration du cadre de vie des femmes . Avec les services techniques du ministère de la Justice, passer systématiquement en revue les textes (Code civil, de commerce, Droit du travail, etc.) et les mécanismes (d'accès, de contrôle et de propriété de la terre, d'accès au crédit, etc.) existants . Lancer une étude en vue de mieux connaître les problèmes rencontrés dans la pratique par les femmes, en particulier les femmes chefs de ménage et les femmes en usine, notamment en analysant les dossiers introduits auprès des tribunaux et en établissant des statistiques. . Appuyer l'élaboration de textes d'application à partir des éléments obtenus . Produire des supports de vulgarisation . En assurer le testage, la promotion et la diffusion</p>	<p>Femmes en situation difficile</p>	<p>UT/GED, associations (ex : Association des femmes juristes), Ministère de la Justice, tribunaux Unités Techniques Provinciales GED Cellules genre, Réseaux genre, Ministères et services décentralisés Médias, CTD et PTF.</p>	<p>En 2005, des projets de textes sont prêts à être soumis aux instances de décision. En 2008, les textes favorisant l'application pratique des droits des femmes sont entrés en vigueur. En 2008, 80% des obligataires (magistrats, élus locaux, inspecteurs du travail, etc.) connaissent et appliquent les textes réglementaires</p>	<p>1.400</p>
--	---	--	--------------------------------------	---	---	---------------------

<p>Objectif 3 : Lutter contre les violences</p>	<p>Composante 3.1 Assistance aux victimes de violences.</p>	<p>* Assister les victimes de violences domestiques et sexuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Sensibiliser le personnel de santé sur les méfaits de la violence et sur les droits des femmes et des enfants ; . Rendre obligatoire pour les structures sanitaires de notifier tous les cas de violence aux autorités judiciaires ; . Mobiliser des ressources additionnelles pour offrir aux victimes de violences, notamment viol et inceste, la gratuité des soins et l'accompagnement psychosocial nécessaire. . Appuyer la création de centres d'accueil/ services d'assistance pour les victimes de violence 	<p>Groupes cibles, victimes de violence</p>	<p>UT/GED, Cellule GED, Ministère de la santé et les services déconcentrés</p> <p>Autorités judiciaires</p> <p>ONG et Associations spécialisées, CTD et PTF.</p>	<p>En 2008, 100% du personnel de santé est sensibilisé au problème social des violences ;</p> <p>Les fonds d'appui sont mis en place au moins au niveau des provinces ;</p> <p>Au moins 4 centres d'accueil sont mis en place dans chaque province</p>	<p>1.650</p>
	<p>Composante 3.2. Renforcement des sanctions relatives aux violences faites aux femmes, aux petites filles et aux adolescents</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Favoriser l'application des peines prévues par la Loi aux acteurs de violences ; . Appuyer l'élaboration d'un projet de loi sur l'aggravation des peines contre le viol, l'inceste et la pédophilie. . Favoriser l'application des sanctions prévues par la loi sur la prostitution des mineurs aux infrastructures touristiques qui ne la respectent pas. 		<p>Ministère de la Justice, de la Sécurité publique, ONG, associations</p>	<p>En 2008, les cas de violence domestiques et sexuelles et la prostitution des mineurs ont diminué de 30% dans chaque province.</p>	<p>600</p>

	<p>Composante 3.3. Création d'une dynamique sociale en faveur de la lutte contre les violences</p>	<p>* Améliorer la connaissance des différents acteurs de la société sur les violences, leurs causes et leurs conséquences et renforcer leurs capacités :</p> <p>. Diffuser l'argumentaire sur les violences, élaboré par l'Unité nationale GED, auprès des réseaux , associations, ONG et groupements féminins.</p> <p>. Concevoir et exécuter un plan de communication en partenariat avec le programme Education à la Vie Familiale (EVF), les réseaux associations, ONG et groupements féminins et médias.</p> <p>. Organiser des séances d'information et de formation sur les violences en direction des groupes cibles, des groupements, associations et ONG, des professionnels de la justice et de la police, du corps médical et du personnel administratif.</p> <p>. Participer à la célébration des 16 jours d'activisme contre la violence sur les femmes .</p>	<p>Acteurs de la société des zones ciblées</p>	<p>UT/GED Cellules GED EVF, médias, Services décentralisés, Réseaux, ONG Associations, Groupements Réseau genre, organismes de formation, PTF et CTD.</p>	<p>50% des communautés ciblées connaissent les causes et les conséquences des violences sur les femmes, les petites filles et les adolescent(e)s.</p>	<p>700</p>
--	---	---	--	---	---	-------------------

Objectif 4 : Promouvoir une représentation équitable des femmes et des hommes dans les processus de décision sociales, économiques et politiques en développant leur capacité citoyenne.	Composante 4.1. Renforcement de l'autonomie d'action et de la capacité de décision des groupes cibles.	* Améliorer la présence des femmes dans les instances de décision. . Sensibiliser les femmes pour une plus grande implication dans les instances de décision aux niveaux communautaire, public et privé ; . Sensibiliser les femmes à s'engager et à se soutenir dans les différents mouvements aux niveaux syndical, politique et social. . Informer et sensibiliser les autorités locales et leaders d'opinion pour une plus grande implication des femmes dans la gestion et les décisions de la vie sociale, économique et politique ; . Appuyer l'instauration du quota en faveur des femmes dans les instances de décision ; . Soutenir les candidatures féminines aux mandats électifs.	Femmes dans les zones ciblées, décideurs, Autorités locales, leaders d'opinion	UT/GED Cellules GED EVF, médias, Services décentralisés, Réseaux, ONG Associations, Groupements PTF et CTD.	En 2008, les femmes occupent au moins 20% des postes dans les instances de décision publiques et privées, au niveau du Sénat, de l'Assemblée nationale, du Gouvernement, des démembrements de l'Etat, des Conseils locaux, des partis politiques et des syndicats.	1.260
		* Renforcer les capacités des groupes cibles à travers leurs regroupements associatifs : . Organiser des ateliers de formation en partenariat avec les institutions spécialisées sur les méthodes participatives, sur les techniques d'analyse de situation, sur la planification et le genre et sur la concertation et la prise de décision.	Femmes dans les zones ciblées	UT/GED Cellules GED EVF, médias, Services décentralisés, Réseaux, ONG Associations, Réseau genre, organismes de formation, PTF et CTD.	En 2008, au moins 20% des femmes des zones ciblées ont les compétences et leadership nécessaires à la prise de décision.	900
		* Renforcer des alliances en faveur d'un changement de comportement pour l'amélioration du statut social, juridique, économique et politique des groupes défavorisés		UT/GED		740

	<p>Composante 4.2.</p> <p>Renforcement de la citoyenneté des groupes cibles.</p>	<p>et des femmes en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Développer un programme de sensibilisation et de mobilisation sociale à exécuter avec les Réseaux, ONG et Associations ; . Elaborer un plan de communication en partenariat avec les médias. . Mener des actions de sensibilisation . Mettre en œuvre le plan de communication <p>*Renforcer les capacités citoyennes des groupes cibles notamment celles en situation difficile :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Soutenir les opérations enregistrement des naissances, des mariages, l'obtention de carte d'identité nationale, l'obligation de voter et l'éducation civique ; . Encourager le regroupement des femmes en associations ; . Développer le leadership féminin ; . Former les femmes en techniques de négociation et en lobbying ; . Faire la promotion des modèles de réussite dans tous les secteurs d'activité. <p>[PM : * Mettre en place un système de suivi. :</p>	<p>Acteurs de la société des zones ciblées</p> <p>-----</p>	<p>Cellules GED EVF, médias, Services décentralisés , Réseaux, ONG Associations, Groupements Réseau genre, PTF, et CTD.</p> <p>UT/GED Cellules GED EVF, médias, Services décentralisés , Réseaux, ONG Associations, Groupements Réseau genre, organismes de formation, PTF et CTD</p> <p>UT/GED Cellules GED, Services de la Statistique et ONG Associations spécialisées.</p>	<p>En 2008, au moins 30% des autorités, leaders d'opinion et autres acteurs de la société sont favorables à l'amélioration du statut des femmes, des petites filles et des adolescent(e)s</p> <p>En 2008, le Programme aura contribué à l'extension des opérations 'Etat civil' ;</p> <p>Chaque année, les données sur la participation des femmes à la vie nationale et leur</p>	<p>1.650</p> <p>[900]</p>
--	---	---	---	--	---	---

		<ul style="list-style-type: none"> . Définir les indicateurs appropriés ; . Collecter et analyser régulièrement les données sur la participation des femmes à la vie nationale; . Produire un rapport de situation périodique] 			place dans les instances de décision sont disponibles et analysées.	
SOUS-TOTAL DU PROGRAMME SPECIFIQUE B : AMELIORATION DE LA CONDITION JURIDIQUE ET SOCIALE DES FEMMES						22.600

CHAPITRE IV : SCHEMA INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION GENRE ET DEVELOPPEMENT

4.1. Le cadre institutionnel de pilotage

Le Plan d'action National Genre et Développement, instrument d'exécution de la Politique Nationale de Promotion de la Femme pour un développement équilibré homme-femme, a pour ambition d'accroître l'efficacité des actions de développement et donc de contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à une meilleure prise en compte des disparités et des opportunités de genre.

Le schéma institutionnel proposé pour conduire cette mise en œuvre repose ainsi sur des acteurs, parties prenantes, clairement identifiés, des organes institutionnels et des mécanismes opérationnels bien définis.

4.1.1. Les parties prenantes

On distingue trois catégories d'acteurs : (i) les groupe-cibles, acteurs-bénéficiaires des interventions, (ii) les interfaces, défenseurs et catalyseurs du genre au niveau national et provincial et (iii) les partenaires impliqués dans la conduite des interventions.

Les groupes cibles :

La Politique Nationale de Promotion de la Femme a accordé la priorité aux catégories de femmes et de jeunes filles apparues, au cours de l'analyse de la situation des femmes, comme particulièrement défavorisées et vulnérables à la pauvreté. Ces groupes-cibles sont : **les femmes chefs de ménage, les jeunes filles déscolarisées et les femmes analphabètes**. A l'intérieur de ces catégories, une attention particulière est accordée aux femmes rurales, aux femmes du secteur informel et à celles travaillant en usine. De plus, le diagnostic de la situation de la femme malgache ayant révélé des relations étroites de pouvoir, d'influence et de dépendance qui lient l'homme et la femme dans tous les domaines, au sein de la famille et dans la société, les hommes et les adolescents sont également retenus comme cibles.

Les interfaces :

- Au niveau national, l'interface genre et développement, dans la configuration gouvernementale actuelle, est le Ministère de la Population, à travers la Direction Générale de la Promotion du Genre ;
- Au niveau provincial, l'interface genre et développement sera le Commissariat général en charge des questions de population et de la promotion de la femme.

Les partenaires :

Au niveau décentralisé

- les Conseils de gouvernorat (6 Gouverneurs et 72 Commissaires généraux)
- les Conseils provinciaux (336 Conseillers), les Conseils régionaux et les Conseils municipaux/communaux
- les autorités locales (administratives, politiques et judiciaires)
- les leaders d'opinion (chefs coutumiers, notables et autorités religieuses)

- les services déconcentrés et décentralisés
- les organes locaux de développement et de suivi
- les projets et programmes de développement locaux (tels les Plans Communaux de Développement ou PCD)
- les ONG et associations communautaires
- les groupements féminins
- les organisations paysannes
- les associations religieuses et à vocation sociale
- les universités et centres de formation
- les opérateurs économiques (chefs d'entreprise, commerçants, collecteurs, transporteurs, ...)
- les groupements professionnels (chambres de commerce, associations professionnelles).
- les Communicateurs traditionnels.

Au niveau national

- le Gouvernement
- les parlementaires : Sénateurs (90), Députés (150)
- les départements sectoriels et leurs services techniques
- les organisations syndicales et politiques
- les réseaux, ONG et associations spécialisées (dont l'association des femmes parlementaires)
- les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux
- les médias publics et privés
- le secteur privé
- les institutions de financement

4.1.2. Les organes institutionnels

Au niveau central

- **Un organe d'orientation et de décision** dénommé « **Conseil National d'Orientation et de Validation Genre et Développement** » (**CNOV/GED**) : Cette instance, présidée par **le Premier Ministre, chef du Gouvernement**, sera constituée par les Gouverneurs des Provinces Autonomes et les Ministres chargés de la Population, de la Santé, de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base, de l'Enseignement Supérieur, **de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle**, du Travail et de la Fonction Publique, de l'Agriculture, de l'Environnement, de l'Industrie et de l'Artisanat, de la Jeunesse et des Sports, de l'Information et de la Communication, du Tourisme, des Transports, des Finances et de l'Economie, du Développement des Provinces Autonomes, **de la Justice et de la Sécurité publique**.

Le CNOV/GED aura pour mission de se prononcer sur toutes les questions relatives au Genre, de valider les orientations stratégiques et programmes d'action en genre et développement, d'examiner, **une fois par an**, l'état d'avancement du PANAGED et de donner les orientations et directives nécessaires à sa bonne exécution.

- **Un organe de promotion, suivi et évaluation** dénommé « **Direction de la Condition Féminine** » : Structure technique, responsable de la mise en œuvre de la

politique de promotion de la femme, la Direction de la Condition Féminine sera chargée d'appuyer et de suivre l'exécution du PANAGED au niveau national.

Pour lui permettre de mener avec efficacité les tâches qui lui sont ainsi assignées, la Direction de la Condition Féminine sera renforcée par une **Unité Technique Nationale Genre et Développement** » (UTN/GED).

La Direction de la Condition Féminine travaillera en étroite collaboration avec (i) l'Institut National de Statistiques pour la désagrégation des données par sexe et la définition d'indicateurs pertinents d'égalité entre les sexes (ii) la Direction Générale du Développement des Provinces Autonomes (iii) les Cellules Genre et Développement, qui seront mises en place au sein de tous les ministères sectoriels, ainsi que les points focaux GED des partenaires techniques et financiers, des ONG et des Associations.

Deux fois par an, la Direction de la Condition Féminine réunira les parties prenantes pour faire le point de l'état d'avancement du PANAGED. Les Provinces Autonomes seront conviées à ces réunions à travers les Commissariats Généraux, interfaces en Genre et Développement.

Au niveau provincial

- Le Comité Provincial de Concertation Genre et Développement CPC/GED)

Présidé par le Gouverneur, le CPC/GED sera composé de la façon la plus large possible pour comprendre les représentants de l'ensemble des parties-prenantes de la province, notamment des représentants des Conseils provinciaux, régionaux et municipaux/communaux, des services décentralisés et déconcentrés impliqués, des cadres de coordination et de développement, des ONG, associations et autres composantes de la société civile.

Le CPC/GED aura pour mission de favoriser la concertation autour du genre et la synergie des interventions dans le cadre de la mise en œuvre du PARGED. Il lui revient de donner les orientations en matière de Genre et Développement au niveau de la province, de valider les plans d'action au niveau provincial et de donner les directives nécessaires à leur bonne exécution. Le Comité se réunira **deux fois par an** pour examiner l'état d'avancement du Plan d'action Régional Genre et Développement et échanger des expériences. Il sera également représenté, par son Président, aux réunions du Conseil National d'Orientation et de Validation Genre et Développement.

- Le Commissariat Général en charge des questions de population et de la promotion de la femme, interface pour toutes les questions genre et développement, sera le mécanisme chargé d'appuyer et de suivre l'exécution du PARGED au niveau de chaque province et d'en rendre compte au Comité Provincial de Concertation Genre et Développement.

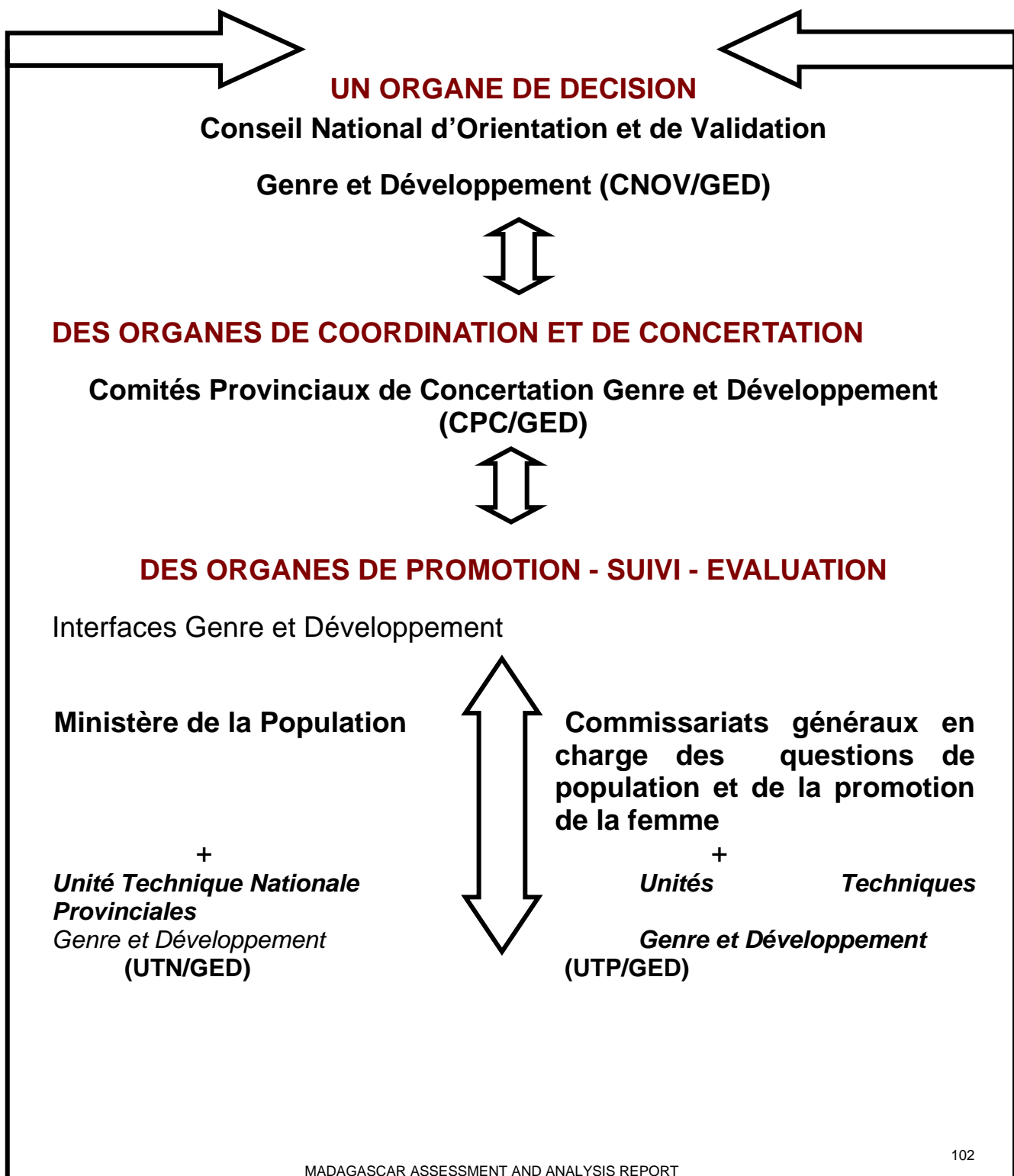
*

Pour lui permettre de mener avec efficacité les tâches qui lui sont ainsi assignées, le Commissariat Général en charge des questions de population et de la promotion de la femme sera renforcée par une **Unité Technique Provinciale Genre et Développement** (UTP/GED) qui devra être mise en place avant le démarrage des PARGED.

Le Commissariat Général en charge des questions de population et de la promotion de la femme travaillera en étroite collaboration avec les autres Commissariats Généraux ainsi que les services techniques de la province et les points focaux des partenaires impliqués dans la problématique de l'égalité des sexes. **Deux fois par**

Cadre et Mécanismes Institutionnels de Mise en oeuvre du PANAGED

an, le Commissariat Général en charge des questions de population et de la promotion de la femme réunira les parties prenantes de la province pour faire le point de l'état d'avancement du PARGED, d'examiner les problèmes et les réussites.



DES PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

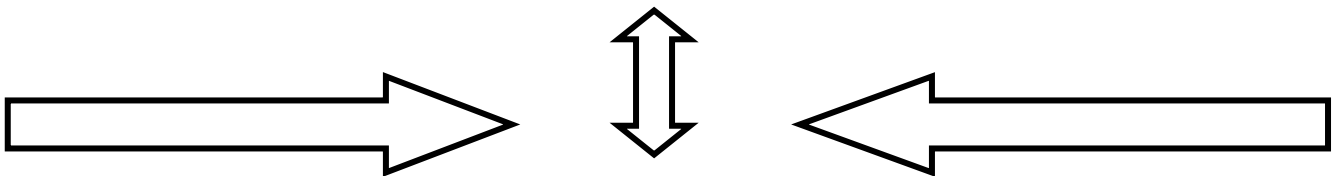
- *Ministères techniques*
- Commissariats généraux
- Société civile : ONG, Réseaux, Associations et Groupements Féminins

Partenaires d'appui

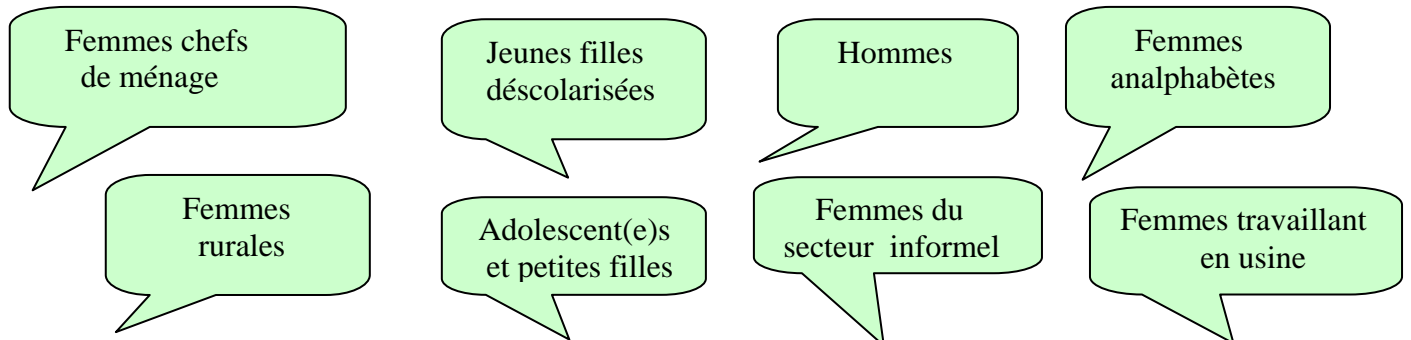
- Secteur privé
- Institutions de formation
- Institutions de recherche
- Institutions de financement
- Partenaires techniques et financiers
- Médias et Communicateurs

+

Cellules et Points focaux GED



DES BENEFICIAIRES



4.2. La gestion des programmes

L'exécution du PANAGED se fera essentiellement à travers les PARGED au niveau de chaque province. Le niveau central aura plutôt un rôle d'appui technique, matérialisé par l'exécution **d'un programme transversal d'appui** à la mise en œuvre du PANAGED. Ce programme, qui sera domicilié au sein du mécanisme national, sera le seul à être exécuté par le niveau central.

A cet effet, des **structures d'exécution** et des **mécanismes opérationnels** pour soutenir la mise en œuvre des programmes sont ainsi définis.

4.2.1. Les structures d'exécution

L'objectif étant **d'assurer la pérennisation** des changements acquis, l'implication et l'appropriation du processus par tous les acteurs sont une condition sine qua non. Ainsi, outre les ministères et les commissariats généraux sectoriels, qui auront **un rôle d'accompagnement et d'appui technique**, les collectivités territoriales décentralisées, les associations féminines, ONG et réseaux, le secteur privé et les médias, chacun dans ses domaines d'intervention, seront les principaux protagonistes dans la réalisation des objectifs attendus du PANAGED pour un développement équilibré homme-femme.

4.2.2. Les mécanismes opérationnels

➤ **Les Unités Techniques Genre et Développement aux niveaux national et Provincial :**

Domiciliées respectivement au sein de la Direction de la condition féminine, au niveau central et au sein des Commissariats généraux en charge des questions de population et de promotion de la femme, au niveau provincial, ces unités ont pour rôle d'appuyer la mise en œuvre des programmes.

*

Pour mener à bien l'ensemble de ces tâches, ces Unités comprendront du personnel permanent mais pourront également faire appel ponctuellement à des personnes ressources dont l'expertise sera nécessaire à la réalisation de certaines questions techniques mais aussi pour le suivi et l'évaluation des programmes. Elles devront, en conséquence, disposer des ressources humaines et des moyens matériels et financiers indispensables à la conduite de leurs missions.

➤ **Les Cellules Genre et Développement et les points focaux :**

Pour faciliter la concertation, la coordination et le suivi du PANAGED, il est recommandé la mise en place de **Cellules Genre et Développement** au sein des Ministères centraux et Commissariats généraux et la **nomination de points focaux** au sein des Institutions internationales, des ONG, Réseaux et Associations.

*

4.2.3. Suivi et évaluation des programmes

Le suivi et l'évaluation des programmes du PANAGED relèvent des interfaces GED et de leurs Unités Techniques Genre et développement au niveau national et au niveau provincial. Pour ce faire, ils établiront **des protocoles de collaboration** avec

les différents partenaires pour faciliter la planification et le suivi des interventions en direction des groupes cibles.

Il est également proposé de recourir à des ***réunions ad hoc de concertation*** avec les groupes cibles et les partenaires (collectivités territoriales décentralisées, commerçants, industriels, banques, médias, juristes, corps judiciaire, corps médical, universités...) pour faire le point sur la prise en compte des questions de genre dans leur domaine respectif.

En plus de ces rencontres périodiques, ***deux réunions de suivi des programmes*** seront organisées chaque année par les interfaces pour examiner le niveau d'atteinte des résultats ainsi que les contraintes rencontrées. Un rapport de suivi sera produit après chaque réunion pour être transmis au Conseil National d'Orientation et de Validation ainsi qu'au Comité Provincial de Concertation Genre et Développement.

La formulation du *cadre logique* de chaque programme et la mise en place d'un ***tableau de bord*** par province permettront également, avec l'aide ***d'outils*** tels que les rapports de suivi, les études, enquêtes et évaluations sectorielles, de mesurer l'efficacité des programmes et d'apporter les correctifs nécessaires.

Une évaluation à mi-parcours en 2006 et ***une évaluation finale*** en l'an 2008 de l'ensemble des programmes seront effectuées avec les partenaires afin de mesurer l'atteinte des objectifs poursuivis par le PANAGED et leur impact sur la situation des groupes cibles.

CHAPITRE V

PRESENTATION FINANCIERE DU PANAGED

Près de la moitié du budget (45%) est allouée au Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement, qui constitue le cœur du PANAGED. Le reste est réparti entre les deux programmes sectoriels (Efficience économique des femmes et Amélioration de leur condition sociale et juridique) qui justifient une action prioritaire, et pourtant ne sont pas couverts par l'action des ministères sectoriels.

D'une manière générale, près des 2/3 des ressources allouées à chaque composante sont prévus pour être utilisés au cours des deux premières années du programme. Ceci se justifie par la mise en place des activités au cours de la première année, et de leur intensification et leur extension au cours de l'année suivante. Les programmes devraient ensuite avoir trouvé leur rythme de croisière ; seule la composante Suivi-évaluation se voit allouer des ressources plus importantes pour la dernière année, où aura lieu l'évaluation finale.

BUDGETS ESTIMATIFS PAR PROGRAMME CONSOLIDE ET PAR AN DU PANAGED (en millions de FMG)

Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement						
Années	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Composante Recherche-action	400	400	-	-	-	800
Composante Plaidoyer	1.500	2.000	350	350	300	4.500
Composante Renforcement des capacités	5.000	7.000	3.000	1.650	1.000	17.650
Composante Communication	2.000	3.500	2.000	1.250	1.000	9.750
Composante Suivi-évaluation	600	750	400	400	600	2.750

	9.500	13.650	5.750	3.650	2.900	35.450
Sous -Total						

Programme spécifique A : Amélioration de l'efficacité économique des femmes						
Années	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Composante Accès des femmes rurales et suburbaines aux facteurs et moyens de production :	1.000	1.500	500	250	250	3.500
Composante Appui aux femmes du secteur informel	350	450	200	200	120	1.320
Composante Allègement des tâches domestiques des femmes	2.000	2.500	1.500	500	500	7.000
Composante Accès des femmes au secteur formel	500	700	300	250	250	2.000
Composante Insertion économique et sociale des jeunes filles déscolarisées	1.500	2.000	1.000	750	750	6.000
Sous -Total A	5.350	7.150	3.500	1.950	1.870	19.820

Programme spécifique B : Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes						
Années	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Composante Appui à l'application du droit pour tous	1.500	2.000	1.700	500	500	6.200
Composante Promotion du droit à l'information et à la formation	2.000	2.500	1.500	750	750	7.500
Composante Appui à l'élaboration de textes de réformes sociales et juridiques	500	500	200	200	-	1.400
Composante Assistance aux victimes de violences	400	600	300	200	150	1.650
Composante Renforcement des sanctions contre les responsables de	200	200	200	-	-	600

violences						
Composante Création d'une dynamique sociale pour la lutte contre les violences	200	200	200	100	-	700
Composante Renforcement des capacités des groupes cibles	600	700	600	500	500	2.900
Composante Renforcement de la citoyenneté des groupes cibles	300	500	400	250	200	1.650
Sous -Total B	5.700	7.200	5.100	2.500	2.100	22.600

TOTAL PANAGED	20.550	28.000	14.350	8.100	6.870	77.870
----------------------	---------------	---------------	---------------	--------------	--------------	---------------

ANNEXE 1 : Base de calcul des coûts

Nature des coûts	Unités	Base référentielle (moyenne) (FMG)
Déplacement Intérieur de la province Avion (nationaux) Avion (consultant international)	1 personne 1 personne 1 personne	32.500 (estimation) 1.500.000 (compagnie aérienne) 11.000.000 (compagnie aérienne)
Honoraires Personne ressource Consultant national Consultant international	1 personne/mois 1 personne/mois 1 personne/ jour	3.000.000 (estimation) 6.500.000 à 10.000.000 (barème NU) 2.800.000 (Banque Mondiale)
Perdiem Agents nationaux Consultant national Consultant international	1 personne /jour 1 personne/jour 1 personne/jour	100.000 (estimation) 350.000 (barème NU) 500.000 (barème NU) (FNUAP/ projet : Valorisation du Statut de la Femme)
Location de salle	1 séance pour 25 participants	150.000 - 300.000 (FAO, projet ASEG)
Pause café	1 pause/personne/ jour	15.000 (FAO, projet ASEG)
Fournitures	25 participants /5 jours	3.000.000 (FNUAP)
Production Affiches Prospectus Dépliants Brochures Cassette audio Cassette vidéo Rapports	1 affiche (10.000 ex) 1 prospectus (10.000ex) 1 dépliant (10.000 ex) 1 brochure (1.000 ex) 1 cassette enregistrée 1 cassette enregistrée 1 rapport (90 pages)	(FNUAP/ Valorisation du Statut de la Femme) 1.000 850 1.700 45.000 4.500 30.000 35.000
Emission radio	1 émission de 30mn	150.000 (FAO, Projet ASEG)
Coût réhabilitation/construction	1 foyer	50.000.000 (estimation)
Equipement	1 foyer	30.000.000 (estimation)
Crédit rotatif	1 association	5.000.000 (FNUAP/ projet : valorisation du statut de la femme)
Frais d'expédition	forfait par an	8.000.000
Imprévus		10%

ANNEXE 2 : TABLEAU DES INTERVENTIONS DES PARTENAIRES EN GENRE ET DEVELOPPEMENT A MADAGASCAR

Intervenants / Localisation Domaines d'action GED	PNUD		FNUAP		UNICEF		Banque Mondiale	
	Interventions	Local.	Interventions	Local.	Interventions	Local.	Interventions	Local.
Renforcement de capacités en Genre -Sensibilisation et Formation -Conception de supports didactiques - Stages de formation et voyages d'étude	* DAP 1 : - Formations spécifiques en genre (droits des femmes) - Elaboration de modules de formation en droits - Formation à Maurice sur le Gender Budget -Appui à la Bonne Gouvernance.	Fianar Tuléar	* 4 ^{eme} programme d'assistance à Madagascar - Valorisation du statut de la femme et éducation. à la vie familiale (MAG 04-01-02) - Projet SRA - EMP - Consensus Nat. pour le PNP	Nationa l 12 sites 111 CS Nationa l	* Programme Info-Communication - renforcement des capacités des agents locaux, enseignants.	Tana Tamatav e Fianar Tuléar		

<p>Intégration du Genre dans les institutions, les programmes et les projets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre stratégique d'intégration défini - méthodologie d'intervention définie - Développement de critères d'approbation des projets et discrimination positive institutionnalisée - Application des outils genre au niveau de l'institution et dans les interventions sur le terrain 	<p>* Orientations et priorités par rapport au genre définies dans la politique et les stratégies d'intervention de l'institution.</p>	National	<p>* Orientations et priorités par rapport au genre définies dans la politique et les stratégies d'intervention de l'institution.</p>	Nationale	<p>* Orientations et priorités par rapport au genre définies dans la politique et les stratégies d'intervention de l'institution</p> <p>* Planification selon le genre systématisée au niveau des programmes.</p>	National	<p>* Orientations et priorités par rapport au genre définies dans la politique et les stratégies d'intervention de l'institution.</p>	Nationale
<p>Appui à la coordination à la planification, suivi et évaluation des Interventions en GED</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration de politiques et stratégies, - mise en place de cadres de concertation et de suivi, - conception d'outils de suivi et d'évaluation, - études et recherches, - collecte de données désagrégées et élaboration d'indicateurs. 	<p>* Participation au Groupe Thématique Genre /GTG</p>	National	<p>* Participation au GTG</p>	Nationale	<p>* Participation au GTG</p>	National	<p>* Participation au GTG</p>	Nationale

<p>Appui à la mise en place de programmes et projets tenant compte du genre.</p>	<p>* Programme Microstart : microcrédit en direction des femmes</p> <p>* Programme MAG 97/008 : -Volet Animation/format. et alphabétisation fonctionnelle en direction des Communautés urbaines et rurales dont les femmes vulnérables dans les domaines des AGR, Eau et santé de base et Production Agricole et pêche -Volet micro-finance : Micro crédit pour des AGR en direction des femmes.</p>	<p>Fianar Ambositra Tuléar Tamatav e</p> <p>Fianar Tuléar</p>	<p>* Projet MAG 04 01 02 : Valorisation du Statut de la Femme et EVF.</p>	<p>12 sites</p>	<p>* Programme droits et protection de l'enfant : - Protection et intégration sociale des enfants des groupes défavorisés - Développement de la politique pour la protection sociale de l'enfant.</p>	<p>National</p>	<p>* Projet SEECALINE * FID 3 : Appui pour activités infrastructures communaut. et AGR * CRESAN 2 : Amélioration de la qualité des services de santé primaires et appui aux services de lutte contre les maladies infectieuses et les IST et appui à la SR * Projet micro-finance: amélioration du niveau de revenus des populations démunies et appui aux MEC * Projet réforme secteur minier (PRSM).</p>	<p>National milieu rural.</p>
---	--	---	---	-----------------	---	-----------------	--	-----------------------------------

Intervenants/ Localisation Domaines d'action en GED	PAM		OMS		Coopération Française		USAID	
	Interventions	Local.	Interventions	Local.	Interventions	Local.	Interventions	Local.
Renforcement de capacités en Genre -Sensibilisation et Formation -Conception de supports didactiques - Stages et voyages d'étude -mise en place de structures de formation et d'information	* Elaboration de plans d'action pour la prise en compte du genre. * Conception de matériels didactiques (cassettes-vidéo et audio, cartes de conseil et des affiches). * Sensibilisation et formation des animateurs/ces et des bénéficiaires.	National			* Formation et études en développement social en genre, élaboration et analyse de projets en faveur des Associations et ONG, organismes et institutions de développement, décideurs et relais.	National	* Appui au renforcement des capacités des femmes dans les domaines scientifiques, la gestion, l'agriculture et la santé, l'arbitrage et la médiation.	National

<p>Appui à la coordination, à la planification, au suivi et à l'évaluation des interventions en GED</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration de politiques et stratégies - mise en place de cadres de concertation et de suivi -conception d'outils - études et recherches - collecte de données désagrégées selon le sexe - développemnt d'indicateurs 	<p>* Participation au Groupe Thématique Genre.</p>	<p>National</p>	<p>* Participation au Groupe Thématique Genre. * Enquête sur les pratiques traditionnelles néfastes à la SR des femmes et des jeunes filles.</p>	<p>Nationa l Nationa l</p>	<p>* Appui à la formulation de la PNPF et de son Plan d'action. * Appui à la mise en place de cliniques juridiques. * Projet Madio II recherches sur la féminisation de la pauvreté.</p>	<p>National</p>	<p>* Participation au Groupe Thématique Genre. * Appui à l'INSTAT dans des recherches sur : - la pauvreté et la désagrégation des données, - le statut de la femme en milieu rural et la femme chef de ménage ; - sur les préservatifs masculins et féminins, les soins et la prise en charge des MST. * Appui aux enquêtes EDS.</p>	<p>Nationa l</p>
--	--	-----------------	---	---	--	-----------------	--	----------------------

<p>Appui à l'intégration du Genre dans les institutions et les programmes</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement d'un cadre stratégique d'intégration - développement de critères d'approbation des documents et projets - application des outils genre au niveau de l'institution et dans les interventions sur le terrain 	<p>* Prise en compte effective du genre à l'identification des travaux à réaliser et le ciblage des bénéficiaires :</p> <p>* Taux de présence des femmes (51% dans comités de gestion et au niveau des équipes de réalisation)</p> <p>* Niveau de décision et de participation des femmes dans l'exécution des travaux.</p>	<p>National</p>					<p>* Le genre est intégré de manière transversale dans les programmes de la mise en œuvre y compris durant les processus de suivi et d'évaluation.</p>	<p>National</p>
<p>Appui à la mise en place de programmes et projets tenant compte du genre</p>	<p>* Préparation et atténuation des effets des catastrophes naturelles : Construction et réhabilitation de pistes, ponts et de passerelles pour améliorer l'accessibilité populations plus particulièrement les femmes.</p>	<p><u>Est</u> : Tamatave Soanieran a-Ivongo, Vavatenina <u>Sud-Est</u> Mananjary, Manakara, Vohipeno, Farafangana n. Vangaindrana</p>	<p>* Appui à la SRA</p> <p>* Appui à la SR : formation en MSR des agents de santé en milieu rural</p> <p>* Formation de 80 accoucheuses traditionnelles en milieu rural.</p>	<p>National</p> <p>8 districts sanitaires</p>	<p>* Programme d'appui aux initiatives de quartiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Micro-crédit et appui à la prise de décision et à la capacité de gestion ; - Appui à la réalisation d'infrastructures de proximité ayant un impact direct sur les conditions de vie des femmes (crèches, lavoirs, bibliothèques...). 	<p>Tana et Diègo Mahajanga. Tamatavane Tuléar</p>	<p>* Appui aux programmes SR et VIH/SIDA ;</p> <p>* Appui à la mise en place d'espaces d'allaitement dans les entreprises du secteur privé et dans les zones franches.</p>	<p>National</p>

<p>Appui à la mise en place de programmes et projets tenant compte du genre</p>	<p>* Appui à des activités AGR particulièrement les associations de femmes * Appui à la satisfaction des besoins nutritionnels des femmes enceintes et allaitantes SEECALINE * Appui à la mise en place de cantines scolaires.</p>	<p><u>Sud</u> Ambaosary-Sud, Ambovombe, Amnihan</p>			<p>* Programme d'Appui à l'Insertion Socio-Economique (PAISE) : création d'emplois et stratégies de formation professionnelles pour l'insertion socio-économique. * Appui à la mise en œuvre du 4^{ème} Programme d'assistance du FNUAP : contribution à l'amélioration du statut des femmes (EVF, et plaidoyer) et renforcement de leur pouvoir de décision et leur capacité de négociation.</p>	<p>Tana Tamatave Mahajanga</p> <p>12 Sites d'intervention du FNUAP</p>		
--	--	--	--	--	---	--	--	--

<p>Information, mobilisation et Plaidoyer pour</p> <p>Renforcement institutionnel des mécanismes d'interventions en GED</p>	<p>Plaidoyer pour la scolarisation des filles</p>	<p>National</p>			<p>* Programme d'appui aux districts sanitaires et formation des personnels de santé.</p> <p>* Programme de lutte contre le SIDA en direction des mères et des jeunes filles.</p> <p>* Partenariat pour l'école à Madagascar renforcement de l'éducation de base : formation des instituteurs et implication des parents d'élèves.</p> <p>* Programme de professionnalisat. de l'agriculture (PPDA) renforcement des capacités d'organisations de production et</p> <p>d'associations du monde rural.</p>	<p>Tamatave et Tuléar (districts sanitaires)</p> <p>National</p> <p>National</p> <p>National</p>	<p>* Information sur le genre en direction des partenaires des programmes de l'USAID.</p> <p>* Appui au renforcement des capacités des institutions publiques et des organisations de femmes en genre, IEC et gestion de projet.</p> <p>* Appui à la CAFED.</p>	<p>Tana, Fianar, Mahaj. Fort-Dauphin</p> <p>National</p>
---	---	------------------------	--	--	--	--	---	--

<p>Appui à la coordination, à la planification, au suivi et à l'évaluation des interventions en GED</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration de politiques et stratégies - mise en place de cadres de concertation et de suivi - conception d'outils - études et recherches - collecte de données désagrégées selon le sexe <p>- développement d'indicateurs</p>	<p>* Projet de relance des cultures d'exportation (PRCE) : Appui pour la réalisation d'une étude sociologique sensible au genre dans les zones du projet.</p> <p>* Programme Bemaraha : Etude du milieu et analyse différencié de toutes les catégories concernées</p>	<p>Nord : Sambava, Andapa Vohémar Antalaha</p> <p>Sud-Ouest : Antsalova Bekopaka Tsiandro</p>	<p>* Participation au GTG et au Réseau Genre.</p> <p>* Projet TCP MAG 8925 : élaboration de plans d'action institutionnels pour l'intégration du genre et ASEG dans les projets et programmes</p>	<p>National</p> <p>National</p>	<p>* Appui à la prise en compte du genre dans la planification et l'évaluation des projets</p>	<p>National</p>	<p>* Table-ronde avec les organismes d'appui technique et financier</p> <p>Collecte de données sur la violence familiales et domestique</p> <p>* Analyse et plans d'actions</p> <p>* Contribution du genre à l'orientation de la recherche</p>	<p>Fivondronana de Miarinarivo</p> <p>National</p>
<p>Appui à l'intégration du Genre dans les institutions et les programmes</p> <ul style="list-style-type: none"> - cadre stratégique d'intégration définie - développement de critères d'approbation des projets - discrimination positive institutionnalisée - application des outils genre au niveau de l'institution et dans les interventions sur le terrain 			<p>* Projet TCP MAG 8925 : Elaboration d'un cadre stratégique d'intégration du genre et de l'ASEG dans les projets et programmes</p>	<p>Tana Majunga Tuléar Diègo Sambava Tamatave Fianar</p>	<p>*Application systématique de l'approche genre dans toutes les interventions</p> <p>* Existence de critères d'approbation des projet selon le genre et la prise en compte de la pauvreté</p>	<p>National</p>	<p>*Application systématique de l'approche genre dans toutes les interventions</p> <p>* Existence de critères d'approbation des projet selon le genre</p>	<p>National</p>

<p>Appui à la mise en place de programmes et projets tenant compte du genre</p>			<p>* Mise en œuvre des plans d'action des Ministères et ONG pour l'intégration du Genre et ASEG</p>	<p>National</p>	<p>* projet de pêche à Nosy Be en direction des femmes * Projet de santé à Majanga direction des hommes et des femmes * Projet d'Ambatolampy pour une plus grande participation des femmes dans la décentralisat. * Projet d'assainissement à Mahajanga en direction des femmes * Financement de microprojets en direction des femmes pour 130000 DM par an</p>	<p>Nosy Be Mahajanga Ambatolampy</p>		
--	--	--	---	-----------------	---	---	--	--

Information, mobilisation et Plaidoyer pour l'égalité et l'équité entre les sexes			<ul style="list-style-type: none"> * Séances d'information en direction du GTG, de CARE et du Réseau Genre sur l'ASEG * Séances d'information sur l'ASEG en direction des Ministères et des ONG * Page Genre et ASEG dans le journal FAFANA * Séances d'information à la radio (RTM) 		<ul style="list-style-type: none"> * Mise en place d'un espace documentaire sur le genre 	Tana	<ul style="list-style-type: none"> -Elaboration de stratégies d'IEC (les droits et obligation des citoyens , publication de brochure « Vary sy rano », démarche qualité...) - Actions de prévention contre la violence familiale et domestique 	<p>Miandrivazo (15 communes rurales)</p> <p>National + Océan Indien</p>
Renforcement institutionnel des mécanismes d'interventions en GED					<ul style="list-style-type: none"> * Appui à la constitution du Réseau Genre 	Tana	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'intégration de la démarche qualité dans les activités de la Cellule de Développt du Fivondronana d'Avaradrano (CDA) - Renforcement des capacités de dével. des Collectivités Décentralisées - Renforcement des rôles et moyens d'actions conseils communaux de développement - Renforcement des capacités des femmes syndicalistes 	<p>15 communes Avaradrano</p> <p>Avaradrano</p> <p>Miarinarivo</p> <p>National</p>

Intervenants/ Localisation Domaines d'action en GED	CARE		WWF Fonds mondial pour la nature	
	Interventions	Local.	Interventions	Local.
Renforcement de capacités en Genre -Sensibilisation et Formation -Conception de supports didactiques - Stages et voyages d'étude	* Programme d'éveil sur le genre en direction du personnel de Care, de la cellule Genre et des projets Care. * Formation/recyclage en intégration de l'approche dans le cycle de vie du projet.	Tana, Mahanoro, Antalaha, Tamatave, Fénérive-Est Tuléar, Antsiranana, Mahajanga	* Formation des responsables des projets au genre	National
Appui à la coordination, à la planification, au suivi et à l'évaluation des interventions en GED - élaboration de politiques et stratégies - mise en place de cadres de concertation et de suivi - conception d'outils de suivi et d'évaluation - études et recherches - collecte de données désagrégées selon le sexe et développement d'indicateurs	* Mise en place d'une Cellule genre	Tana		
Appui à l'intégration du Genre dans les institutions et les programmes - développement d'un cadre stratégique d'intégration - développement de critères d'approbation des documents et projets - application des outils genre au niveau de l'institution et dans les interventions sur le terrain.	* Application de l'ASEG dans les projets Care * Diagnostic de l'approche genre à travers la transformation du manioc et de la patate douce * Evaluation de l'approche genre	Zones d'intervention Mahajanga Mahajanga I et II	* Application de la grille d'analyse des relations de genre aux projets	National

Appui à la mise en place de programmes et projets tenant compte du genre	<ul style="list-style-type: none"> * Projets des plantes à tubercules (PAPAT) * Projet de préparation aux urgences cycloniques * Programme Masoala 	<p>Antiranana, Mahajanga, Tuléar Tamatave, Mahanoror, Fénérive-Est</p> <p>Antahala</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Fabrication de foyers améliorés à bois avec les femmes rurales * Fabrication de foyers améliorés de charbon avec des jeunes chômeurs * Appui à la vulgarisation et commercialisation des foyers améliorés par les femmes * Appui à la production artisanale bois et vannerie par les femmes 	Sud
Information, mobilisation et Plaidoyer pour l'équité entre les sexes	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en place de 2 espaces genre * Journée d'information sur l'ASEG pour le personnel de Care, la Cellule Genre et les partenaires des projets Care 	Tana	<ul style="list-style-type: none"> * Appui à la participation des femmes dans la gestion des ressources forestières 	Sud
Renforcement institutionnel des mécanismes d'interventions en GED	<ul style="list-style-type: none"> * Partage d'expérience sur l'approche genre au niveau de la sous-région 	Région Subsaharienne	<ul style="list-style-type: none"> * Appui à l'organisation des femmes en groupements pour une plus grande participation à la gestion forestière 	Sud
